

MÉMOIRES
DE
CAUSSIDIÈRE

EX-PRÉFET DE POLICE et REPRÉSENTANT DU PEUPLE

I

TROISIÈME ÉDITION.



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
Rue Vivienne, 1

—
1849

se Z le Senne 11.398

MÉMOIRES
DE
CAUSSIDIÈRE

EX-PRÉFET DE POLICE et REPRÉSENTANT DU PEUPLE

I

TROISIÈME ÉDITION.



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

Rue Vivienne, 1

1849

se Z le Senne 11.898

A MES CONCITOYENS.

Appelé par mes opinions politiques à jouer un rôle actif dans les événements qui ont précédé et suivi la révolution de Février, j'ai cru devoir esquisser succinctement ceux auxquels j'ai pris une part plus ou moins directe.

Je me suis attaché à conserver aux faits l'esprit de vérité, en même temps que j'ai voulu indiquer mes impressions et les principes démocratiques qui m'ont inspiré.

Je sentais le devoir de ne laisser après la confession de mes actes aucune prise à la calomnie.

Victime d'odieuses imputations, je dois dire que je ne suis point découragé de servir ma cause, qui est celle du Peuple. Républicain, démocrate, socialiste, je ne salirai point ce livre par de scandaleuses révélations ; car, avant tout, je veux conserver intacte la dignité de Représentant du Peuple.

Trop de rancunes et de basses passions ont agité les hommes du jour, pour y ajouter encore les tristes secrets des turpitudes privées.

Si je récrimine, ce sera contre la politique de ceux qui ont égaré la Révolution ; ils ne s'attendent pas sans doute à mes éloges.

Ce livre n'est donc point la vengeance de l'exilé.

Il a été écrit pour jeter quelque lumière sur cette histoire curieuse et rapide d'une Révolution déjà presque effacée. J'avais besoin aussi d'expliquer les travaux de mon administration et les réformes que j'ai tenté d'y introduire.

Si je n'ai point fait tout le bien désirable, c'est que le temps m'a manqué ; mes intentions ont toujours été bonnes et en rapport avec mes principes.

INTRODUCTION.

I

LA MONARCHIE EN 1848.

Jusqu'en 1847, la royauté avait semblé se fortifier de plus en plus, et les esprits superficiels la croyaient solidement établie en France. Tout lui avait réussi en apparence, dans les combinaisons de sa politique et dans les intérêts de sa dynastie. Sauf une atteinte de la fatalité qui avait enlevé subitement le dauphin de la branche cadette, héritier du trône, la chance des événements n'avait guère contrarié jusque là les desseins et la fortune du vieux monarque, auquel les courtisans, devançant l'histoire, appliquaient déjà les plus glorieux surnoms. Ses ministres eux-mêmes, dans les lettres curieuses, retrouvées en février, ne le mettaient-ils pas au dessus de Louis XIV et de Napoléon !

Aussi le Système, comme on disait alors, allait-il en s'exagérant, et sans prendre désormais la peine de cacher ses tendances. L'impudeur et l'effronterie avaient succédé à une ruse de quinze ans.

A l'extérieur, l'intérêt dynastique dominait toutes les négociations et facilitait par ce compérage égoïste les coups de la diplomatie absolutiste contre les nationalités. Pour se faire pardonner les mariages espagnols, qui apportaient aux d'Orléans trente millions et l'éventualité d'une couronne, on laissait les puissances du Nord effacer les dernières traces de la Pologne, et on cédait des armes françaises aux jésuites du Sonderbund.

A l'intérieur, le roi avait concentré toutes les influences dans sa maison, et partagé d'avance entre ses fils le gouvernement de la France. Il avait fait du futur régent une sorte de connétable, commandant toutes les armées ; du prince d'Aumale un vice-roi commandant l'Algérie érigée en fief ; du

prince de Joinville un grand amiral, commandant la marine ; du prince de Montpensier, le canonnier suprême, commandant l'artillerie dans sa citadelle de Vincennes, arsenal tout garni pour l'usage des fortifications. La royauté s'imaginait ainsi, en accaparant la force militaire, maîtriser les destinées du peuple français.

En même temps, la cour, les ministres, les fonctionnaires, les aristocrates, épuisaient les ressources financières de la nation. La liste civile pressurait ses domaines et taillait en coupes sombres les forêts de l'État. Le budget s'augmentait, pour satisfaire les cupidités de tous les serviteurs du gouvernement personnel, et le livre rouge nous a montré des marquis, des ambassadeurs, des généraux, des comtesses et des millionnaires, se partageant les fonds secrets. Les places, les fournitures, les monuments publics, étaient abandonnés à une concussion honteuse, et cette vénalité qui commençait au cabinet des ministres, rayonnait dans toutes les administrations, et ne s'arrêtait qu'aux degrés infimes de la hiérarchie politique. Les nominations les plus scandaleuses, l'accaparement des emplois par les familles privilégiées, et jusqu'à une sorte d'hérédité favorisée par le pouvoir dans les hautes fonctions électives, tout entretenait au milieu du monde officiel, la corruption, les passions avides et les instincts grossiers.

Les princes avaient ressuscité les mœurs funestes de la Régence ou du Directoire. Chacun d'eux s'était fait une cour d'intrigants et de roués. C'étaient des chasses et des courses splendides, à Chantilly ou à Compiègne ; des jours de galanterie et des nuits de jeu ; c'étaient des fêtes vénitienes sur le terrain même de Canonville, préparé pour recevoir les mitrailles des forts.

Et le lendemain, tous les fils du roi allaient communier à Saint-Roch avec les dévots de l'ancien régime. Car l'hypocrisie accompagnait familièrement l'immoralité, et jamais les jongleries du vieux culte n'eurent plus de faveur apparente qu'en ces temps de dissolution. La jeunesse du faubourg Saint - Germain, imitant la cour, entourait les prédicateurs et les jésuites ; et Paris revit, à sa grande surprise, des moines de toute couleur prétendant confesser les femmes, diriger les hommes et éduquer les petits enfants.

Les députés spéculaient sur leur mandat politique ; les pairs de France patronaient l'agiotage ; les banquiers avaient monopolisé la presse déjà décimée par les lois de septembre ; le Juif des rois et le Roi des juifs s'étaient assuré les principales feuilles périodiques, et la voix du

journalisme se trouvait ainsi étouffée, en même temps que la voix de la tribune française.

Aussi, toutes les classes supérieures s'abandonnaient-elles, sans crainte de l'opinion publique, à la maladie de l'intérêt matériel, inoculée par la perversité du système monarchique.

La France, cependant, souffrait dans toutes les profondeurs de son existence. Le pays de l'enthousiasme et de la générosité, ainsi dépravé dans ses habitudes, violenté dans toutes les conditions normales d'une grande nation, ne pouvait subir longtemps cette oppression fatale, et la fatalité elle-même sembla se charger d'y mettre un terme.

Tout à coup, le mal fit irruption au dehors, et envahit tous ceux même qui avaient cru en profiter. Une crise terrible dans les finances, la ruine imminente de toutes les industries, vinrent réveiller les capitalistes, les spéculateurs, les manufacturiers et les commerçants.

A la suite des jeux effrénés sur les actions de chemin de fer, qui avaient renouvelé les folies de la rue Quincampoix au temps de Law, si quelques maîtres de la finance avaient entassé des millions, presque toute la banque, les agents de change et tous les aveugles qui s'étaient imprudemment égarés dans cette forêt de Bondy, se trouvèrent finalement culbutés les uns sur les autres. A côté de deux ou trois chefs de la compagnie du Nord, qui avaient doublé leurs capitaux, de madame Adelaïde, qui, disait-on, avait gagné 20 millions, tout le reste des spéculateurs en action de chemins de fer, avait été ruiné tôt ou tard par le report et les vicissitudes du cours. La province elle-même s'était rudement compromise dans ces excès : Lyon y avait éprouvé de fortes pertes, évaluées à une cinquantaine de millions ; Bordeaux, Alby et plusieurs autres villes du midi ne pouvaient plus faire face à leurs engagements. La circulation du papier fut presque interrompue, et la faillite se promena de Paris dans les départements.

Les grands centres d'activité commerciale étaient, d'ailleurs, presque tous en souffrance. Les fabriques de Lyon, Nîmes, Vienne, Mulhouse, Roubaix, Rouen, etc., se trouvaient encombrées, sans débouchés à l'intérieur, à cause du malaise général, sans facilité d'exportation, à cause de la concurrence étrangère, favorisée par les impôts de douane. Plusieurs villes manufacturières se virent même contraintes d'abandonner la fabrication de certains produits et de renoncer à des exploitations périlleuses. Et cependant, au milieu même de cette crise déjà ancienne, quoique latente, le nombre des exploiters, aspirant à une fortune

fantastique, avait encore augmenté dans une progression absurde, comparée aux nécessités industrielles, à l'accroissement de la population et par conséquent de la consommation probable. Si bien que cette concurrence aveugle et insensée avait à la fois amené la baisse des salaires de l'ouvrier, de fréquents chômages, le dénûment dans les classes laborieuses et la ruine des entrepreneurs ; — la misère pour tout le monde : pour le maître, comme pour le prolétaire.

Et pendant ce temps-là, que faisait la Banque de France ? Contrairement au but de son institution, elle resserrait ses escomptes et élevait le taux de son intérêt, pour faire bénéficier ses actionnaires sur la gêne commerciale et sur la détresse publique.

On alla même jusqu'à dire qu'au lieu de secourir l'industrie, le commerce et les transactions financières, elle avait employé une partie de son capital à spéculer avec la cour sur les grains étrangers. Car la disette de blé et la crainte de la famine étaient venues ajouter encore à toutes ces calamités. Comme en 1788, aux abords de la première révolution, les récoltes agricoles avaient été presque nulles, et la France avait été obligée d'acheter à l'étranger sa provision de céréales. Il sortit ainsi de France, pour n'y plus rentrer, environ 300 millions de numéraire. L'agiotage n'avait pas manqué d'exploiter ce malheur public. A peine débarqués dans nos ports du midi, les navires chargés de grains étaient cotés à la Bourse, et n'étaient livrés à la consommation qu'après avoir produit des bénéfices à une foule de spéculateurs. On cite un bâtiment, débarqué à Marseille en novembre 1847, qui passa dans les mains de dix acquéreurs. Le prix du blé augmentait ainsi dans une proportion factice, en même temps que les petits propriétaires et les fermiers, affolés par l'appât d'un gain exagéré ou par la terreur de la famine, fermaient leurs greniers aux consommateurs.

L'agitation devint donc immense sur divers points des départements. Les travailleurs des campagnes et des villes s'épouvantèrent de l'incurie et de l'insouciance du pouvoir, dans cette crise difficile. Les accapareurs furent bientôt menacés par les pauvres, et une émotion presque générale conduisit plusieurs communes à des scènes terribles, où le Peuple demandait du pain ! Le gouvernement répondit par des baïonnettes, par des juges et des geôliers, et même, hélas ! par le bourreau ! Sur ses mains déjà tachées de sang, la royauté fit, sans scrupule, jaillir encore le sang des prolétaires de Buzançais !

Mais la Providence éprouvait alors, comme à plaisir, par une série de désastres, la vieille monarchie, qui en méritait, de près ou de loin, la responsabilité. A côté de la disette, c'étaient les inondations de la Loire, causées en partie par le déboisement du sol, en partie par le mauvais entretien des digues et le défaut de canalisation ; c'étaient des accidents sur les chemins de fer, abandonnés à l'avidité et à la négligence des exploitations particulières ; c'étaient des incendies, provoqués peut-être par la misère, ou allumés, comme celui du Mourillon, on le disait du moins, par des mains intéressées à dissimuler leurs rapines sur les approvisionnements de l'État ; c'étaient, à Paris, dans les villes, et jusque sur les grands chemins, des bandes de voleurs organisées contre la sécurité publique, contre la vie et la propriété des citoyens. On assassinait des changeurs à leur comptoir en plein jour ; on égorgeait pour trente sols de pauvres rouliers endormis dans leurs charrettes. C'étaient des suicides à côté de morts de faim, et des crimes de toutes sortes, accusant la décadence des mœurs privées et de la prospérité nationale, sous le gouvernement du privilège, de l'égoïsme et de la corruption.

Des signes plus éclatants encore vinrent condamner la monarchie et déchirer les derniers voiles qui avaient couvert depuis dix-sept ans sa criminelle exploitation du peuple français. Coup sur coup, les plus singulières révélations, les accidents les plus imprévus, consternèrent l'opinion publique. Le dessous de la société, ainsi que le roi, la cour et l'aristocratie l'avaient faite, apparaissait dans son effrayante réalité.

Un ministre, un pair de France, un millionnaire, furent traînés devant les tribunaux, et, convaincus de concussion ; un prince fut condamné comme faussaire ; un aide de camp du régent, chassé comme filou ; un ambassadeur du roi se suicidait, avec des circonstances mystérieuses ; un autre ambassadeur du roi portait le rasoir sur le cou de ses enfants ; un secrétaire du ministre, un pair de France, vendaient des charges publiques à prix d'or ; dans les administrations des vivres, de la marine, de la guerre, les agents du roi dilapidaient les finances ou les propriétés de l'État, et se livraient à toutes sortes de fraudes ; et lorsque Le public s'en émouvait, les ministres déniaient effrontément à la tribune des scandales bientôt vérifiés par les enquêtes judiciaires. Les ministères étaient le centre de toutes ces honteuses négociations. On vendait des privilèges de théâtre pour soutenir des journaux sans pudeur, ou pour propager une littérature immorale, qui portait l'étiquette des princes. On recevait de toutes mains, pour distribuer ensuite

en faveurs réprouvées par l'honnêteté publique. On racontait, sur de hauts personnages, des anecdotes équivoques, et jusqu'aux dissensions intestines dans la famille du roi.

En même temps, les tribunaux retentissaient de procès célèbres où figuraient les amis du château, les favoris des princes, dans des duels et des orgies, dans un monde de gentilshommes grecs, à belles manières et à grands vices. Puis, on voyait passer, dans cette galerie de notabilités monarchiques, des notaires escrocs, des confréries chargées de viol et d'assassinat., des galériens en gants jaunes et des voleurs décorés.

Partout, dans les hautes classes, la probité privée et la probité politique, la sainteté de la famille, la sincérité des consciences, sacrifiées à des instincts grossiers et à ce règne de l'intérêt matériel, prôné par les gouvernants. Partout, le pillage, l'hypocrisie, le mensonge, l'avarice, le vol, et jusqu'à l'assassinat.

Il y eut surtout un de ces procès qui frappa cruellement la cour et l'aristocratie. On avait vu un ministre du roi, pair de France, condamné à la réclusion ; on vit, peu après, un chevalier de la reine, un pair de France, condamné comme assassin, et s'exécutant lui-même par le poison, avec le concours ou du moins la tolérance de son entourage, afin qu'un noble duc ne portât pas sa tête sur le même échafaud que les martyrs de Busançais.

Tel était, en 1847, l'état de la société monarchique, que les réactionnaires prétendent encore restaurer, malgré la Révolution.

Tous ces symptômes terribles annonçaient cependant aux esprits demeurés clairvoyants, que le vieil ordre social s'écroulait, et que la France avait le devoir de se régénérer. Tous ces désastres, tous ces crimes, tous ces abaissements du caractère français, n'était-ce pas un enseignement pour le Peuple, en même temps qu'une punition pour la royauté et pour les classes aveugles qui l'avaient soutenue ? Que fallait-il de plus pour flétrir cette politique de ruse et d'égoïsme que certains partis avaient prise pour de l'habileté ?

La cour était consternée, et tandis que le châtiment tombait sur elle comme la foudre, tandis que le Peuple mourait de faim, le 31 décembre, la compagne du vieux Philippe, qui l'avait souvent guidé au travers de sa longue vie si tortueuse, la sœur du roi, mourait aux Tuileries, d'où les d'Orléans allaient bientôt être chassés pour toujours.

On dit que le roi pleura sur ce cadavre. Il avait aussi pleuré sur le lit de mort de son ami Talleyrand.

II

LE MINISTÈRE DE L'OPPOSITION.

La situation politique de la France était aussi triste et aussi périlleuse que son état moral. Depuis plusieurs années, le gouvernement était livré aux hommes les plus antipathiques au pays. Le premier ministre était celui qui avait dit, en parlant de l'esclavage du Peuple : « Le travail est un frein. »

La monarchie cadette en était à son Polignac.

Les autres ministres, principalement ceux de l'intérieur et de la justice, devaient aussi leur position à un dévouement absolu au système personnel, comme à l'aptitude qu'il avaient montrée à seconder une politique de corruption et de tyrannie. L'un était connu par son immense fortune, son scepticisme et sa dextérité à manier l'administration et les influences électorales ; l'autre, par ses violences contre la presse et contre la liberté, et par son invention de la complicité morale ! Tous deux, — tous trois — n'avaient reculé devant aucun sacrifice de la prospérité nationale au dedans, de la dignité nationale au dehors.

La politique était devenue une rouerie, un mansonge, une marchandise ; la France, une boutique exploitée par de malhonnêtes gens. Toutes les tendances généreuses, toutes les aspirations intelligentes avaient été refoulées : on suspendait les cours d'histoire, de littérature ou de philosophie, aimés de la jeunesse ; on persécutait les journaux et tous les esprits indépendants ; on avouait tout haut à la tribune, à la cour et dans les feuilles soldées, la haine contre le Peuple et la révolution.

Aussi, toutes les classes de la nation, longtemps endormies, commencèrent-elles à se réveiller. Les électeurs, la bourgeoisie, les industriels et les commerçants, les capitalistes et les propriétaires, jusque là complices de cet odieux régime, s'aperçurent enfin qu'il tarissait toutes les sources de la fortune publique et qu'il ne profitait qu'aux intrigants embrigadés autour du pouvoir. La garde nationale laissait deviner une hostilité secrète, et on put défier le gouvernement de la convoquer à une revue. L'opposition dynastique se séparait de plus en plus de la majorité et

recrutait chaque jour d'anciens conservateurs. On vit ainsi plusieurs hommes éminents dans les deux chambres, par une conversion imprévue, attaquer avec une extrême virulence le ministère et la cour qu'ils avaient récemment défendus avec une ardeur pareille ! Le gouvernement s'isolait donc dans son égoïsme, et la cour allait bientôt se trouver seule en face du pays légal, désabusé, et du Peuple, qui avait toujours protesté sourdement contre la monarchie, et qui espérait en son cœur l'avènement de la liberté et de la justice, la République démocratique et sociale.

A la suite de la session de 1847, l'opposition dynastique et les comités institués pour la réforme électorale s'étaient unis dans une manifestation publique au Château-Rouge, où quinze cents citoyens, députés, électeurs, journalistes, officiers de la garde nationale, avaient acclamé la réforme et flétri la politique du château. L'agitation s'étendit bientôt dans toute la France, et l'on organisa successivement des banquets patriotiques dans la plupart des départements. Les députés y apportaient le compte-rendu de la session dernière et un écho de l'indignation parisienne. De toutes parts les populations affluaient à ces meetings où le sentiment général s'accordait dans un vague désir de rénovation. L'honnêteté publique était vengée par cet enthousiasme unanime, et, au bout de quelques mois, il y avait comme une ligue secrète dans la nation contre ses oppresseurs.

Deux caractères bien distincts se manifestaient, toutefois, dans ce grand soulèvement politique. Le parti populaire qui avait prêté son concours aux députés de la gauche et qui avait été forcé souvent d'entendre des toasts hypocrites au roi et à la monarchie, mêlés à des toasts en faveur de la souveraineté du Peuple et de la liberté, le parti républicain eut ses banquets, ses orateurs et ses triomphes. Tandis que M. Barrot et ses adhérents protestaient, à Béthune et ailleurs, de leur fidélité à la royauté constitutionnelle, tandis qu'ils exploitaient, en vue de leurs hainess et de leurs ambitions intéressées, le noble frémissement du pays ; les patriotes, jusqu'alors à peine représentés à la Chambre et dans la presse, trouvaient de vives et nombreuses sympathies dans le nord, dans l'est, dans le midi. A Lille, les royalistes se retirèrent devant la République. A Dijon, à Châlons, à Toulouse, à Limoges, la royauté fut complètement effacée devant la réforme politique et même devant la réforme sociale. Au-dessus du libéralisme ressuscité, le grand parti de la tradition française, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, le parti de la République populaire, martyrisé depuis

cinquante ans, se redressait à son tour et reprenait une juste conscience de sa force.

La cour et le ministère, à l'ouverture de la session nouvelle, trouvèrent ainsi la France entière disposée à une lutte dont il fut, dès lors, facile de prévoir l'issue. Mais la royauté, trompée par un succès de dix-sept ans, par des majorités corrompues dans les deux Chambres, par les flatteries de ses journaux et de ses complices, par la faiblesse et l'incapacité bien connues de l'opposition bourgeoise, s'imagina qu'elle étoufferait encore le sentiment national. Elle avait compté sans l'élément populaire, qui, au jour du duel, ramassa l'arme lâchement abandonnée par les dynastiques et abattit d'un seul coup tous les ennemis de l'avenir.

Le discours d'ouverture, dans une phrase célèbre, eut l'audace d'attribuer à des passions aveugles ou ennemies l'émotion de la France et sa protestation universelle. Rien n'était plus vrai, assurément, et les deux mots frappaient juste, sur l'opposition dynastique, préparant, sans le savoir et sans le vouloir, une révolution populaire, de même que sur le parti républicain, toujours préoccupé du renversement de la monarchie.

Il n'y a peut-être pas, dans toute l'histoire, un enseignement plus curieux que la réponse faite au roi dans les deux projets d'adresse de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés.

La Chambre des pairs disait :

« De bruyantes manifestations, où se mêlaient aveuglément des idées vagues de réforme et de progrès, des passions ennemies de notre constitution monarchique, des opinions subversives de l'ordre social, et de détestables souvenirs, ont jeté de l'inquiétude plutôt que de la perturbation dans les esprits. Le gouvernement a dû y porter son attention. Nous sommes persuadés que de telles agitations, tolérées par un régime de liberté, sont impuissantes contre l'ordre public. Oui, Sire, l'union des grands pouvoirs de l'État, l'action des lois, la raison publique, suffiront à préserver le repos du pays, à ramener les esprits égarés, à dissiper des espérances insensées. Les dix-sept années où notre chère patrie a enfin joui à la fois de l'ordre et de la liberté, sont autre chose qu'une phase de nos révolutions. Cette période commence une ère durable, et léguera aux générations futures le maintien de la charte, les bienfaits de votre règne et la gloire de votre nom. »

La Chambre des députés ajoutait avec la même clairvoyance :

« Sire, en vous dévouant au service de notre patrie, avec ce courage que rien n'abat, en consacrant votre vie et celle de vos enfants au soin de nos intérêts, de notre dignité, vous affermissiez chaque jour l'édifice que nous avons fondé avec vous. Comptez sur notre appui pour vous aider à le défendre.

« Les agitations que soulevaient des passions ennemies ou des entraînements aveugles tomberont devant la raison publique, éclairée par nos discussions, par la manifestation de toutes les opinions légitimes. Dans une monarchie constitutionnelle, l'union des grands pouvoirs de l'État surmonte tous les obstacles, et permet de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays. Par cette union, Sire, nous maintiendrons l'ordre social et toutes ses conditions ; nous garantirons les libertés publiques et tous leurs développements ; notre charte de 1830, par nous transmise aux générations qui nous suivent, comme un inviolable dépôt, leur assurera le plus précieux héritage qu'il soit donné aux nations de recueillir, l'union de l'ordre et de la liberté. »

Un mois après, cet inviolable dépôt, ce précieux héritage qui devait être transmis aux générations futures, avait disparu dans la tempête, et le vieux monarque tombait misérablement sous le mépris public !

Les plus violentes discussions s'élevèrent dans les deux Chambres sur ces beaux textes de MM. Barante et Vitet. A la Chambre des pairs, chose imprévue, on entendit réhabiliter la Convention et flétrir les tyrans de l'Europe ; mais l'adresse passa à une majorité de 144 voix contre 23. Ainsi, dans cette Chambre de hautes illustrations et de sages vieillards, dont l'institution est encore réclamée comme une nécessité par les contre-révolutionnaires, il se rencontra 144 grands politiques pour proclamer les bienfaits d'un règne exécré et pour en affirmer la durée : c'était le 18 janvier !

A la Chambre des députés, la discussion prit des proportions immenses. Le droit de réunion fut défendu avec une véritable éloquence par des hommes qui, depuis, ont aboli le droit de réunion, le droit d'association, et fermé les clubs : par M. Marie qu'on accusait alors d'attaquer l'ordre, la famille, et la propriété ; par M. Odilon Barrot qui commençait ainsi son discours : « Il est triste, pénible, humiliant, d'être obligé, en 1848, dix-sept ans après la révolution de Juillet, de venir discuter contre le gouvernement issu de cette révolution, un droit que nous avons exercé même sous Charles X ; » par M. Ledru-Rollin, qui datait le droit de réunion de la constitution

de 1791, et le droit d'association de la prise de la Bastille ; par M. de Lamartine, qui reprochait au pouvoir « de mettre la main de la police sur la bouche du pays, » comme le pouvoir actuel y a mis la main des soldats !

MM. Duchâtel et Hébert contestaient, de leur côté, la légalité du droit de réunion, ainsi que l'avait fait M. Guizot à la Chambre des pairs. S'appuyant sur une loi de 1790, ils déclaraient qu'ils s'opposeraient désormais à tout banquet politique. Et l'opposition dynastique n'eut pas le courage de répondre à ce défi, en s'engageant, du haut de la tribune, à exercer un droit auquel la nation entière avait donné son assentiment.

Après ce beau tournoi de paroles, le droit de réunion fut aboli, et les cent députés qui avaient pris part aux banquets furent flétris comme aveugles et ennemis, par un vote de 223 conservateurs, sur le paragraphe spécial, et de 241, sur l'ensemble de l'adresse.

Mais la question n'en restait pas moins pendante ; car il y avait une question de fait, engagée à côté de la question de droit, que la majorité de la Chambre et la nation avaient résolue d'une façon si contradictoire. La série des banquets devait être close par un grand banquet annoncé dans le douzième arrondissement, sous le patronage des députés. La date en avait été fixée avant la discussion parlementaire ; mais le préfet de police avait mis son veto, et dans les interpellations aux deux Chambres, le ministre avait déclaré qu'il prenait sur lui la responsabilité de cette interdiction, et que le banquet n'aurait pas lieu.

Les cent députés flétris n'avaient pas donné leur démission, à l'exception d'un seul, et ils s'étaient contentés de promettre leur concours au banquet du douzième arrondissement ; car la commission du banquet, composée d'électeurs et de journalistes, avait persévéré à organiser cette manifestation pacifique. Mais, de part et d'autre, du côté du pouvoir et du côté de l'opposition dynastique, on commençait à être saisi de terreur. Le ministère eût fait volontiers quelque concession, et les commissaires royalistes changèrent spontanément le caractère du banquet, en indiquant, pour lieu de réunion, une maison particulière hors du douzième arrondissement, en retirant les cartes déjà distribuées, en restreignant le nombre des souscriptions et en doublant le prix des cartes nouvelles. Il se trouva même un député de Paris pour proposer la santé du roi ! Ils espéraient ainsi échapper aux menaces du gouvernement et remplacer l'élément populaire par l'élément aristocratique. Il est même certain, qu'un moment, le ministère et l'opposition s'entendirent pour une petite comédie qui devait

sauver l'honneur des deux camps et donner une apparente satisfaction à l'opinion publique. Un commissaire de police, un procès-verbal, une protestation de M. Barrot, puis un tribunal et quelques avocats, tel était le programme qui fut bientôt modifié par la force des événements.

Le banquet, fixé au dimanche 20 février, avait encore été repoussé au mardi 22, par de nouvelles hésitations des députés. On essaya, une seconde fois, quelques négociations pour obtenir la retraite du ministre Guizot, en renonçant à la manifestation projetée. Mais le pouvoir, au moment du duel, retrouva toute son audace. Il se crut assuré d'une repression énergique, et les journaux de la cour redoublèrent d'attaques contre toutes les libertés. En même temps, on rattachait autour du roi. tous ses fidèles serviteurs : MM. Bugeaud, Molé, de Broglie, Montalivet. Le duc de Nemours caressait les officiers de l'armée. Le ministre de l'intérieur excitait ses fonctionnaires et ses agents. Tout était prêt pour la violence.

Paris et les départements contemplaient ces préparatifs et cette crise qui allait peut-être décider du sort de la monarchie. La plupart des villes de province organisaient aussi des banquets pour le mardi 22 février. On nommait des émissaires chargés de les représenter au banquet de Paris. La responsabilité de tous les événements pesait entière sur l'opposition dynastique. On va voir quels furent sa dignité et son courage.

Le lundi 21, les journaux indépendants publièrent un manifeste de la commission du banquet, pour caractériser cette grande protestation pacifique et pour régler l'ordre de la solennité. Quatre vingt-treize députés, trois pairs de France, des magistrats, des officiers de la garde nationale, des membres du conseil général, le comité central des électeurs de l'opposition, grand nombre de journalistes, les délégués des départements, les écoles de droit et de médecine, avaient donné leur adhésion et devaient se classer dans le cortège, convoqué pour onze heures, sur la place de la Madeleine.

A la séance de la Chambre, M. Barrot interpelle timidement le ministère. Il rabaisse la question de droit à une question d'administration et de police. Il désavoue le manifeste du matin, et M. Duchâtel, enhardi par ces lâchetés de l'opposition, déclare avec insolence que le banquet n'aura pas lieu, et que les mesures sont prises pour assurer le maintien de l'ordre. Tout le monde comprit alors que l'opposition était vaincue.

En effet, le soir, les murs de Paris furent couverts d'affiches officielles : ordre du jour du général Jacqueminot à la garde nationale, pour lui enjoindre de s'abstenir de la manifestation ; ordonnance de 1831, contre les

attroupements ; proclamation du préfet de police, avec un arrêté qui interdit formellement la réunion et le banquet.

La plus vive animation accueillit partout ces placards d'une autorité détestée. On s'attroupait à tous les coins de rue, pour lire la proclamation contre les attroupements. A la lumière des torches, des hommes du peuple et des enfants criaient à haute voix les principaux articles de ces nouvelles ordonnances de juillet. L'opinion publique s'échauffait à cette provocation insensée ; et des milliers de citoyens s'encourageaient à la résistance.

Pendant ce temps-là, l'opposition dynastique accomplissait sa trahison honteuse. Après avoir appelé à cette bataille patriotique toutes les forces du pays, elle désertait devant les menaces du ministère et de la police, devant l'inflexible volonté de la cour. A dix heures du soir, chez le grand agitateur M. Barrot, on rédigeait un nouveau manifeste, qui restera dans l'histoire comme la condamnation de ce parti dynastique, incapable et lâche, dont la royauté s'était toujours fait un instrument funeste à la patrie.

Il était dit dans cette pièce, publiée le lendemain par les journaux, que le gouvernement, ayant fait connaître sa résolution d'empêcher par la force tout rassemblement et toute démonstration publique, l'opposition renonçait au banquet projeté, afin de ne pas exposer les citoyens aux conséquences d'une lutte aussi funeste à l'ordre qu'à la liberté ; qu'en ajournant l'exercice du droit de réunion, les députés dynastiques accomplissaient un grand acte de modération et d'humanité.

La situation était ainsi bien simplifiée par cette défaite de l'opposition. C'était le Peuple seul qui restait en face de la monarchie.

III

LA RÉVOLTE DANS PARIS.

Mais, tandis que la monarchie cherchait à intimider ses adversaires, tous les éléments révolutionnaires bouillonnaient dans Paris.

Au sein même de l'opposition consternée, quelques députés avaient fermement maintenu leur protestation. A une réunion de nuit chez M. de Lamartine, quatorze députés ou pairs de France, sur une soixantaine

d'assistants, avaient déclaré leur intention d'aller au banquet, malgré la force, et de ne céder qu'aux baïonnettes. Il n'est pas question qu'ont les ait revus le lendemain sur le champ de bataille, Et d'ailleurs, la commission du banquet, M. Barrot, et les principaux instigateurs s'abstenant, il n'y avait plus de centre autour duquel se réunir. La place était abandonnée à la foule de hasard, aux citoyens sans caractère officiel, comme le droit et l'avenir étaient abandonnés à la fatalité.

Cependant, le parti populaire et une fraction de la classe moyenne, dont l'honnêteté s'insurgeait contre la corruption des gouvernants, se disposaient à relever le cartel de l'opposition dynastique. Les sociétés secrètes et les faubourgs, les deux journaux républicains alors, la Réforme et le National, les écoles, des groupes de patriotes dans les divers arrondissements, avisaient à la conduite qu'il conviendrait de tenir, le lendemain, pour répondre à la provocation du ministère.

Les sociétés secrètes n'avaient jamais cessé d'exister, même après l'échec du 12 mai 1858 Cette franc-maçonnerie de soldats dévoués s'était maintenue, presque sans affiliations nouvelles, jusqu'en 1846. Des ordres du jour, imprimés à Bruxelles, ou quelquefois en cachette par des compositeurs de Paris, avaient entretenu son zèle. Mais la fréquence de ces proclamations, qui tombaient tôt ou tard entre les mains de la police, en rendait l'usage très-dangereux. Les rapports des affiliés entre eux et avec les chefs étaient donc devenus assez restreints, lorsqu'en 1846, les sociétés se réorganisèrent et reprirent quelque initiative.

Paris était le centre autour duquel rayonnaient les différentes ramifications, étendues dans les villes de province. A Paris et dans les départements, un même sentiment inspirait toutes ces phalanges militantes, plus préoccupées de l'action révolutionnaire que des théories sociales. On y parlait de fusils, plus que de communisme, et la seule formule, unanimement acceptée, était la Déclaration des droits de l'homme, de Robespierre.

Les sociétés secrètes possédaient leur puissance réelle au sein du peuple d'ouvriers, qui avait ainsi son avant-garde, une certaine force disciplinée, toujours prête à agir. Leur concours ne manqua jamais à aucune émotion politique, et on les retrouva au premier rang sur les barricades de février.

Dans la soirée du 21, elles avaient résolu de se porter, le lendemain, au lieu du rendez-vous, sans armes et par petits groupes, afin de saisir les circonstances ; et si c'était possible, de faire une journée contre la royauté.

La réunion qui eut le plus d'influence sur la tournure des événements, fut la réunion convoquée le lundi soir dans les bureaux de la Réforme. Une centaine de citoyens, d'opinion et de caractère éprouvés, y discutèrent vivement les chances d'une révolution. Il y avait là Flocon, Baune, Augier et toute la rédaction du journal ; Caussidiere et plusieurs représentants des sociétés secrètes ; Louis Blanc, Thoré et quelques journalistes de la même couleur, les rédacteurs de l'Impartial du Nord et du Haro de Caen, et autres journalistes de province ; Lagrange, Rey, Albert, et une foule de braves conspirateurs et d'hommes très-répandus dans les quartiers de Paris.

Vers dix heures, d'Alton Shée et Ledru Rollin arrivèrent de chez M. Lamartine et firent connaître les décisions qu'on y avait prises.

La séance fut très-animée, les uns se contentant d'une protestation énergique contre le ministère du Roi, les autres réclamant dès lors les préparatifs d'une résistance à la force — par la force. Ceux-ci soutenaient que l'insurrection était inévitable ; que cent mille hommes bien disposés descendraient, le matin, sur la place publique et qu'il ne fallait pas laisser échapper une si belle occasion. Ceux-là craignaient une défaite dont le gouvernement profiterait sans doute pour anéantir, par de nouvelles lois oppressives, toute possibilité de réunion à l'avenir, toute liberté de presse et de propagande, et le peu qui restait encore de droits politiques et de moyens d'émancipation.

On convint cependant de se rendre, le lendemain, isolément, et les mains dans les poches, sur la place de la Madeleine, pour observer les choses et entraîner l'opinion publique contre la royauté. On devait, au cas où la lutte s'engagerait, se rallier immédiatement au bureau de la Réforme, afin de coordonner le mouvement avec vigueur et de lui donner le caractère républicain.

Au National affluèrent, toute la journée, des processions de citoyens qui accouraient demander un mot d'ordre et une direction. Mais le National, comme toujours, hésitait à se séparer d'une partie de la gauche et de l'opposition dynastique, dont sa politique cauteleuse avait presque accepté la solidarité, surtout dans les derniers temps. Quoique désirant sincèrement une certaine république nominative, dont nous voyons aujourd'hui ses rédacteurs pratiquer la trompeuse apparence, en compagnie des anciens ministres de Louis-Philippe, il reculait devant toute démonstration révolutionnaire. L'état des esprits lui semblait de force à renverser le ministère Guizot et à donner une leçon à la cour ; mais le National n'avait

point l'espérance ni la volonté de pousser Paris jusqu'à la révolte, — jusqu'à la chute du trône et à la résurrection de la démocratie.

Ainsi, en 1830, la révolution se fit de même, au-dessus, ou, si l'on veut, au-dessous des chefs du libéralisme, sans eux, assurément, et presque malgré eux.

Cependant, autour du National, la bourgeoisie républicaine, les officiers de la garde nationale, l'industrie et le commerce, atteints par un régime funeste, irrités contre l'insolence de la cour, partageaient l'émotion du peuple, et, jusqu'au milieu de la nuit, les rues et les boulevards furent encombrés d'attroupements nombreux. La révolution était dans l'air. Un enthousiasme inusité circulait dans toutes les âmes. Des orateurs en blouse montaient sur les bornes et jetaient des éclairs sur ces foules orageuses. Tout annonçait une tempête pour le lendemain.

En effet, le lendemain mardi, dès dix heures du matin, d'immenses colonnes de citoyens débouchaient de toutes parts sur la place de la Madeleine, et occupaient une partie des boulevards et des rues adjacentes. Avant midi, plus de cinquante mille hommes, des femmes et des enfants, stationnaient jusque sur la place de la Concorde, criant sans cesse : Vive la réforme ! A bas Guizot ! On attendait ainsi que quelqu'un des fameux réformistes et des agitateurs de banquets parût. Jusqu'au dernier moment, le Peuple avait espéré que les députés de l'opposition auraient la pudeur d'apporter leur inviolabilité au milieu des masses soulevées par leurs beaux discours. On s'étonnait aussi que le pouvoir n'eût pas pris les mesures militaires, annoncées la veille ; car la circulation avait été laissée absolument libre dans le quartier de la Madeleine, et on n'apercevait pas un uniforme de soldat. Selon l'habitude perfide des gouvernements despotiques, le ministère encourageait l'émeute à se grossir, se croyant sûr de la dompter et d'en tirer de nouveaux motifs plausibles de réaction.

Enfin, ne voyant rien venir, ni députés, ni commissaires du douzième arrondissement, la foule impatientée, et ne sachant pas même où était précisément le local assigné au banquet, se tourna vers le pont de la Concorde. Un rassemblement, conduit par des étudiants et des ouvriers, se mit en marche, au chant de la Marseillaise, pour défiler devant la Chambre. La tête du pont était gardée par un peloton de municipaux à pied, d'environ cinquante hommes, qui ouvrirent passage, et le Peuple envahit les abords du Palais-Bourbon.

Les grilles étaient fermées. Une centaine d'illustres gamins les escaladèrent, pénétrèrent dans l'intérieur, et trouvant la Chambre vide, se retirèrent immédiatement, sur les observations des gardiens.

Mais la tactique ministérielle avait réussi. Le Peuple était pris au piège et cerné.

Bientôt, la troupe se montre sur tous les points. Des dragons et des municipaux refoulent les groupes de l'autre côté du pont ; un régiment de chasseurs prend position devant la Chambre, et un régiment de ligne barre les rues voisines. Jusqu'à l'Hôtel des Invalides, les quais sont garnis de fortes réserves, avec une artillerie, prête à partir.

En même temps, des charges de cavalerie balayent la place de la Concorde, les rues de la Madeleine et Saint-Honoré. Des promeneurs inoffensifs, des femmes et des gardes nationaux sont atteints de coups de sabre. Les municipaux galopent sous les arcades de la rue de Rivoli et de la rue de la Paix, et s'aventurent presque sous les portes des maisons. Dans la rue de la Paix, un officier supérieur de la garde municipale, sabrant la foule, est saisi, désarmé, et bientôt dégagé par ses soldats, qui dispersent les attroupements, à coups de crosse et de bayonnette.

Les députés passent silencieux au travers de ces déplorables scènes, pour se rendre à la Chambre. On en reconnaît quelques-uns ; on les interroge ; ils répondent qu'ils vont mettre le ministère en accusation. En accusation devant cette majorité corrompue qui les avait flétris eux-mêmes comme aveugles et ennemis !

Du côté des Champs-Élysées, les collisions entre la troupe et le peuple durèrent pendant plusieurs heures. Quelques victimes tombèrent écrasées sous les pieds des chevaux, ou percées par l'arme blanche. Des pierres étaient lancées contre les lignes de soldats ; on brisait les réverbères ; on brûlait un corps-de-garde isolé ; on entassait des chaises, des planches et des branches d'arbres pour commencer des barricades. Au coin du ministère de la marine, on tordait les grilles et on barricadait la rue Saint-Florentin. Déjà, la troupe avait si bien fait son devoir, qu'on organisait une ambulance, rue Saint-Honoré, pour recevoir les blessés. On citait deux femmes tuées et un grand nombre de citoyens frappés dangereusement.

En général, la population avait gardé jusque là une attitude calme et réservée ; mais l'inquiétude se répandait dans Paris, et l'insurrection grandissait. Près de l'école Polytechnique, quelques centaines d'ouvriers sont attaqués par des municipaux. Vers quatre heures, le magasin de

l'armurier Lepage et quelques autres boutiques d'armes sont enfoncées. Dans plusieurs quartiers, les prolétaires élèvent des barricades et prennent leur fusil. A cinq heures, on entend battre le tambour dans les rues, mais la garde nationale ne répond guère au rappel. Les gardes municipaux et la cavalerie sillonnent seuls les grandes artères de la cité, maltraitant les groupes amoncelés sur les trottoirs, mais passant à côté des barricades ; car il semble que la royauté, plus aveugle à son tour que l'opposition royaliste, ait voulu pousser le désordre jusqu'aux limites d'un danger sérieux. Pouvait-elle supposer que cette crise qu'elle avait provoquée allait tourner en révolution ?

Il y eut pourtant, le soir, entre les rues Saint-Denis et Saint-Martin, un commencement de lutte sanglante. La fusillade s'était engagée, dans les rues Transnonain et Bourg-l'Abbé, fortifiées avec des pavés et des charrettes ; mais le Peuple manquait de munitions, et la barricade Bourg-l'Abbé fut enlevée avant minuit.

Paris était bien plus menaçant le lendemain. On s'étonnait surtout de l'audace du ministère et de l'entêtement de la cour. La haine contre MM. Guizot et Duchâtel rappelait la haine de 1830 contre Polignac et Peyronnet. Toutes les classes de la nation sentaient qu'elles devaient s'unir pour briser les instruments du gouvernement personnel ; et les républicains qui voulaient remonter plus haut rencontraient ainsi pour auxiliaires momentanés la garde nationale, la bourgeoisie, les électeurs, et ce pays légal sur lequel s'était appuyée la monarchie.

On continuait donc, principalement dans les quartiers populaires, à organiser la résistance, bien décidés partout à ne pas céder au roi. Le rappel battait sans cesse. La garde nationale se réunissait à ses mairies et sur les places, mais pour crier : Vive la réforme ! Des compagnies se promenaient dans les rues et traversaient les barricades en fraternisant avec le Peuple. La 3^e légion parcourut toute la rue Montmartre et les boulevards, en chantant la Marseillaise. Le Peuple se mêlait dans les rangs, avec des drapeaux et des armes bizarres. Les patriotes les plus actifs se répandaient dans Paris et entretenaient l'agitation. — On parlait déjà d'aller aux Tuileries.

Des engagements partiels eurent lieu du côté de la rue Saint-Martin, de l'Hôtel de ville et de la Bastille, et la lutte générale s'annonçait pour le soir, lorsque le bruit courut du renversement du ministère.

En effet, M. Guizot lui-même avait donné sa démission, à la tribune de la Chambre des députés. Le gouvernement personnel était vaincu.

Ce fut une grande et universelle joie dans Paris, à la nouvelle du renvoi de M. Guizot, et l'opposition dynastique se félicita sans doute d'en être venue à ses fins, sans s'être compromise aux yeux du Château. Ne devait-on pas lui savoir gré de son obéissance, et de sa retraite au moment du danger ? M. Barrot et ses amis étaient donc devenus possibles, par ce coup de hasard ; et la France allait passer sous leur gouvernement et sous le gouvernement de M. Thiers, leur chef, ancien collègue de M. Guizot, ancien et fidèle serviteur de Louis-Philippe.

Les républicains seuls n'étaient pas satisfaits du triste résultat de cette agitation si généreuse et si patriotique. Loin d'accepter la simple retraite d'un ministère corrompu, remplacé par des royalistes serviles, les républicains ne renoncèrent point à poursuivre le combat contre la monarchie. On garda ses armes et son espérance.

Mais, hélas ! dans l'ivresse de ce triomphe sur un ministère abhorré, Paris oubliait ses autres griefs contre la cour et contre les institutions. La garde nationale mit des fleurs au bout des fusils, en guise de baïonnettes ; la population se pressa, comme en un jour de fête, dans les rues illuminées ; et Louis-Philippe se consola, sans doute, de n'avoir fait que changer de complices.

Tout à coup, la ville joyeuse et brillante tressaillit au bruit d'un feu de peloton. C'était le massacre du boulevard des Capucines. Des hommes, des femmes, des enfants, assassinés par les militaires, on ne sait comment, sans cause ; la terre, couverte de cadavres et de blessés ! On transporta les blessés chez les pharmaciens et dans les maisons voisines. On mit les cadavres dans deux tombereaux, qui furent traînés à bras jusqu'aux faubourgs, avec des cris funèbres. Ce sang éteignit aussitôt les feux de réjouissance. Le Paris lumineux devint morne et fatal.

Le hasard avait relevé la révolution.

IV

LE 24 FÉVRIER.

Toute cette soirée, toute cette nuit du 23 au 24 février, eurent un aspect sinistre. Le travail de l'insurrection se fit avec une activité extraordinaire, dans le silence, et sans qu'aucune force militaire intervînt pour s'y opposer. Paris était un chantier de barricades, depuis le boulevard de Gand jusqu'à la Bastille, depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la Seine. Le Peuple insurgé était descendu dans les rues avec ses outils d'atelier, en attendant qu'il prît le fusil, le lendemain. On sciait, hélas ! les beaux arbres des boulevards ; on démolissait les grilles des monuments, les candélabres du gaz, les fontaines et les baraques, et tout ce qui pouvait servir à encombrer le chemin des troupes ; on transportait sur les chaussées les matériaux des maisons en construction, poutres, pierres de taille, planches et charrettes ; et tout cela s'enchâssait dans de formidables murailles de pavés. Et l'on n'entendait que les coups de la hache et le bruit des arbres, qui, en tombant, écrasaient leurs branches ; parfois, un grincement d'armes agitées et quelques détonations, égarées dans les ténèbres ; presque toujours, en manière d'accompagnement monotone, le son du tocsin ; et bientôt, les barricades furent occupées et gardées par des sentinelles ; et l'on apercevait, autour de brasiers pétillants, des groupes d'hommes accroupis, fondant des balles, et fumant tranquillement leur pipe, à ce bivouac bizarre, au milieu de la grande ville labourée pour y planter la liberté.

Les républicains, les ouvriers, les sociétés secrètes, tous les hommes au cœur généreux et sympathique, se remuèrent vaillamment, durant cette nuit mémorable. Les uns parcouraient les barricades et proclamaient déjà la déchéance du roi ; les autres réunissaient des munitions et des armes. Partout, la résolution était inébranlable, et l'espoir presque certain de conquérir enfin la République, pour laquelle le Peuple avait tant souffert.

Au lever du jour, Paris se réveilla donc en pleine insurrection, et les indifférents, qui avaient passé chez eux une nuit d'inquiétude, durent être bien surpris de la puissance surnaturelle de ce peuple travailleur, qui, en quelques heures, avait ainsi transformé une ville élégante et bien ordonnée, en un champ de bataille inextricable, avec des abattis de forêts, des ruines et des fortifications.

Tout le cœur de Paris appartenait à la révolte, sur un carré d'au moins une lieue, entre la rue Montmartre et la rue Saint-Antoine, entre les quais et les boulevards. Le passage de la porte Saint-Denis était fermé par une barricade monstrueuse, et les principales entrées du camp des insurgés étaient également défendues par d'infranchissables barrières. Dans les petites rues

du centre, comme les rues Beaubourg, Transnonain, des Gravillers, etc., les barricades se suivaient presque de dix pas en dix pas, et les combattants s'agitaient avec enthousiasme dans ce labyrinthe de petites citadelles, communiquant les unes avec les autres et avec les maisons voisines. A voir l'exaltation du Peuple qui avait ainsi assuré son inviolabilité chez lui, à entendre les cris de Vive la République, proférés par les hommes, par les femmes et les enfants, on jugeait bien que la révolution allait s'accomplir, et que c'était tout au plus une question de temps.

La cour avait aussi employé cette nuit précieuse. On avait annoncé, la veille, un ministère Molé, pour remplacer le ministère Guizot. Mais, depuis le massacre des Capucines, depuis que la révolte semblait irréconciliable et généralisée, on se sentait contraint à de nouveaux sacrifices.

Le roi passa presque toute la nuit en conférence avec ses conseillers et ses intimes. M. Bugeaud, qu'on avait déjà voulu nommer dictateur militaire, encourageait Louis-Philippe à ne pas céder ; et comme il demandait qu'on lui livrât l'insurrection, avec plein pouvoir sur Paris :

— Pas encore, répondit le roi.

Le maréchal de la rue Transnonain se proposait sans doute d'user des bastilles construites tout exprès pour la circonstance, et le roi, sans être éloigné de cette ressource qu'il s'était réservée, s'imaginait pourtant que le moment n'était pas venu de brûler... ses vaisseaux.

M. Thiers avait été appelé, dans la soirée, avec quelques rédacteurs de journaux dynastiques. Le roi reculait toujours devant un ministère de l'opposition et devant une réforme électorale, si insignifiante qu'elle fût. Il ne s'agissait cependant que de l'adjonction de quelques capacités bourgeoises aux listes électorales, et de l'incompatibilité de certaines fonctions monarchiques avec le mandat de député. M. Thiers, d'ailleurs, qui avait déjà si bien servi le roi, M. Barrot qui venait de montrer tant de respect pour la volonté royale, comment auraient-ils effrayé la cour ?

Vers trois heures du matin, le vieux Philippe, fatigué, promit un ministère Thiers, Odilon-Barrot et Bugeaud. Il fut convenu que d'innombrables affiches seraient placardées immédiatement sur tous les murs de Paris, afin que la popularité de ces trois grands citoyens sauvât la monarchie, en apaisant tout-à-coup l'orage populaire.

Plus tard, un autre conseiller du roi, M. de Girardin, entra au château des Tuileries pour prévenir son auguste ami que la royauté était compromise et la dynastie perdue, si l'abdication et la régence n'étaient pas proclamées.

Ainsi, dans cette crise singulière et suprême, tous ces hommes de l'ancien régime, réputés si habiles, tous ces professeurs de rouerie politique, n'eurent aucun sentiment de la situation. Il serait difficile de dire qui fut plus aveugle, de M. Barrot et de ses amis, de MM. Guizot et Duchâtel, de M. Thiers ou du roi. Car la véritable habileté, la clairvoyance, le génie de l'homme d'État, sont inséparables de la conscience et de la justice. On a dit qu'à chaque complication du drame, le roi était toujours arrivé trop tard : c'est qu'il n'attendait pas le Peuple si tôt.

Aussi, fallut-il voir comment furent accueillis, le matin, MM. Thiers, Bugeaud et Barrot. A M. Bugeaud, le Peuple répondait : Transnonain ; — à M. Thiers, il répondait : Bastilles et Lois de septembre ; — à M. Barrot, il répondait : Désertion.

M. Bugeaud fut donc presque aussitôt remplacé par un autre fidèle général, M. de Lamoricière, que la faveur du roi venait de nommer tout récemment grand officier de la Légion d'honneur.

L'opposition eut encore alors, pendant une heure, l'aveuglement de se croire aussi heureuse qu'habile ; et il lui sembla que cette grande secousse ayant produit un ministère si longtemps impossible, tout devait être fini.

Des maires, des officiers de police et quelques gardes nationaux, portant pour la seconde fois des bouquets dans leurs canons de fusil, parcouraient certains quartiers, en annonçant la bonne nouvelle. Mais la population demeurait muette ; une partie de la garde nationale se sentait encore trompée, et les insurgés criaient : A bas Louis-Philippe, Vive la République !

M. Barrot, lui-même, qui s'était caché le jour du banquet, crut que le ministre ferait oublier le chef de l'opposition. Il monta à cheval, accompagné de son collègue, M. Lamoricière, de quelques députés, royalistes comme eux, et d'une bande d'état-major. Le cortège s'avança triomphalement sur les boulevards fashionables ; mais en approchant du boulevard Montmartre, bordé de barricades à la gorge des rues, ils entendirent déjà des murmures peu rassurants. Arrivés à la barricade de la porte Saint-Denis, ils furent arrêtés court par les insurgés qui croisèrent la baïonnette et crièrent : Vive la République !

L'illusion des dynastiques ne fut pas de longue durée. La République était décidément en nombre et en force dans l'insurrection.

Tandis que les royalistes se retiraient consternés, tandis que des régiments de ligne, stationnant sur le boulevard, fraternisaient avec le

peuple, tandis que les insurgés attendaient l'attaque dans leurs barricades ; des masses d'ouvriers armés, des gamins, portant des drapeaux improvisés, se mêlaient aux colonnes de gardes nationaux, hésitant entre la neutralité ou la rébellion. Depuis le matin, le Peuple n'avait qu'une idée fixe, c'était d'aller aux Tuileries, comme en 1830. L'instinct du Peuple est toujours droit, et se précipite au but. Son irritation, partagée par un certain nombre de gardes nationaux et d'officiers, entraînait des compagnies entières ; et ces flots révolutionnaires roulaient de toutes parts vers le centre de la tyrannie.

On accourait ainsi en tumulte vers les Tuileries, du faubourg du Temple, du faubourg Saint-Antoine, du faubourg Saint-Marceau, de presque tous les quartiers de Paris : et, chemin faisant, on recrutait à cette armée bizarre des milliers de combattants avec des sabres et des haches, avec des pistolets et des bâtons. Ceux qui n'avaient aucune arme suivaient encore, aux cris de : Vive la réforme ! couverts, en certains parages, par les cris de : Vive la République ! et, tout en marchant vers le Château, on prenait des postes, on fraternisait avec les soldats, et quelquefois on échangeait des fusillades peu meurtrières ; car il n'y eut guère d'engagement sérieux, jusqu'à l'attaque du Château-d'Eau.

Vers midi et demi, en arrivant par la rue de Valois ou par la rue de Richelieu, des groupes nombreux trouvèrent la cour du Palais-Royal et le Château-d'Eau occupés par des soldats. On entra bien dans le Palais-Royal, mais le Château-d'Eau refusant de rendre les armes, un combat terrible s'engagea subitement. Les citoyens, retranchés derrière la barricade de la rue de Valois et les colonnades de la cour d'honneur, soutinrent pendant près d'une heure cette lutte héroïque. Bientôt, les voitures de la cour ayant été amenées sur la place, on y mit le feu, et, au milieu de cet incendie qui gagna peu à peu le Château-d'Eau, le Peuple et les gardes nationaux, principalement des troisième et cinquième légions, se rendirent maîtres du poste, si bravement attaqué et si bravement défendu.

Une partie de la foule envahit alors le Palais-Royal, appartenant aux d'Orléans, et jeta tout par les fenêtres, sur les débris de l'incendie brûlant encore. Les autres s'élancèrent vers les Tuileries.

Les Tuileries avaient été prises pendant ce temps-là, presque sans résistance, quoiqu'il y eût, dans l'intérieur des grilles, environ trois mille hommes d'infanterie, six pièces de canon, plusieurs escadrons de dragons et des gardes municipaux. Mais les légions de la garde nationale et le Peuple

arrivaient de toutes parts et cernaient déjà la place du Carrousel et la rue de Rivoli. Après quelques coups de fusil, les troupes se retirèrent avec l'état-major par le pavillon de l'Horloge, du côté du jardin.

Il était environ une heure et demie. A onze heures, le roi, en pantoufles, avait encore reçu ses familiers, tant il soupçonnait peu l'état de Paris et le triomphe de la révolution.

Le roi, la reine, les princes et princesses, s'esquivèrent par la terrasse du bord de l'eau. A la petite grille du pont tournant, contre laquelle s'était appuyé Darmès, Louis-Philippe et sa femme étaient montés dans une voiture de place qui prit la route de Neuilly. Personne ne songea à les poursuivre.

La duchesse d'Orléans et son jeune fils, accompagnés de M. de Nemours, de députés et d'officiers, s'était rendue à la séance de la Chambre, où trois ou quatre royalistes balbutièrent régence. Mais le Peuple approchait, et l'on se hâta de faire évader, par des issues secrètes, la femme et l'enfant, qui furent cachés aux Invalides jusqu'au soir.

Le second prétendant à la régence, monseigneur le duc de Nemours, grand connétable de toutes les armées du royaume de France, de Navarre et d'Algérie, se sauva d'un autre côté, après avoir changé ses habits de général contre ceux d'un garde national républicain.

La royauté, la régence, tout l'ancien régime, avaient donc disparu. Le peuple était maître de Paris, et la France allait décider de l'avenir.

A la Chambre des députés, au milieu d'un effroyable tumulte, l'extrême gauche chercha ses noms les plus populaires pour organiser une commission provisoire qui pourvût à la situation. La foule, qui avait envahi l'enceinte, en acclama deux ou trois.

En même temps, au National, on combinait aussi une liste de conciliation. A la Réforme, où les principaux chefs de l'insurrection s'étaient ralliés après la victoire, on nommait également un gouvernement provisoire ; et c'est la Réforme qui eut l'honneur d'y introduire un ouvrier.

Ces trois groupes ne tardèrent pas à se réunir à l'Hôtel de ville. Le Peuple inondait la place et les vastes salles du monument consacré par toutes nos révolutions. Et sur la place de Grève, sur les barricades sanglantes, dans les rues bouleversées, aux fenêtres des maisons, partout, c'était un cri de victoire : VIVE LA RÉPUBLIQUE !

PREMIÈRE PARTIE.

LA PRÉFECTURE DE POLICE

DEPUIS LE 24 FÉVRIER JUSQU'AU 15 AVRIL.

CHAPITRE PREMIER

Mes impressions en entrant aux Tuileries. — Souvenirs de 1834. — Oubli des haines d'autrefois. — Le peuple nomme un gouvernement provisoire. — Je suis désigné pour la préfecture de police. — Départ de la Réforme. — Mon costume pittoresque. — Édilité de Paris. — Entrée à la préfecture de police. — Sobrier et Cahaigne. — Mes anciens rapports avec mon prédécesseur. — M. Delessert et saint Napoléon. — Procès de Ledru-Rollin à la cour de cassation. — La caisse de la préfecture. — Les appartements de M. Delessert. — Mesures de sûreté. — — Visite des souterrains. — Les sapeurs pompiers. — Proclamations révolutionnaires. — Caractère de la police républicaine. — Organisation des divers services. — Les approvisionnements de Paris. — Le pain, le bois, l'éclairage. — Sobrier tombe malade et quitte la préfecture. — Les chefs de barricades. — Rétablissement de la circulation. — Pavage des rues. — Anecdote nocturne. — Le préfet de police prisonnier. — Affluence des dénonciateurs. — Un vol d'armes et d'argenterie par un professeur d'escrime. — Les ceintures rouges. — Mansuétude des républicains. — Tous les hommes sont frères. — Le drapeau aux trois couleurs. — Les chevaux de la garde municipale. — Allocution aux commissaires de police de Paris.

Comme tant d'autres, j'étais arrivé au Palais-Royal, le fusil au bras ; et, après la prise du Château d'Eau, j'étais entré aux Tuileries, stupéfié du peu de résistance des défenseurs de la royauté.

Comme d'autres aussi, je m'arrêtai sur les marches du trône, en pensant à mon frère, assassiné à Lyon, en 1834. C'était sur les marches de l'autel du Christ qu'il était tombé, frappé de trois balles, percé de soixante-quatre coups de baïonnettes ; et son corps, livré à la fureur d'une soldatesque effrénée, ne fut plus bientôt qu'une dentelle sanglante.

Je songeai aussi à toi, mon pauvre et digne père, connu par ta probité proverbiale, et dont toute la vie ne fut qu'un long acte de dévouement à la cause sainte du peuple. Tu devais mourir à la peine, sans avoir vu se lever

l'aurore de ta religion politique. Aujourd'hui, je serais tenté de dire : C'est un bonheur ; car tu es mort avec tes illusions !

La vue du peuple qui venait de chasser ses maîtres me livra à de graves méditations. Je compris tout le néant de l'orgueil des hommes. Les Tuileries devinrent le tombeau de ma haine. J'oubliai les longues et fiévreuses nuits de la prison, pour ne songer qu'aux nouveaux devoirs imposés à tous les citoyens amis de l'ordre, en même temps que des institutions démocratiques.

En sortant des Tuileries, je m'étais rendu aux bureaux de la Réforme, où un grand nombre d'insurgés nommaient un gouvernement. Lorsque les citoyens désignés pour ce pouvoir provisoire s'installèrent à l'Hôtel de ville, il restait encore deux fonctions principales, dont les services devaient être immédiatement assurés : la direction des postes, qui fut confiée à Etienne Arago, et la préfecture de police.

Je proposai Baune au département de la police ; il refusa ; quelques autres citoyens refusèrent aussi : tous rejetaient un honneur si difficile.

Flocon et Baune me désignèrent alors, conjointement avec Sobrier. Je repoussai d'abord cette offre ; mais l'insistance du peuple et le concours de Sobrier, me décidèrent à accepter. Ce fut à contre-cœur, mais avec la résolution d'apporter les plus grands soins, et toute l'énergie nécessaire à une mission de cette importance. Je me promis, toutefois, d'abdiquer mes pouvoirs révolutionnaires, aussitôt qu'une organisation assez forte dirigerait les affaires du pays.

Mon intention réelle et sincère avait toujours été de me tenir en dehors de toutes les combinaisons de pouvoir. Depuis dix-sept ans, j'étais sur la brèche, sans arrière-pensée d'intérêt personnel. Je puis dire que j'avais fait à ma cause tous les sacrifices possibles. La réalisation et l'application de mes principes politiques me paraissaient la plus belle des récompenses.

Je me rendis donc à la préfecture, accompagné de Sobrier et de Cahaigne, sans orgueil ni défiance de moi-même.

Je remis mon fusil et mes pistolets à Sobrier et à Cahaigne, qui avaient déjà déposé leurs armes, et je ne gardai qu'un sabre, attaché autour de mon corps avec un cordon rouge. C'était le sabre d'honneur de mon père.

J'étais affublé d'une casquette, d'une redingote crottée, d'un pantalon noir, et d'une paire de bottes, hachées par les nombreuses pérégrinations que, depuis 24 heures, je n'avais cessé de faire au travers des barricades. J'avais sur moi une centaine de francs.

Chemin faisant, j'eus l'occasion de remarquer combien l'édilité de Paris avait besoin d'être immédiatement remise en vigueur. Les rues étaient partout coupées par des barricades ; mais l'aspect de la ville n'était point triste : chacun circulait comme en un jour de fête. Les préoccupations de l'avenir n'avaient pas encore assombri les fronts. Le présent était tout. Aussi les habitants firent-ils bien volontiers les frais de l'éclairage par des illuminations spontanées.

Lorsque j'entrai dans la cour principale de la préfecture avec mes deux camarades, tout était désordre et confusion. La terre était jonchée de casques, de selles de chevaux et de divers objets d'équipement militaire. Deux mille sept cents hommes environ, garde municipale et troupe de ligne, venaient d'évacuer l'enceinte de la préfecture. Une compagnie de la 11^e légion présentait seule quelque apparence d'ordre militaire. C'étaient les officiers de cette compagnie, secondés par l'adjudant Caron et aussi par M. Carteret, je crois, qui, pour éviter un conflit, avaient obtenu la retraite de la garde municipale et de la ligne. Grand nombre de citoyens plus ou moins armés, et encore dans l'ivresse d'un succès obtenu sans effusion de sang, se promenaient dans les cours, aux cris de : Vive la liberté ! Vive la République ! et au chant de la Marseillaise. Le coup d'œil était vraiment pittoresque ; c'était un véritable délire !

Je priai le capitaine de la garde nationale de rassembler son monde, et, dans une courte allocution, j'annonçai ma nomination provisoire au département de la préfecture, en invitant tous les citoyens présents à m'aider de leur concours pour rétablir l'ordre et parer aux choses les plus urgentes. La promesse m'en fut faite avec enthousiasme et exécutée ensuite avec zèle et intelligence.

Je montai alors, toujours accompagné de Sobrier et de Cahaigne, au secrétariat général, où je ne trouvai que deux employés et deux huissiers de service, restés à leur poste.

Je me rappelai aussitôt combien de fois j'avais été mandé dans cette même salle, lorsque, soumis à une surveillance rigoureuse comme condamné politique, la susceptibilité du secrétaire général ou du préfet était éveillée par les rapports des agents de la police secrète.

Une fois, entre autres, j'avais dû comparaître devant mon prédécesseur, pour me défendre de certaines imputations tronquées ou exagérées, et j'avais subi de sa part quelques conseils dont la bienveillance pouvait être attribuée à l'estime toute particulière qu'il professait pour mon oncle

Spréafico. C'était M. Spréafico, qui, par les soins et démarches de M. Lingay, sou ami, avait obtenu, à ma sortie des prisons de Doullens, mon permis de séjour à Paris. Plus tard, M. Pinel m'ayant signifié de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, attendu que je m'occupais toujours de politique, et qu'on me savait mêlé à des conspirateurs dont on surveillait les démarches, M. Delessert m'avait accordé un sursis de huit jours pour mettre ordre à mes affaires.

Dans ce moment-là, je n'étais véritablement pas en œuvre de conspiration. Toute mon activité était tournée vers la fabrication d'un drap imperméable, qui, après avoir absorbé, par de nombreux essais, la plus grande partie de mes capitaux, ne m'a donné en résultat qu'une perte de soixante mille francs, des dettes et des protêts, et qui m'a laissé enfin à peu près comme Job sur son fumier.

M. Lingay, en cette circonstance, était donc encore intervenu auprès de M. Delessert pour faire révoquer cet ordre d'extradition, et il me rapporta textuellement leur conférence. On prétendait que, dans un banquet de républicains, j'avais tenu des propos compromettants, et que, sous saint Napoléon, j'eusse été embastillé pour le reste de mes jours : « Et voyez plutôt, aurait ajouté M. Delessert,

« en montrant un rapport tout frais, pendant
« que vous sollicitez ici la continuation du séjour
« de M. Caussidière, il est à la Cour royale de cassation
« avec des républicains, qui assistent, comme
« lui, au procès de M. Ledru-Rollin. »

Mais je n'eus pas de peine à démontrer que j'avais seulement rempli un devoir de gratitude et d'affection envers mon ancien défenseur à la Cour des pairs, lequel venait encore de se rendre caution pour moi d'une somme de vingt-cinq mille francs. Rien ne justifiant donc la mesure prise à mon égard, j'avais été autorisé à continuer mon séjour à Paris.

Ce fut, assailli par ces souvenirs, que je pris possession d'un hôtel d'où, quelques heures auparavant, un mandat d'amener avait été lancé contre moi.

Je déposai mon sabre sur le bureau, Sobrier ses pistolets, et nous nous mîmes à l'œuvre sans retard.

Les chefs de la police municipale et les autres employés supérieurs étant absents, M. Coré, caissier de la préfecture, se présenta seul et me fit connaître l'état de la caisse. Il s'y trouvait environ 200,000 francs qu'il mit

à ma disposition pour les nécessités du service. Je lui répondis que, pour l'instant, il n'y avait pas besoin d'argent ; mais qu'il ne devait disposer d'aucun fonds sans un visa signé de moi.

L'économe vint à son tour et reçut l'ordre de fermer à clef toutes les pièces du second étage, habité par mon prédécesseur, qui, dans sa précipitation à fuir, n'avait rien emporté.

Je ne pris possession du second étage qu'au bout d'une huitaine de jours, et seulement lorsque les domestiques de M. Delessert eurent enlevé tout ce qui lui appartenait.

M. Delessert m'en remercia, un peu après, par la lettre suivante :

« Londres, le 29 avril 1848.

« Monsieur le Préfet,

« Je viens d'apprendre, par mes amis de Paris, la bienveillance avec laquelle vous vous êtes exprimé au sujet du très-petit séjour que Madame Delessert a été faire à Passy, et le regret que vous avez témoigné de ce qu'elle ne s'était pas adressée à vous. Permettez-moi de vous en offrir mes remerciements.

« Je le fais avec d'autant plus d'empressement, que c'est pour moi une occasion de vous dire combien j'ai été sensible à tous les bons procédés dont vous avez usé envers nous, en permettant avec tant de bonne grâce, la sortie de la préfecture de police, des effets, chevaux et autres objets qui nous appartenaient personnellement, à ma femme et à moi ; je suis heureux, Monsieur le préfet, de vous exprimer ma gratitude bien franche et bien cordiale.

« J'ai l'honneur de vous prier de recevoir mes sentiments de haute considération,

« GABRIEL DELESSERT. »

Le capitaine de la 11^e légion, dont j'ai déjà parlé, et l'adjudant Caron, commencèrent l'organisation d'un service militaire auquel vinrent s'adjoindre quelques amis et bon nombre d'insurgés, armés plus ou moins régulièrement. Des factionnaires furent posés ; des patrouilles se renouvelèrent toute la nuit ; et des visites faites dans les souterrains et

conduits qui ont leur point de départ dans les bâtiments de la préfecture, me convainquirent qu'aucun danger invisible ne nous menaçait.

Le chef des exprès ou porteurs de missives fut appelé et dut se mettre à ma disposition. En temps ordinaire, sa brigade se compose de 18 hommes ; je la portai à 24, vu l'urgence.

Le service des sapeurs-pompiers ne fut pas suspendu. Un incendie au Palais-Royal fut promptement éteint, grâce au zèle intelligent et dévoué de ce corps d'élite.

Tout le temps, jusqu'au lendemain matin, fut employé à ces mesures de première nécessité. Sobrier avait partagé mes travaux ; et, de concert avec lui, j'avais fait paraître la proclamation suivante :

« Au nom du peuple souverain.

« Citoyens,

« Un Gouvernement provisoire vient d'être installé : il est composé, de par la volonté du peuple, des citoyens F. Arago, Louis Blanc, Marie, Lamartine, Flocon, Ledru-Rollin, Recurt, Marrast, Albert, ouvrier mécanicien.

« Pour veiller à l'exécution des mesures qui seront prises par ce gouvernement, la volonté du peuple a aussi choisi pour ses délégués au département de la police, les citoyens Caussidière et Sobrier.

« La même volonté souveraine du peuple a désigné le citoyen Étienne Arago à la direction générale des Postes.

« Comme première exécution des ordres du Gouvernement provisoire, il est ordonné à tous les boulangers et fournisseurs de vivres de tenir leurs magasins ouverts à tous ceux qui en auraient besoin.

« Il est expressément recommandé au peuple de ne point quitter ses armes, ses positions, ni son attitude révolutionnaire. Il a été trop souvent trompé par la trahison ; il importe de ne pas laisser de possibilité à d'aussi terribles et d'aussi criminels attentats.

« Pour satisfaire au vœu général du peuple souverain, le Gouvernement provisoire a décidé et effectué, avec l'aide de la garde nationale, la mise en liberté de tous nos frères détenus politiques ; mais en même temps, il a conservé dans les prisons, toujours avec l'assistance on ne peut plus honorable de la garde nationale, les détenus constitués en prison pour crimes ou délits contre les personnes et les propriétés.

« Les familles des citoyens morts ou blessés pour la défense des droits du peuple souverain, sont invitées à faire parvenir, aussitôt que possible, aux délégués au département de la police, les noms des victimes de leur dévouement à la chose publique, afin qu'il soit pourvu aux besoins les plus pressants.

« Les délégués au département de la police,

« CAUSSIDIÈRE et SOBRIER. »

Le lendemain, presque tous les chefs de division et chefs de bureau se rendirent à leur poste. Quelques-uns demandèrent une entrevue qui leur fut accordée sur-le-champ. J'invitai ces messieurs à redoubler de zèle dans leurs fonctions, le gouvernement du peuple ayant besoin du dévouement et de l'activité de tous ses agents.

— Si quelqu'un de vous, ajoutai-je, se rend coupable de trahison, il sera fusillé sur-le-champ, dans la cour de la préfecture.

C'est la seule menace révolutionnaire que j'aie faite, pendant ma gestion de trois mois, et jen'eusse point hésité à l'exécuter, si j'y avais été forcé. Ne devais-je pas me considérer comme entouré d'ennemis ou de gens mal intentionnés, qui accepteraient difficilement le nouveau maître que venait de leur imposer la force populaire ?

D'un autre côté, je m'efforçai, dès ce moment, à conquérir l'estime, si non la sympathie, des divers employés de la préfecture, les traitant toujours avec convenance et affabilité, quels que fussent leur rang et leur position. Je recommandai expressément, dans tous les bureaux, la même convenance, digne d'un gouvernement républicain, à l'égard des personnes qui viendraient à la préfecture pour affaires. La République incomprise et calomniée devait se montrer grande, forte et généreuse. Elle devait surtout rehausser le citoyen pauvre, qui a le plus besoin de sa bienveillance et de sa protection.

Ce fut avec ces dispositions fraternelles, que les bureaux de la préfecture s'ouvrirent le 25 février, sauf la division des passeports, pour laquelle j'attendis le bon plaisir du nouveau gouvernement.

Je me fis rendre compte de l'état des approvisionnements en grains et farines. Quoiqu'il fût satisfaisant, j'envoyai quelques amis à Étampes et à Blois, pour y faire de nouveaux achats ; ce qui me permit de baisser la taxe du pain, le deux mars suivant. Cette mesure détruisait victorieusement les terreurs semées par les alarmistes.

Une ordonnance, qui parut le 25 février, facilita également aux boulangers les moyens de se procurer du bois pour opérer la cuisson du pain. Des ordres furent donnés pour prévenir les accidents que pourraient occasionner le trop plein des canaux d'égouts. Il fallut aussi s'occuper de réorganiser l'éclairage, généralement impossible durant les premiers jours.

Le 26 au soir, une fièvre violente s'empara de Sobrier, mon collègue et mon ami. Plusieurs nuits passées sans sommeil avaient épuisé ses forces. J'ai rencontré peu d'hommes d'aussi facile concordance et aussi désireux de bien faire. Je dus à ma constitution robuste et à l'habitude d'un court sommeil, de résister à des travaux sans fin, et peu en rapport avec mon tempérament, qui exige beaucoup de gymnastique et le grand air.

Quoique chaque minute amenât son œuvre, je fis contracter l'habitude d'exécuter immédiatement les affaires, en pressant la lenteur bureaucratique, si désespérante pour les particuliers et presque toujours si nuisible à l'intérêt général.

Cependant, les barricades restaient en permanence. Une juste défiance maintenait les insurgés à leur poste. Les longues artères qui conduisent à ce vaste réservoir des approvisionnements de Paris, appelé le Marché des Innocents, se trouvant interceptées ; il fallut obvier au plutôt à cet inconvénient, et rendre à la population les moyens de subsistance qui lui faisaient défaut. On avait déjà facilité le départ et l'arrivée des postes.

Je mandai quelques chefs de barricades, et les invitai à rétablir la circulation des grands lignes, leur annonçant que les villes principales envoyaient à chaque instant leur adhésion au gouvernement de la République, accueillie partout avec enthousiasme. Je les rassurai sur les moyens d'une surveillance active, et contre toute tentative des ennemis de la Révolution.

Le lendemain, grâce à leur bonne volonté et à leur concours, presque toutes les barricades avaient disparu, et l'on put s'occuper de l'assainissement de la ville. Une ordonnance parut alors, dans laquelle je recommandai la propreté de la voie publique et la liberté de circulation.

Il fallut aussi songer au pavage des rues. Ceux qui n'ont pas vu ces monceaux de pavés, accumulés par le génie révolutionnaire, ne peuvent s'en faire une idée. Ingénieurs et paveurs furent mis en réquisition, et l'on s'aperçut bientôt d'une amélioration notable.

Le repavage me rappelle une petite anecdote, que d'estimables gens, peu bienveillants à mon égard, avaient dénaturée en la présentant sous de

fausses couleurs. Voici le fait :

Cuni, un de mes camarades de captivité à Doullens, arrivait à Paris. Sa première visite fut pour moi. Il vint en costume d'artilleur, et il attendit, jusqu'à deux heures du matin environ, que je fusse libre de causer avec lui. Je lui offris alors de l'accompagner jusqu'à son hôtel, rue Beauregard, voulant en même temps visiter les divers quartiers Saint-Denis, qu'on me disait négligés. On m'avait parlé de flaques d'eau stagnante, et j'étais désireux de voir par moi-même comment on exécutait mes ordres.

J'avais la tête lourde, fatiguée d'un travail de 18 heures, et, par conséquent, un immense besoin de prendre l'air. Nous nous acheminâmes donc, en devisant des affaires du jour, jusqu'à la hauteur de la rue du Petit-Carreau, où nous rencontrâmes une patrouille de garde nationale, commandée par un lieutenant dont je n'ai jamais su le nom.

Un « Qui vive ? » bien accentué, provoqué sans doute par l'uniforme de Cuni, et suivi d'un « Passez au large ! » nous fit prendre la rue Bourbon-Villeneuve, où nous nous arrêtâmes pour nous dire adieu. Je me disposais à retourner à la préfecture, lorsque la patrouille revint, en nous demandant si nous avions des laissez-passer. Je montrai le mien, formulé ainsi : Laissez passer le citoyen préfet de police, Caussidière. — Signé : Le secrétaire de la préfecture de police.

Crurent-ils à une mystification, ou eurent-ils quelque défiance ? c'est ce que je ne pris pas la peine d'analyser ; toujours est-il qu'ils m'enjoignirent de les suivre. Arrivés au poste de la rue Mauconseil, trois de ces messieurs acceptèrent de me reconduire jusqu'à la préfecture. Chemin faisant, je fus reconnu par un officier, qui crut à une escorte d'honneur, tandis que je rentrais prisonnier.

A la grande porte de la Préfecture, le lieutenant voulut se retirer avec ses hommes, mais je l'invitai à entrer, et, une fois dans mon cabinet, je leur dis :

— Vous êtes mes prisonniers maintenant, et vous ne me quitterez pas ainsi.

Un huissier apporta deux bouteilles de vin avec des biscuits. Après avoir trinqué à la République :

— Vous vous êtes vengé noblement, me dit l'un d'eux en se retirant !

Ainsi, parce que j'avais répondu par une politesse à une exagération maladroite de service, on en inféra que j'avais été ramassé ivre par la patrouille ! Braves gens ! qui ne vivez que de calomnies, je vous

souhaiterais, si j'étais votre ami, d'avoir toujours la tête aussi calme et aussi saine que je l'ai eue pendant l'exercice de mes fonctions,

Peu à peu, les édifices et jardins publics furent rendus à la circulation, les passeports délivrés de rechef, et aucune mesure restrictive et détentatoire ne fut prise contre les oppresseurs de la veille.

Comme tous les vrais démocrates, j'avais déposé ma haine aux Tuileries, et je repoussai les dénonciateurs qui ne manquèrent pas de se présenter en foule aussitôt mon installation. Il s'agissait bien d'autre chose, ma foi, que de faire courir après M. Hébert ou ses complices ; il fallait établir l'unité entre toutes les classes de la société, et s'assurer de leur concours franc et dévoué au gouvernement de tous par tous. Aussi, cherchai-je à m'entourer d'une certaine force qui pût, comme je le démontrerai plus tard, en donnant du poids à l'autorité dont j'étais investi, me permettre d'éviter l'emploi de moyens violents pour amener l'exécution de mes ordres.

Dès les premiers jours je fus admirablement secondé par mes amis et par quelques camarades. Sauf l'affaire Delahodde et un incident que je vais raconter, je n'eus à déplorer qu'un petit nombre d'actes d'insubordination.

C'était le 29 février ; Louchet, qui remplissait les fonctions de capitaine d'armement, s'était aperçu qu'une carabine de prix manquait. J'avais aussi à me plaindre de la disparition d'un pistolet et de divers effets. Rassemblant alors mes officiers improvisés, je leur dis :

— Il y a un voleur parmi vous, il faut le découvrir. Laissez aller et venir comme d'habitude, mais observez.

Une demi-heure après, le voleur était trouvé, arrêté, convaincu. C'était un ancien habitué de l'hôtel, où il donnait des leçons d'escrime à M. Pinel. A la faveur de son uniforme de garde national, il faisait du zèle et s'introduisait partout. Outre les armes et autres objets qu'il emportait, et qui furent retrouvés à son domicile, il avait engagé le domestique de confiance de M. Delessert à cacher l'argenterie, lui donnant à entendre qu'elle n'était pas en sûreté sous la garde des républicains de service à la préfecture. Il faut dire que toute l'argenterie en question était évaluée à 100,000 fr.

Lui-même, il avait aidé le domestique à cacher toute la vaisselle dans une armoire qu'il venait ensuite ouvrir par un moyen de profession ; mais il fut arrêté avant d'avoir pu faire sa razzia complète. On ne trouva chez lui que deux plats, qui furent restitués par le parquet ainsi que les armes.

Je ne puis dire combien la découverte de ce vol m'avait contrarié, et combien je fus heureux, plus tard, d'apprendre que le malfaiteur n'était pas

un républicain de la veille, comme on les a appelés le lendemain.

Je dus alors, en attendant mieux, faire adopter un brassart et un ceinturon rouge à ceux qui étaient de service militaire à la préfecture. Le brassart désignait un grade.

Cette couleur rouge offusqua beaucoup de gens timorés, qui s'attachent toujours plus à la forme qu'au fond. Il fallait bien un signe distinctif pour éviter les méprises et les introductions frauduleuses au milieu de nos hommes. Le rouge, symbole de l'unité, ne voulait pas dire qu'on fût sanguinaire. Hors l'action du combat, j'ai toujours rencontré de l'humanité et de la douceur dans le caractère des républicains, tandis que tel qui s'enveloppe de blanc, cache souvent, sous cette couleur candide, de tristes et cruelles passions. Lisez l'histoire.

Quoi qu'il en soit, je n'ai jamais regardé à la couleur ou à la position de fortune des citoyens, quand il s'est agi de leur rendre justice. Je n'ai jamais oublié ce précepte : Tous les hommes sont frères.

A quoi donc eût servi de ressusciter cette noble et belle devise, trop souvent voilée par la tyrannie : Liberté, Égalité, Fraternité ?

Trois mots qui correspondent à République démocratique et sociale.

Il fallait donc, pour arriver à une bonne solution, consulter souvent le cœur et la tête, afin d'y puiser d'utiles et saintes inspirations.

Le drapeau aux trois couleurs de l'ancienne République fut décrété et rétabli sur tous les édifices publics.

Je prescrivis aux marchands de n'acheter et vendre des armes, équipements ou munitions, qu'après avoir inscrit sur des registres spéciaux les noms et adresses des vendeurs et des acheteurs. Il fallait aussi opérer des recherches pour retrouver et conserver les chevaux de l'ancienne garde municipale, qui étaient en fourrière à droite et à gauche. Par suite de démarches actives, 259 chevaux furent ramenés dans les écuries des casernes, et purent servir, plus tard, à monter la garde républicaine.

Un assez grand nombre de gardes municipaux, prisonniers dans la caserne des Minimes, ne recevaient que la ration de pain, nécessaire pour subsister. J'y fis ajouter la ration ordinaire des militaires. Au reste, peu de jours après, ils furent libres.

Par mes ordres, on établit encore un ordinaire pour les citoyens qui, depuis le 24 février, tenaient le service à la préfecture.

Le troisième jour de ma prise de possession comme délégué, une vingtaine de commissaires de police des quartiers environnants vinrent

recevoir des ordres. Je fis entrer ces messieurs, qui eurent l'air de me prendre pour Sancho Pança dans son île. Chacun d'eux me soumettait les besoins et les désastres de son quartier. Tous parlaient à la fois et cherchaient à m'étourdir. Je devinai leur manœuvre, et, les passant en revue d'un regard, je leur intimai l'ordre de parler seulement quand je les interrogerais :

— Je sais de quoi vous êtes capables, leur dis-je. J'espère que, pour beaucoup d'entre vous, l'avenir fera oublier le passé. Une nouvelle ère commence. Soyez conciliants et humains. Aidez-moi à rétablir l'ordre ; et surtout n'oubliez pas que votre premier devoir est de sévir contre le vol et le pillage, sous quelque forme qu'ils se présentent. A défaut de sergents de ville, vous invoquerez l'assistance des postes, dispersés dans vos quartiers respectifs ; j'ose croire qu'elle ne vous fera pas défaut. Surveillez les repaires, et laissez la politique de côté ; elle ne pourrait vous attirer que des désagréments.

Ces messieurs se retirèrent en silence, protestant de leur dévouement, dont, pendant quelque temps, je n'eus guère lieu de m'apercevoir.

CHAPITRE II

Visite au Gouvernement provisoire. — Le sabre à la corde rouge et la casquette de bataille. — Le perron de l'Hôtel de ville. — La ruche d'abeilles. — Foule turbulente. — Un assaut. — Des coudes et des épaules. — La bagarre. — La tour de Babel. — Le préfet de police volé. — Partage en bons frères. — Rigueur de la consigne. — Ledru-Rollin repoussé. — Les ouvriers du Moniteur. — Le tapis vert. — Le général Thiars, MM. Recurt et Flottard. — La table gouvernementale. — Tas de papiers. — Le parti modéré et le parti démocrate. — Garnier-Pagès et Flocon. — Discussions sans fin. — Flocon succombe à la peine. — On n'est possible qu'avec les siens. — Albert veut donner sa démission. — Grands airs de supériorité. — L'amour de la phrase. — Que veut-on faire de moi ? — Cinq cents élèves de Saint-Cyr. — Du pain et du vin. — Celui qui apporte est toujours bienvenu. — Le chaos dans la rue et dans le Conseil. — La gauche du Gouvernement. — Voilà le préfet ! — Hum ! quelle tournure ! — Cinq pieds dix pouces. — Du linge blanc. — Dignité magistrale.

Pendant que je m'orientais de mon mieux dans ce dédale d'affaires de toute sorte, je ne recevais que des nouvelles indirectes de ce qui se passait au Gouvernement provisoire, siégeant à l'Hôtel de ville.

Je résolus donc, dans la soirée du 26 février, d'aller lui rendre visite, afin de me renseigner sur diverses choses ; et je me mis en route avec une patrouille de vingt hommes.

Je n'avais pas eu le temps de changer de vêtement ; et n'avais point quitté le sabre à la corde rouge, ni les pistolets de ma ceinture, ni la casquette de bataille.

Nous arrivâmes jusqu'au perron de l'Hôtel de ville, à travers une quantité de postes, dont les qui-vive et les demandes de mots d'ordre se croisaient incessamment.

On ne pouvait guère mieux comparer le seuil de l'Hôtel de ville qu'à l'entrée d'une ruche d'abeilles.

Une foule armée et turbulente couvrait le perron. Ceux qui étaient sous le péristyle en gardaient invinciblement la porte, et repoussaient la foule encombrée sur l'escalier.

Il fallait, pour pénétrer dans l'intérieur, livrer un assaut, et jouer des épaules et des coudes, de manière à y laisser une partie de ses membres.

Je dus abandonner mon escorte et tenter l'accès, avec le lieutenant seulement.

Deux fois, je fus repoussé avec perte ; enfin, grâce à de vigoureux efforts, et à ce que je fus reconnu par quelques citoyens, je pus pénétrer entier, avec mon second, jusqu'à l'escalier du premier étage.

Le chef de la patrouille qui m'avait suivi à la remorque était un étudiant émincé ; il avait manqué d'être étouffé dans la bagarre.

La masse de citoyens armés ou non armés qui causait cette confusion, était là pour voir et savoir ce qu'on faisait ; peut-être aussi pour s'introduire dans le service de l'Hôtel de ville.

C'était un peu la tour de Babel.

Si je ne perdis pas dans cette rude traversée un de mes membres, j'y perdis un de mes pistolets. Pour sauver mon amour-propre de Préfet, j'ai toujours voulu me persuader que, dans la lutte, mon pistolet s'était détaché de ma ceinture ; mais le fait est qu'il me fut arraché, je ne sais trop à quel moment. Quelque honnête citoyen, qui en était privé, aura sans doute trouvé que j'en avais trop de deux, et qu'il fallait partager en bons frères.

J'en étais assez triste, car, dans ces moments de crise, on tient fortement à ses armes.

Au premier étage, je rencontrai les mêmes difficultés pour arriver jusqu'au Gouvernement provisoire. La rigueur de la consigne était portée si loin, que lorsqu'un membre du Gouvernement se présentait seul, il se heurtait à de pareils obstacles. La veille, le citoyen Ledru-Rollin avait été repoussé, et n'était parvenu qu'à grand'peine à rejoindre ses collègues.

Quoique beaucoup de citoyens et d'élèves de l'École Polytechnique stationnassent au premier étage, il y avait cependant moins de cohue qu'en bas.

Enfin, au bout d'une demi-heure, je pus arriver jusqu'à la salle du Conseil.

Dans un vaste corridor que j'eus à traverser, les ouvriers du Moniteur étaient occupés à imprimer les décrets qui sortaient du Conseil. Une activité

un peu désordonnée régnait partout. Chacun sentait le besoin d'accélérer sa besogne.

Tous les membres du Gouvernement provisoire étaient réunis autour d'une grande table, recouverte du tapis vert de rigueur.

Le général Thiars, Recurt, Flottard, et plusieurs autres citoyens siégeaient également autour de la table gouvernementale. Ces messieurs étaient littéralement enterrés dans des monceaux de papier lacéré, dont le tas garnissant le parquet s'élevait à hauteur de ceinture d'homme.

Une atmosphère lourde pesait sur cette assemblée. Je m'approchai d'une croisée entr'ouverte, le sabre sous le bras, et j'attendis la fin d'une discussion entamée.

Je voyais donc faire du gouvernement révolutionnaire. Ils commençaient la rédaction d'un décret qui, bientôt déchiré, allait grossir le tas, et l'on recommençait de plus belle.

La guerre, entre le parti modéré et le parti démocrate, existait là dans toute sa violence. Flocon et Garnier-Pagès me parurent les deux champions les plus acharnés, l'un pour les mesures énergiques, l'autre pour les moyens plus dilatoires.

Je ne raconterai point mot à mot tout ce que j'entendis, de peur de commettre quelque inexactitude.

J'ajouterai seulement qu'il s'agissait d'un décret, et qu'on en discutait la rédaction. Ce qui est certain, c'est que Flocon succomba à la peine. La maladie vint atténuer chez lui les inspirations chaleureuses des premiers jours de la révolution.

Il m'a dit, mainte fois depuis, qu'on l'avait éreinté à plaisir, et c'est très-malheureux ; car il aurait pu être d'une plus grande utilité à la cause révolutionnaire. Ses intentions le ramèneront sans doute plus net dans la lutte ; mais il aura à se convaincre, qu'en révolution, on n'est possible qu'avec les siens.

Qu'il sache bien que cet avis m'est dicté par le raisonnement de la tête et du cœur.

Pendant que je regardais faire des décrets, Albert me rejoignit près de la fenêtre, et me dit :

— Ça ne marche pas ; j'ai l'air d'être de trop ici. J'ai bien envie de donner ma démission.

— N'en fais rien, lui répondis-je, à moins de remettre tout en question et de recommencer la lutte. Le peuple doit avoir, dans ce Gouvernement, des

représentants qui émanent de son sein. Il faut tenir bon et t'opposer énergiquement à des mesures subreptices.

Le peuple a payé de son sang le droit d'avoir ici ses délégués ; il est vainqueur ; tu as donc une grande force ; parle en son nom et tu seras écouté.

Ce n'était point par faiblesse qu'Albert voulait se retirer ; il était blessé des airs de supériorité que se donnaient, vis-à-vis de lui, quelques-uns de ses collègues, faisant trop bon marché de l'intelligence et du bon sens pratique de notre ami.

L'amour de la phrase régnait là dans tout son entier.

Après une heure d'attente, et la discussion terminée, j'exposai l'objet de ma visite : il s'agissait de mesures administratives à prendre. La Préfecture fonctionnait ; il fallait donc ouvrir des rapports plus fréquents avec elle, pour mettre de l'ensemble dans les opérations.

Que voulait-on faire de moi ?

On me répondit qu'on allait s'occuper de régulariser les positions et on m'engagea à continuer de ramener l'ordre.

C'est à ce moment que le Gouvernement provisoire fut averti de l'arrivée des élèves de l'école de Saint-Cyr, au nombre de cinq cents. Ils avaient forcé les arrêts que leur avaient imposés leurs chefs, et ils venaient offrir leurs services à la République.

Le Gouvernement provisoire les reçut, les remercia de leur zèle et les logea dans de grandes pièces de l'Hôtel de ville. Comme ils étaient épuisés de fatigue et de besoin, il était urgent de leur trouver des vivres. Mais il n'y avait pas une livre de pain chez les boulangers des environs et, à plus de onze heures du soir, toutes les boutiques étaient fermées.

Comment faire ?

— Ne vous inquiétez point de cela, dis-je ; avant une demi-heure ils auront à boire et à manger.

Je me rendis avec ma patrouille dans le faubourg Saint-Germain ; deux boulangers purent fournir immédiatement, sur des bons que je leur fis, cinq cents livres de pain ; de la charcuterie, du fromage et trois cents bouteilles de vin, que je trouvai autre part, complétèrent l'improvisation d'un repas.

Le tout fut apporté à l'Hôtel de ville ; les pains au bout des baïonnettes des fusils, le reste dans des paniers.

J'eus moins de peine, cette fois, à opérer ma rentrée, celui qui apporte étant toujours le bienvenu.

Quelques ouvriers voulurent s'emparer du pain, mais, sur mon observation qu'il était destiné à des citoyens qui venaient de faire une étape et n'avaient rien pris de la journée, ils y renoncèrent et formèrent une garde autour, afin qu'il ne pût être détourné de sa destination.

Ainsi, le chaos était encore dans la rue et dans le Conseil.

Cependant le travail pouvait rétablir l'harmonie ; de bons décrets devaient rassurer la partie révolutionnaire de la population, et pour cela je comptais sur la partie gauche du Gouvernement provisoire, bien qu'elle fût inférieure en nombre.

N'avait-elle pas le peuple vainqueur pour la soutenir ?...

En me retirant de l'Hôtel de ville, j'entendis un élève de l'école Polytechnique, dire à un de ses camarades, en me désignant du doigt :

— Voilà le préfet de police !

— Hum ! fit l'autre, quelle tournure !

Le fait est que j'avais une allure singulière avec mes vêtements maculés et en désordre, mon visage échauffé par plusieurs nuits de veilles, mon sabre large comme la main, ma ceinture rouge, ma casquette et mes pistolets. Si l'on ajoute à cela une taille de cinq pieds dix pouces, on comprendra que je pouvais avoir l'air très-excentrique.

A peine rentré à la Préfecture, j'avisai donc, pour la dignité magistrale que je représentais, à me faire apporter du linge et d'autres vêtements : d'autant plus qu'il est dans mes idées que l'homme doit toujours être couvert aussi convenablement que possible.

CHAPITRE III

Magnanimité de la révolution de Février. — Louis-Philippe et ses ministres. — Mandats d'amener contre MM. Guizot et Duchâtel. — Le citoyen Perrot de Chezelles. — Mandats contre les autres ministres. — Dénonciations. — Le rêve d'or. — Saint-Just et M. Lamartine. — Premiers décrets du Gouvernement provisoire. — Pauvres et riches. — Patrouilles et voleurs de nuit. — Forçats libérés et filles publiques. — Les brigades de sûreté. — Organisation des Montagnards. — Leur uniforme. — La garde en sabots. — Suggestions de Blanqui. — L'ordre avec le désordre. — Promesses de Février. — Les prisons de Paris. — Sainte-Pélagie, la Force, la Roquette. — Le régime cellulaire et la réforme pénitentiaire. — Les condamnés politiques en liberté. — — Fête à la préfecture. — La République rose. — Les réactionnaires. — La préfecture transformée en justice de paix. — Défiance et courage.

La révolution de Février, magnanime comme toutes les révolutions populaires, n'exerça aucune vengeance contre les anciens oppresseurs de la France. On avait laissé partir le roi et les princes, sans s'inquiéter d'eux. On donna aussi aux ministres le temps de se sauver et de gagner la frontière en toute sécurité.

Seulement, le 27 février, je reçus, du gouverneur de l'Hôtel de ville, des mandats d'amener contre les sieurs Guizot et Duchâtel, à la requête du citoyen Perrot de Chezelles, conseiller près la cour d'appel de Paris, remplissant les fonctions de juge d'instruction, lequel avait rendu la justice avec non moins de zèle sous Louis-Philippe et le ministère Guizot.

Le 1^{er} mars, à la requête du même Perrot de Chezelles et du citoyen Delahaye, des mandats furent aussi lancés contre :

- Le sieur Hébert, ex-ministre de la justice et des cultes ;
- L'ex-duc de Montebello, ex-ministre de la marine ;
- Le sieur Trezel, ex-ministre de la guerre ;
- Le sieur de Salvandy, ex-ministre de l'instruction publique ;
- Le sieur Dumon, ex-ministre des finances ;
- Le sieur Cunin-Gridaine, ex-ministre de l'agriculture et du commerce ;

Et enfin, le sieur Jayr, ex-ministre des travaux publics.

Bien des dénonciations me furent faites contre ces hommes, dont il m'eût été facile de contrarier la fuite ; mais, comme le Peuple, je rêvais d'or, et ne voyais de compensation à nos misères passées que dans les institutions généreuses que semblait nous promettre la République.

Hélas ! la République a-t-elle tenu ses engagements ?

« Tant qu'il y aura un pauvre dans l'État, disait
« autrefois Saint-Just, vous n'aurez point fait une
« véritable République. »

« Tant qu'il y aura une vérité en dehors de vous,
« a dit récemment M. Lamartine, tant qu'il y aura
« entre les mains de vos ennemis des vérités que
« vous ne vous assimilerez pas, vous ne pourrez pas
« dormir tranquilles. »

Déjà, nous pouvons reconnaître la justesse de ces paroles. On nous a arraché les libertés conquises en Février ; on nous refuse l'application de droits dont on feint de reconnaître le principe ; et déjà, nos oppresseurs, malgré leur cent mille baïonnettes et leur bourgeoisie, malgré l'état de siège et l'esclavage de la presse, ne peuvent s'endormir sûrs de leur lendemain.

Le Gouvernement provisoire publia, en ces premiers temps, quelques décrets, bien accueillis par le Peuple ; et, de mon côté, je cherchai tous les moyens de ramener l'ordre matériel, en même temps que l'harmonie morale, et d'assurer ainsi la révolution.

Je fus alors bien secondé par toutes les classes de citoyens. Un commun accord semblait diriger tout le monde. Pendant que la circulation se rétablissait dans les rues, que le halage avait repris son cours sur la rivière, que les marchés s'approvisionnaient, pauvres et riches s'étaient faits soldats de la sûreté publique. De nombreuses patrouilles sillonnaient les rues de la capitale durant toute la nuit, et empêchaient les voleurs d'exercer leur coupable industrie. Néanmoins, un pareil état de choses ne pouvait durer. Les citoyens, écrasés de fatigue, se relâchaient peu à peu de leur surveillance volontaire ; il fallut songer à l'organisation d'une force régulière et permanente, qui pût être portée immédiatement, soit dans les prisons, soit sur les lieux où des collisions dangereuses menaceraient la République.

Je voyais surgir les réclamations de tout genre ; les malfaiteurs et les forçats libérés n'étaient plus soumis à une surveillance suffisante ; la

licence des filles publiques était sans borne ; enfin, plusieurs directeurs de prison demandaient mon concours pour réprimer l'insubordination, et les projets d'évasion qui fermentaient parmi les détenues.

Je m'occupai donc de réorganiser la police, et des brigades de sûreté dont je parlerai plus tard, en même temps que je formais le corps des Montagnards, composé en partie d'ouvriers sans travail, et qui, tous, avaient donné des preuves de civisme et de courage sur les barricades.

Plusieurs patriotes connus furent de suite chargés de recruter, pour l'organisation de la Garde du peuple. Le premier titre exigé pour en faire partie, était un certificat d'écrou d'ancien détenu politique ; le deuxième, un certificat de combattant de Février ; le troisième, enfin, un congé et un certificat de bonne conduite, constatant que le candidat était un ancien et honorable militaire.

Il fut entendu que tous les grades, jusqu'à celui de capitaine inclusivement, devaient être le résultat de l'élection.

Quatre compagnies furent immédiatement créées. La Montagnarde, la compagnie de Saint-Just, la compagnie de Février, et la compagnie Morisset.

Ces quatre compagnies, d'environ six cents hommes, furent renforcées plus tard de compagnies formées dans les casernes de Tournon et des Célestins, et portées, sous le nom de garde républicaine, tant à pied qu'à cheval, au chiffre de 2,700 hommes environ.

Cette garde primitive ne reçut, qu'à partir du 1^{er} avril, une solde régulière de 2 fr. 25 c. par jour, pour chaque citoyen, quel que fût son grade.

L'uniforme fut d'abord une cravate et une ceinture rouges ; on y ajouta ensuite une blouse bleue. Je fis faire en même temps une distribution de souliers et de bottes à ceux qui étaient dans la plus grande pénurie ; et certes, ce n'était pas inutile, car, durant plusieurs jours, bon nombre d'entre eux montaient la garde en sabots.

Pendant six semaines, la plupart de ces braves citoyens couchèrent sur des lits de camp, ou plutôt ils étaient sur pied, nuit et jour, et ne firent jamais défaut aux différents services qui leur furent imposés. Ils nommaient leurs chefs et exerçaient en général la justice entre eux. J'ajouterai que, dans les premières semaines, je n'ai pas eu une seule punition à infliger.

Leur esprit d'indépendance les poussait souvent à l'indiscipline ; mais jamais cependant ils ne manquèrent d'acquiescer à une chose juste.

Jusqu'à la seconde quinzaine d'avril, il n'y eut, parmi les Montagnards, aucune rivalité jalouse ; c'est à partir de cette époque seulement, et lorsque leur nombre se fut accru, que les suggestions de Blanqui engendrèrent quelques divisions.

Nous faisons bien réellement de l'ordre avec le désordre.

Et aujourd'hui, que sont devenus ces hommes courageux ? Poursuivis par une haine forcenée et inintelligente, traqués de toutes parts, plusieurs n'ont vu, comme remède à leur misère, que le fusil, dernier argument du prolétaire réduit à l'état de paria !

Je leur avais promis, et ma promesse était sincère, au nom du gouvernement dont j'étais l'interprète, qu'on s'occuperait du sort à venir de ceux qui ne pourraient prendre d'engagement de service. Promesses de juillet renouvelées en février !

Aujourd'hui, la police est en plein exercice au milieu de ceux qui ont pu se retirer dans leurs familles ; elle les surveille et serait heureuse de les entraîner dans un conflit. Dans le courant du mois d'août dernier, M. Carlier, chef de la police de l'intérieur, faisait rechercher par ses agents quelles étaient les occupations de ces hommes et leurs lieux de réunion ; ce ne pouvait être que dans l'intention de les faire moutonner.

Entouré de quelques camarades intelligents et dont la popularité connue et le bon sens pratique étaient pour moi d'un secours puissant, je pus organiser un service régulier dans les prisons. Ainsi, Sainte-Pélagie, la Force et la Roquette eurent leurs tentatives d'évasion, réprimées par la fermeté des directeurs et par les hommes énergiques que j'avais envoyés à leur aide.

La prison de la Roquette surtout était souvent troublée, à cause de la suspension des travaux et de la qualité du pain, que je fis améliorer. On ne saurait trop recommander aux inspecteurs de prisons un examen fréquent et approfondi des subsistances distribuées aux détenus.

L'oisiveté, dans les prisons, est aussi extrêmement pernicieuse. Je vis en détail le dépôt des jeunes détenus qui sont au régime cellulaire, et qui souvent tombaient dans l'idiotisme, faute d'un travail journalier.

Le temps m'a manqué pour exécuter quelques améliorations dans la tenue des prisons, où il reste tant à faire. N'entrera-t-on pas dans les voies de réformes indispensables à la moralité publique !

Notre premier acte à la Préfecture avait été de nous occuper de la mise en liberté des citoyens condamnés par la monarchie ; aussi, un matin, je reçus

leur visite tambour en tête, avec un drapeau, indiquant leur triste profession de détenus politiques.

Avec quelle joie j'embrassai ces nobles victimes ! que de visages amis je retrouvai usés et flétris par une longue détention ! Pour leur énergie, elle était toujours aussi vivace. Plusieurs d'entre eux firent ensuite partie des Montagnards.

Ce fut un touchant spectacle, au milieu des murailles tristes et sombres de la Préfecture. Plusieurs de ces braves républicains étaient dans la dixième année de leur détention. On les embrassait comme des frères ressuscités. On les interrogeait sur leurs souffrances et sur leur courage. Cette scène de fraternité fut un de mes courts instants de bonheur à la préfecture ; elle m'encourageait dans mon œuvre. Je voyais la République rose, et non rouge ou blanche. Mes illusions devaient être bientôt refoulées par les ennemis de la révolution !

Car j'eus à résister à des manœuvres sourdes ou ostensibles, qui, souvent, paralysaient mon bon vouloir. Il me fallait user de toute ma sagacité pour éviter les pièges constamment tendus à ma bonne foi. Je dus me promettre, dès lors, d'apporter toute la vigueur nécessaire contre les empiétements de la réaction.

Il s'agissait de faire sagement la part de tous les intérêts. Placé entre les exigences des maîtres et celles des ouvriers, j'étais, selon le mot vulgaire, entre l'enclume et le marteau. Comme citoyen, mes sympathies étaient pour les faibles et les déshérités ; comme magistrat, je ne devais écouter que la voix de la justice et du bon sens, et terminer toutes les discussions, autant que possible, à l'amiable.

La Préfecture, dans ces premiers temps de révolution sociale, ne devait pas se borner à des ordonnances. Elle devint une justice de paix, permanente. Son rôle d'oppression se modifiait en un rôle de conciliation.

J'étais bien placé pour observer le cœur humain : aussi, que de dégoût m'inspiraient ces rapports perfides, ces dénonciations anonymes, qui semblaient tomber incessamment du plafond de mon cabinet sur mon bureau, pour mettre en suspicion tout mon entourage. Ma défiance était constamment tenue en éveil. A l'extérieur, mes amis les ennemis, les hommes du National, cherchaient à m'user par leurs calomnies. MM. Garnier-Pagès et Pagnerre demandaient chaque jour au Conseil ma révocation de la Préfecture de police, et venaient ensuite près de moi protester hypocritement de leurs sympathies. Moi, cependant, tout entier à

mes fonctions, je passais mon temps à contrôler les actes de l'administration, à diriger les différents services, à organiser une force militaire, à recevoir tout Paris, enfin, à surveiller la tranquillité publique. C'est à peine s'il me restait trois ou quatre heures de sommeil pour réparer mes forces, et, le plus souvent, je mangeais en lisant des rapports. Mais l'amour de la République et la volonté de contribuer à la prospérité de mon pays me soutenaient sans cesse dans cette tâche périlleuse et difficile.

CHAPITRE IV

Division dans le Gouvernement provisoire. — L'Hôtel de ville. — Le National et la Réforme. — Projets de régence. — La duchesse d'Orléans. — Billet de M. Garnier-Pagès à M. de Malleville, — Le maire de Paris. — Empiètements de la mairie par la Préfecture de police. — Ma correspondance avec Garnier-Pagès. — Envahissement des places. — M. Armand Marrast. — Visite de Garnier-Pagès et Recurt à la Préfecture de police. — Recurt, nommé à ma place, déchire son mandat. — Je suis confirmé dans mes fonctions de délégué. — Le 13 mars, je reprends le titre de préfet de police. — État-major de la garde nationale. — Courtais, Guinard, Saisset. — Les maires de Paris et de la banlieue. — Anxiété de la population. — Rumeurs alarmantes. — Proclamations du préfet de police. — Édilité parisienne, salubrité, éclairage, marchés, greniers d'abondance, chemins de fer. — Le carnaval, les bals masqués, les théâtres. — Aspect de Paris au commencement de mars.

Les premiers obstacles que je rencontrai vinrent du côté de l'Hôtel de ville. La composition hétérogène du Gouvernement provisoire n'était pas de nature à mettre de l'ordre dans les affaires. Le dehors se ressentait des luttes du dedans.

Le hasard, inséparable des révolutions, n'avait-il pas rapproché, dans cette commission dictatoriale, des éléments presque opposés et certainement hostiles ? Les uns représentaient plus particulièrement le National et la bourgeoisie ; les autres plus directement le Peuple et les citoyens des barricades.

Pendant que ceux-ci proclamaient la République, on complotait à côté d'eux des combinaisons mixtes de gouvernement ou des résurrections impossibles. Les derniers coups de fusil retentissaient encore, le 24 février, sous les voûtes de la salle Saint-Jean, quand M. Garnier-Pagès et ses amis y essayèrent un projet de régence. La duchesse d'Orléans n'avait pas encore pris de parti et attendait les événements ; mais la masse des citoyens qui revenaient du combat ne se prêtaient à aucune restauration, et les hommes

qui s'étaient arrangés pour continuer le système déchu par l'improvisation d'une régence, furent obligés d'abandonner leur projet.

C'est à cette occasion que le 24 février, M. Garnier-Pagès adressa, dit-on, le billet suivant, à son ami, M. Léon de Malleville, ex-vice-président de la Chambre, sous Louis-Philippe :

« Les fous que vous savez viennent de proclamer la République. Empêchez la duchesse d'Orléans de se montrer. Le moment n'est pas propice.

« Tout à vous, mon bon. »

Il était donc difficile que les deux partis du Gouvernement provisoire pussent jamais s'accorder.

Lorsque M. Garnier-Pagès fut nommé maire de Paris, j'appris que son intention, approuvée par une partie du nouveau gouvernement, était de subordonner la Préfecture de police à la Mairie. Cette immense administration, qui, de 1815 à 1821, avait été constituée en ministère et ne relevait que du roi, allait se trouver réduite à l'état de commissariat général.

Déjà, sous les régimes Précédents, la préfecture de la Seine avait tenté de s'approprier la police municipale, pour amoindrir l'importance de la Préfecture de police ; mais la démonstration pratique avait toujours repoussé victorieusement cet empiétement anormal. Je n'étais pas alors assez éclairé sur cette question pour en discuter l'opportunité ; je devais seulement aider le gouvernement dans ses efforts, bien décidé à me retirer lorsque le pouvoir républicain serait assis.

J'acceptai donc le titre de délégué, qui devait remplacer momentanément celui de préfet de police.

Cependant ma position n'était point régulière.

La Mairie de Paris avait hérité de l'esprit d'antagonisme qui animait autrefois la Préfecture de la Seine contre la Préfecture de police, et cet esprit s'était fortifié de l'ascendant acquis par la fraction du parti républicain auquel appartenait le maire. On avait résolu d'encadrer la Préfecture de police, comme une simple division, dans les attributions de la Mairie.

C'est ainsi que je fus reconnu d'abord comme délégué au département de la police. Délégué par qui ? Le Gouvernement provisoire ne s'était pas mis en rapport direct avec moi, et dès les premiers temps, cette situation me causa un tel dégoût et de tels embarras, que j'envoyai trois fois ma

démission à l'Hôtel de ville. Ainsi, le Moniteur, sous prétexte qu'il insérerait seulement les décrets des pouvoirs reconnus, avait refusé l'insertion d'une ordonnance que j'avais envoyée. A ce refus, j'éprouvai un serrement de cœur, qui a toujours été chez moi le précurseur de la colère, passion que je suis parvenu à maîtriser, après plusieurs années de lutte. Je compris qu'il fallait faire régulariser ma position ou quitter la place, ne prévoyant déjà que trop bien tous les mauvais vouloirs qui allaient me circonvenir. J'écrivis donc au maire de Paris la lettre suivante :

« Paris, le 26 février 1848.

« Je prie monsieur le maire de Paris de vouloir bien passer à la Préfecture, et en même temps faire régulariser ma position auprès des organes officiels du gouvernement.

« Je ne puis accepter de responsabilité, si j'ai à lutter contre d'autres administrations qui ne reconnaissent pas ma qualité de délégué.

« En conséquence de ce, veuillez faire cesser cet état d'anarchie, et comptez sur le zèle

« de votre tout dévoué

« CAUSSIDIÈRE. »

Voici la réponse que je reçus immédiatement :

« Aussitôt que j'aurai un moment, j'irai vous voir.

« Bon courage.

« GARNIER-PAGÈS.

« Tout va bien ! »

Cependant, de tous côtés, on m'instruisait que les hommes du National, c'est-à-dire les amis de Marrast, s'emparaient des places, et qu'il était question de me substituer un des leurs. J'écrivis donc de nouveau, dans la journée, et je n'hésitai pas à donner ma démission.

Je reçus alors la visite de MM. Garnier-Pagès. et Recurt. de dernier venait pour me remplacer, et m'exhiba un pouvoir du gouvernement. Je cherchai alors à le mettre au courant, et il put de suite se convaincre de l'immensité du travail et de la responsabilité, dans les fonctions du préfet de police. De plus, le mécontentement évident de ceux qui faisaient le service de la Préfecture, et aussi l'idée qu'il allait commettre une mauvaise action, le décidèrent à déchirer son mandat.

Avant de sortir, Garnier-Pagès, voyant l'effet produit par sa visite, et sentant bien que les allures démocratiques dont il s'affublait ne donnaient pas le change aux Montagnards sur ses tendances réactionnaires, voulut regagner leur confiance par un de ces discours exotiques dont lui seul a le secret :

— Mon fils, leur dit-il, mon propre fils est garçon épicier, rue de la Verrerie ! Le fils de votre maire, garçon épicier ! ! ! Nous sommes tous travailleurs. Mon fils est travailleur en épicerie !...

Et il s'arrêta, soit qu'il fût trop ému pour continuer son speech, soit que le sourire qu'il put apercevoir sur les lèvres de ses auditeurs l'avertît qu'il faisait fausse route. Il comprit aussi qu'il était dangereux de me destituer en ce moment, et joignit ses instances à celles de Recurt pour m'engager à rester à la Préfecture. Je céдай, mais à la condition bien expresse que ma nomination paraîtrait officiellement dans le Moniteur du jour.

Une heure après, je reçus la lettre suivante :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

« Le maire de Paris

Arrête :

« M. Marc Caussidiere est nommé délégué provisoire du maire de Paris à l'administration de la police du département de la Seine.

« Paris, le 26 février 1848.

« GARNIER-PAGÈS, maire de Paris. »

D'insertion au Moniteur, point. Je me souciais peu d'une garantie particulière ; mais pour que je pusse agir avec autorité, il fallait que le public fût convaincu de mes pouvoirs. Je dus donc rappeler au maire de Paris sa promesse de la veille. Si j'appuie sur ces détails, c'est qu'ils sont nécessaires pour préciser le commencement de la lutte que j'ai eue à soutenir pendant près de trois mois.

« Paris, le 27 février 1848.

« J'ai l'honneur de rappeler au citoyen Garnier-Pagès la promesse qu'il m'a faite hier, de faire insérer ma nomination dans le Moniteur.

« Pour la tranquillité de la cité, pour continuer une conduite que vous avez bien voulu qualifier, hier soir, de belle et exemplaire ; pour poursuivre, d'une manière efficace l'œuvre commencée, il faut absolument ne pas être désavoué chaque jour par des journaux qui désignent comme délégué à la police le citoyen Recurt.

« CAUSSIDIÈRE. »

Plusieurs membres du Gouvernement provisoire, qui m'avaient rendu visite, témoignèrent alors, à l'Hôtel de ville, de l'activité et de l'ordre que j'avais ramenés à la Préfecture, ainsi que de mes efforts incessants pour faire face à tous les besoins de l'extérieur. Ces résultats déterminèrent donc à m'accepter. On fit de nécessité, vertu ; et, le lendemain, le maire vint confirmer ma nomination de délégué, en présence de tous les chefs de division de la Préfecture.

Cet état de choses dura jusqu'au 13 mars suivant, où je fus proclamé officiellement préfet de police.

A dater de ce jour, la Préfecture de police reprit son titre et la plénitude de ses attributions telles qu'elles sont déterminées par l'acte constitutif du 12 messidor an VIII, et par les lois et règlements postérieurs. Elle releva dès lors plus spécialement du ministère de l'intérieur.

L'état-major de la garde nationale venait d'être organisé. Le général en chef, Courtais, appartenait à la nuance du National, qui lui avait confié ces importantes fonctions. Guinard lui avait été adjoint en qualité de général d'état-major. Le colonel Saisset se consacra surtout aux détails

d'organisation. Dans les premiers temps, et jusqu'à ce que la garde nationale eût nommé ses capitaines, le service d'état-major fut fait par des élèves de Saint-Cyr et de l'école Polytechnique, et aussi par quelques officiers de bonne volonté. Mes rapports avec l'état-major furent toujours bienveillants, et notre accord parfait.

Il en fut de même avec les douze mairies de Paris et avec celles de la banlieue, qui eurent fréquemment besoin de mon concours.

Malgré la victoire remportée par le Peuple, et l'éloignement des troupes de la capitale, les esprits étaient constamment agités par des craintes de réaction et d'attaques nocturnes. D'un autre côté, les propriétaires étaient effrayés par des menaces de dévastation. Je fis faire des investigations sérieuses, et je pus me convaincre que rien ne justifiait ces inquiétudes entretenues à dessein. Je crus donc de mon devoir de faire placarder la note suivante :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Liberté, égalité, fraternité,

« Des rumeurs alarmantes, répandues par des esprits timorés ou malintentionnés, et accueillies trop légèrement, peut-être, ont, dans la journée d'hier, jeté un certain émoi parmi la population.

« Des rapports annonçant le projet formé d'attaques contre les propriétés, et de dévastations, éveillent la crainte de ceux qui se croient menacés.

« A son tour, le Peuple des barricades se montre tourmenté par des bruits de réaction monarchique.

« La police a dû se préoccuper de ces nouvelles étranges, et elle a pris tous les moyens de vigilance nécessaires pour s'assurer de la vérité.

« Le délégué au département de la police est heureux d'annoncer aux citoyens de Paris et de la banlieue, qu'après des explorations faites avec le plus grand soin, il a acquis la certitude que rien de tout ce qui avait été dit n'était fondé.

« Vigilance, énergie, dévouement !

« Paris, 27 février 1848.

« Le délégué de la République française au département de la police.

Pour assurer l'ordre matériel en même temps que la tranquillité morale, je publiai successivement plusieurs ordonnances. Je remis en vigueur les règlements qui concernaient la sûreté et la liberté de la circulation, la salubrité et la propreté de la voie publique. L'approvisionnement des différents marchés, la surveillance des lignes de chemins de fer, l'éclairage des rues, l'enlèvement des boues et immondices furent aussi l'objet de divers règlements.

A la date du 10 mars parut un arrêté qui enjoignit aux boulangers de verser, dans les magasins du grenier d'abondance, le dépôt des farines prescrit par l'ordonnance du 19 juillet 1836.

Le carnaval approchait, et quoique la disposition des esprits ne fût pas aux mascarades, cependant, pour prévenir tout désordre et sauvegarder la moralité de la République, une ordonnance fut placardée dans Paris.

Il est à remarquer que les bals publics ne furent troublés par aucun scandale, malgré l'absence des anciens mouchards et agents de police. Des volontaires de la garde nationale suffirent seuls à la surveillance des bals de l'Opéra.

Pour les théâtres, j'avais organisé un service de mes fidèles Montagnards, qui s'acquittèrent de leurs devoirs à la satisfaction des directeurs et du public.

C'est ainsi que peu à peu, et dès les premières semaines après la révolution, les traces de cette grande secousse avaient presque disparu. Chacun reprenait ses habitudes et ses affaires. Les promeneurs affluaient sur les boulevards ; les voitures roulaient dans les Champs-Élysées ; les ouvriers se rassuraient aux promesses du gouvernement, et tout semblait alors présager un prochain avenir de prospérité.

CHAPITRE V.

Les funérailles. — Le 4 mars. — Le temple de la Madeleine. — Décorations. — Cortège. — Le char de la République. — Les corbillards. — Discours des membres du Gouvernement. — Le 27 février. — La colonne de la Bastille. — La vieille Europe. — Les victimes. — Mission de la France. — Gloire des armes. — Génie littéraire. — Génie social. — Les temps antiques. — Réflexions. — Avis de M. Garnier-Pagès. — Les cérémonies populaires. — Fête des morts. — Communauté de vivants. — Nouvelle consécration de la République.

Pendant que la nouvelle République cherchait à asseoir son organisation intérieure, et que son ministre des affaires étrangères, M. Lamartine, adressait à tous les agents diplomatiques une circulaire pacifique qui indiquait la voie funeste dans laquelle on devait entrer ultérieurement, elle s'occupait aussi du soin d'ensevelir les morts, tombés pour elle dans les barricades.

Une cérémonie funèbre, comme Paris n'en avait point encore vue dans ses murs, eut lieu le 4 mars.

Le peuple avait fourni son contingent de morts à la cause de la liberté ; il ne fit point défaut aux funérailles de ses frères !

Dès dix heures du matin, les boulevards, les environs du temple de la Madeleine, la place de la Concorde et celle de la Bastille étaient couverts de gardes nationaux, de troupes à pied et à cheval, de corporations politiques et ouvrières.

Le temple de la Madeleine, était tendu de noir à l'extérieur, avec décoration de drapeaux et de couronnes d'immortelles.

Au-dessus de cette porte on lisait :

Aux citoyens morts pour la liberté.

L'intérieur du temple était tendu de noir, liséré de blanc.

En avant du chœur s'élevait un superbe catafalque de granit.

Ce catafalque figurait un temple funéraire antique.

Sur les côtés du temple on lisait : Morts pour la liberté.

Le clergé de la Madeleine officia.

Sous le péristyle du temple étaient placés des artistes chargés de l'exécution des chants nationaux et funèbres des meilleurs maîtres.

Depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille, de chaque côté du boulevard, trois banderoles aux couleurs nationales allaient s'enroulant aux candélabres et aux arbres.

Quelques gardes seulement stationnaient au coin des rues pour empêcher les voitures de traverser la foule. Du reste aucun désordre n'eut lieu sur une étendue de six kilomètres, couverte de citoyens.

Sur la place de la Bastille, au sommet de la colonne où plane le génie de la liberté étaient deux grands oriflammes, l'un noir, étoilé d'argent, l'autre aux couleurs nationales ; à l'entour du monument, vingt trépieds antiques brûlaient, en jetant des flammes vertes et bleues. Tout le pourtour était ceint de la triple banderole aux trois couleurs.

A midi et demi, le Gouvernement provisoire et tous les corps constitués, ainsi que les députations, se placèrent dans le temple ; le service commença et dura une heure.

Un char symbolique, de la hauteur d'un troisième étage, était couronné par une statue de la République. Aux angles étaient quatre faisceaux de drapeaux tricolores. Une masse de branches de laurier et de chêne le couvrait.

Devant on lisait, en lettres d'or : Vive la République. Et sur les côtés : Liberté, Égalité, Fraternité. Deux mains en bronze, jointes et serrées, symbolisaient l'union de la nation.

Huit chevaux blancs richement caparaçonnés traînaient le char.

L'immense cortège formé de deux cent mille citoyens défila sur les boulevards, devant cinq cent mille spectateurs, aux cris de : Vive la République ! et en chantant nos hymnes nationaux et patriotiques.

Garde nationale à cheval, dragons, cuirassiers, garde nationale à pied, garde mobile, compagnies de volontaires, sapeurs pompiers, élèves des écoles Polytechnique et de Saint-Cyr, toute la magistrature, les décorés de Juillet, tous les corps constitués, les faisceaux de la République, les blessés des Trois jours, portant deux étendards à leur tête, précédaient le char funèbre, suivi du Gouvernement provisoire, ainsi que des maires et adjoints des douze arrondissements.

Enfin le cortège était terminé par les Polonais émigrés, par des corporations et des bataillons de toute arme. Il défila pendant trois heures et demie, au milieu de deux haies vivantes.

Un soleil doré rayonnait sur cette piété populaire, et faisait entrer dans les cœurs l'espérance, cette dernière religion de l'homme.

Au moment où les corbillards arrivèrent près de la colonne, les parents des victimes se précipitèrent en foule vers les caveaux ; le secrétaire général du Gouvernement provisoire s'avança alors vers eux, et leur adressa ces paroles :

« Citoyens,

« Les affections de la famille, quelque saintes qu'elles soient, doivent faire place aujourd'hui aux grandes affections de la patrie.

« Les parents que vous avez perdus, les enfants que vous pleurez, morts pour la République, sont, avant tout, les fils de la République : c'est à elle à glorifier leurs funérailles. Laissez au Gouvernement provisoire la pieuse mission d'exprimer à la fois les angoisses de la douleur privée et le sentiment profond de la reconnaissance et de la douleur publiques. »

Les parents des victimes, avec une résignation touchante, se retirèrent devant les membres du Gouvernement provisoire, lesquels se placèrent sur le terre-plein de la Bastille. Les cris de vive la République empêchèrent longtemps le citoyen Dupont de l'Eure de se faire entendre.

Lorsque le silence fut rétabli, le président du Gouvernement provisoire dit :

« Citoyens,

« Je suis profondément affligé d'avoir à porter la parole pour l'objet qui nous rassemble.

« Personne plus que moi ne désirerait payer aux malheureuses victimes, aux glorieuses victimes de notre belle et dernière révolution, le témoignage de la reconnaissance qui leur est due ; mais mes forces ne me permettraient pas de me faire entendre ; plusieurs de mes collègues du Gouvernement provisoire se proposent de le faire, et ils vous diront mieux que moi quelle est la grande et douloureuse solennité qui nous rassemble au pied de ce monument. Qu'il me soit seulement permis de déposer cette couronne de lauriers et d'immortelles sur les cercueils de ceux qui vont bientôt reposer près de nos frères morts en 1830 pour la liberté !

« Vive la République ! »

De vives et unanimes acclamations éclatèrent ; aussitôt le cri de vive la République retentit de toutes parts !

Le citoyen Crémieux, membre du Gouvernement provisoire, prit ensuite la parole en ces termes :

« Citoyens, le gouvernement déchu était fondé sur le culte d'un seul homme.

« Aux volontés de cet homme il sacrifiait l'honneur, la gloire, les plus chers intérêts de la France. La carrière de ces tristes pouvoirs est irrévocablement tracée ; ils ne vivent que pour la corruption, et c'est par là qu'ils périssent. Le gouvernement que vous avez chassé descendait dans toutes les consciences pour les séduire, pour les corrompre. Après un éphémère succès de quelques jours, la conscience publique s'est soulevée tout entière.

« Notre fière France a poussé contre lui le cri unanime de réprobation, et il a disparu.

« Sur ces ruines que le temps ne relèvera pas, le Peuple prit pour symbole éternel de la Révolution : Liberté, Égalité, Fraternité !

« Liberté, Égalité, Fraternité ! c'est là. citoyens, la condamnation du passé et l'œuvre du présent, l'œuvre de l'avenir. Prenons à tout jamais pour but, pour unique moyen de gouvernement, la morale, la pureté du cœur et la justice. »

Des bravos retentirent de toutes parts ; un immense cri de vive la République fut la prière mortuaire que la foule jeta sur la tombe de ses frères !

Et chacun se retira avec le calme d'une bonne action.

Déjà , le dimanche précédent, 27 février, le Gouvernement provisoire s'était rendu à la colonne de Juillet inaugurer la République, et le Peuple avait entendu MM. Arago, Dupont de l'Eure et Crémieux. La solennité religieuse du 4 mars fut une nouvelle consécration de l'avenir républicain, conquis sur les barricades. L'idée triomphait ; elle avait pris racine dans le cœur de la population.

Quelles que fussent désormais les tentatives réactionnaires, la République était adoptée ; son développement pouvait être plus ou moins lent et enfanté avec plus ou moins d'efforts ; mais le principe avait été compris, et devait bientôt remuer la vieille Europe jusque dans ses fondements.

Gloire à vous, victimes généreuses de la liberté ! Votre sang n'aura point arrosé un terrain stérile ! Les peuples nos voisins ont tressailli à l'appel de la France. Qui sait même, et j'en ai le pressentiment, bientôt ces nouveaux fils de la démocratie devanceront leurs aînés dans la voie du progrès ; car, de même qu'ils auront à soutenir des luttes plus violentes, de même l'immensité de leurs efforts amènera chez eux une solution plus radicale.

Depuis longtemps la France a donné l'initiative du progrès social. Que les divisions et les ambitions personnelles ne viennent point l'arrêter dans sa mission d'institutrice des peuples ; elle perdrait le plus beau fleuron de sa couronne.

Après avoir brillé par la gloire des armes et par son génie littéraire, qu'elle se place au premier rang par son génie social et son amour de l'humanité : c'est là un idéal digne d'une aussi grande nation !

Tel fut l'ordre de pensées que m'inspira cette cérémonie, empreinte du cachet des temps antiques ; je me disais : les hommes qui ont si peu de jours à passer sur cette terre, doivent-ils donc les employer à s'entre-déchirer ? Tâchons, par nos œuvres, de faire triompher les vrais principes d'ordre, c'est-à-dire l'esprit de fraternité, sans lequel il n'y a point de société véritable.

C'est en vertu de ces idées que je voulus faire de la Préfecture, qui n'avait jusqu'alors causé que de l'effroi, un instrument de conciliation et de fraternité.

Il y avait de grands obstacles à vaincre, mais j'avais une ferme volonté de réussir.

Le Gouvernement provisoire aurait pu, dès lors, essayer des réformes radicales, qui eussent été acceptées par le peuple avec enthousiasme.

Aussi, M. Garnier-Pagès disait-il, le soir du 4. mars :

« — Cette journée est immense comme résultat pour la République ; elle a prouvé que les sympathies générales étaient en faveur de la Révolution. »

Il était aussi, lui, plus républicain ce jour-là que le 24 février !...

Ces cérémonies dans lesquelles le Peuple est appelé à jouer un rôle, agrandissent les idées, en même temps qu'elles épurent le cœur ; elles appellent le dévouement et font naître un esprit de concorde qui relie les hommes.

En voyant l'harmonie solennelle et enthousiaste qui avait présidé à cette fête des morts, quel est celui qui n'a pas senti remuer en soi toutes les nobles passions et ne s'est point promis d'aider de tous ses efforts la sainte

communauté qui se fondait. Les natures les plus mal douées furent peut-être elles-mêmes atteintes en ce moment par ce sentiment fraternel.

Aussi, cette fête rallia-t-elle beaucoup de citoyens autour des membres du Gouvernement provisoire, dont la tenue fut simple et digne pendant toute la durée de la cérémonie.

Pour moi, trop heureux de cet accord unanime, je retournai à mes travaux, plus confiant dans le sort de notre République. Le Peuple venait encore de la sanctionner sur la tombe de ses martyrs !

CHAPITRE VI

La duchesse d'Orléans aux Invalides. — Le château de Neuilly. — Les incendiaires. — La gendarmerie. — La banque de France — Arrestation de déserteurs. — Les machines et les presses de journaux. — M. de Girardin. — Maîtres et travailleurs. — Là grève des cochers. — La grève des blanchisseuses. — Le château des Tuileries. — Garnison d'insurgés. — Leurs conditions pour évacuer le château. — Procès-verbal de leur capitulation. — Leur banquet à l'Hôtel de ville. — Le château de Vincennes. — Dévastation des parcs d'artillerie. Embuscade dans le bois. — Vingt-six prisonniers. — Sagesse et fermeté des Montagnards.

En organisant le corps des Montagnards, je m'étais entouré de camarades intelligents et sincèrement dévoués à la République, en même temps que d'une force active, capable d'en imposer aux perturbateurs. Dès le 26 février, je pus comprendre l'utilité de cette institution.

Le bruit courait que la duchesse d'Orléans, partie l'avant-veille au soir, était encore cachée aux Invalides. La foule ne voulait pas croire à ce départ, et des menaces d'incendie se propageaient aux environs. J'y envoyai les citoyens Cahaigne et Lacombe avec un détachement de trente hommes ; et bientôt leur attitude, à la fois ferme et conciliante, désarma la population et sauva l'hôtel des Invalides.

Le même jour, dans la soirée, je reçus l'avis qu'on devait se porter sur Neuilly pour dévaster les bâtiments de la liste civile. Aussitôt le citoyen Louchet partit, à la tête d'un détachement de cent hommes. Plusieurs de ces braves avaient des sabots pour toute chaussure, mais ils comprenaient les devoirs que leur imposait la République en danger. Leur présence et les patrouilles qu'ils firent constamment, le fusil chargé, intimidèrent les malfaiteurs, et le château de Neuilly fut sauvé pour cette fois-là.

Dans les premiers jours de mars des incendiaires avaient brûlé la station de Rueil et détruit les rails depuis Rueil jusqu'à Nanterre, Le citoyen Foucher, juge d'instruction, se rendit sur les lieux avec un détachement de Montagnards, commandé par Mercier et Caillaud. L'instruction, qui dura

trois jours, amena l'arrestation de vingt-neuf individus, qui furent transférés à la Conciergerie.

Je fis également faire des investigations dans plusieurs quartiers de Paris et de la banlieue. Ces démarches avaient ordinairement pour résultat de calmer les inquiétudes semées à dessein par les ennemis de la révolution. Souvent aussi elles faisaient rentrer à la Préfecture des fusils et des sabres qui servirent à armer nos premières recrues.

Mes compagnies de républicains intervenaient ainsi partout où l'ordre pouvait être menacé.

Tantôt ils escortaient des prisonniers dans la banlieue où la gendarmerie locale n'avait pas une autorité suffisante ; tantôt ils prêtaient main-forte à la garde nationale pour protéger la Banque et autres établissements publics ; car la garde nationale refusait souvent de marcher si elle n'était pas appuyée par la garde du Peuple. Tantôt ils battaient la ville dans tous les sens et par tous les temps, et ramassaient des prisonniers, comme le 3 mars, où ils arrêtaient trente-sept déserteurs de l'armée et de la marine, qui furent conduits à l'état-major. Tantôt ils faisaient respecter les machines et les presses des journaux, assaillies par des foules égarées ; et c'est bien un peu à leur zèle que M. de Girardin a dû la conservation du matériel de son journal, et peut-être la vie. Presque toujours ils réussissaient à disperser les rassemblements et à prévenir les collisions, car la parole conciliatrice de ces soldats, portant encore le costume de l'ouvrier ; était toute-puissante sur le Peuple.

Quelquefois, c'étaient leurs chefs qui terminaient les discussions entre les maîtres et les travailleurs. Ainsi, l'arbitrage de Morisset et de Mercier fit cesser la grève des cochers et conducteurs d'omnibus, qui exigeaient une augmentation de 25 centimes par jour. Un peu plus tard, à Puteaux, Mercier et Caron firent également cesser la grève des blanchisseuses qui ne voulaient plus travailler seize heures, et demandaient à réduire leur journée conformément au décret du Luxembourg.

Officiers et soldats se multipliaient et couraient avec empressement où leur influence pouvait être nécessaire.

Une de leurs expéditions, qui intéressa le plus Paris, fut celle que je dirigeai, le 6 mars, sur le château des Tuileries, occupé par une bande d'insurgés, qui, depuis le 24 février, y tenaient garnison.

En vain le Gouvernement avait plusieurs fois invité cette troupe indisciplinée à évacuer le château. On disait qu'ils mettaient pour condition

à leur retraite un certificat de patriotisme et de bonne conduite, une rente de douze cents francs à chacun, et l'assurance qu'on ne les fouillerait pas en sortant. Ils faisaient, d'ailleurs, dans l'intérieur du palais, un service militaire, de concert avec le gouverneur Saint-Amand et quelques gardes nationaux ; mais ils n'obéissaient à personne, et inspiraient une certaine terreur dans le quartier.

J'avais appris aussi que beaucoup d'objets disparaissaient chaque jour des appartements, et on en apporta même quelques-uns de peu de valeur à la Préfecture.

On avait refusé à un agent de sûreté de mettre les scellés sur les pièces principales ou d'en retirer les objets de grand prix. Il fallait en finir avec cette prise de possession, infiniment trop prolongée.

J'envoyai donc aux Tuileries un détachement de cent cinquante hommes, commandés par le citoyen Caillaud, qui me rendit compte de sa mission dans le procès-verbal suivant :

« Citoyen préfet,

« Je me suis rendu, comme vous me l'avez prescrit, avec cent cinquante hommes, au palais des Tuileries, pour en faire sortir les individus qui, depuis onze jours, ne voulaient reconnaître aucune autorité, et, il faut le dire, qui ont fait la terreur de ce quartier.

« A mon arrivée, l'entrée m'a été refusée, comme elle l'avait été d'abord à deux cents élèves de Saint-Cyr, quelques heures auparavant.

« Après beaucoup de difficultés, j'y suis cependant entré seul, pour remettre votre lettre au citoyen gouverneur, qui n'a rien voulu prendre sur lui, dans la crainte d'un conflit, et s'est rendu à l'état-major de la garde nationale. J'y ai été appelé un instant après, et, autorisé à exécuter vos ordres alors, je me suis rendu au guichet de l'Échelle pour y exiger l'entrée de ma troupe.

« Pour première réponse, un coup de fusil a été tiré. On a dit plus tard que c'était un accident ; mais il est permis d'en douter. Un des chefs est venu au guichet, annonçant leur détermination de s'opposer à notre entrée.

« Durant cet entretien, deux hommes des leurs venant du dehors se firent ouvrir. Je voulus profiter de cette circonstance pour forcer la porte, et il en résulta une rixe dans laquelle un élève de l'école Polytechnique, un lieutenant de la garde nationale qui se trouvait là par hasard, et moi, nous

fûmes pressés entre la porte et la grille intérieure. L'élève de l'école Polytechnique lança un coup d'épée entre les barreaux, dans la foule des assiégés qui cherchaient à refermer en dedans. J'ai été assez heureux pour faire disparaître ce jeune homme dont la vie eut pu être compromise.

« Après quelques sommations énergiques, ils se décidèrent pourtant à nous laisser pénétrer dans la cour, où je rangeai ma troupe en bataille. C'est alors que le général Courtais entra, suivi des élèves de Saint-Cyr, et passa en revue tous les hommes qui, depuis le 24 février, occupaient les Tuileries. Il en obtint la promesse qu'ils se retireraient le lendemain matin, porteurs de certificats du gouverneur.

« Salut et fraternité.

« CAILLAUD.

« 6 mars 1848. »

En effet, le lendemain, ils sortirent, l'arme au bras, et défilèrent en ordre jusqu'à l'Hôtel de ville, où on leur offrit un banquet. Mes agents en reconnurent quelques-uns d'une moralité plus que suspecte. Une trentaine environ demandèrent à être employés à la Préfecture. Dormes était à leur tête. On les admit assez légèrement, et par la suite, ayant eu à me plaindre d'un grand nombre d'entre eux, je fus obligé de les renvoyer.

Le château de Vincennes avait aussi besoin d'être protégé contre des actes de dévastation qui s'y renouvelaient tous les jours. Depuis février, les établissements d'artillerie, dans l'enceinte du polygone, avaient surtout souffert d'un pillage auquel le maire et la garde nationale, peu favorables à la République, ne s'étaient point opposés. On évaluait le dommage à plus de 80,000 francs.

Le 15 mars, dès cinq heures du matin, une troupe de Montagnards s'engagea dans le bois, à droite et à gauche de l'enceinte, s'embusqua de manière à voir arriver les pillards, et en arrêta vingt-six en quelques instants, la plupart nantis de pièces de conviction. Neuf seulement furent retenus et livrés à la justice, cette répression prompte et vigoureuse ayant suffi à prévenir de nouveaux abus.

Il serait trop long de raconter tous les incidents de ce genre, dans lesquels les Montagnards se sont conduits avec sagesse et fermeté. Il m'appartenait

de réhabiliter des hommes trop calomniés, et dont la plus grande partie eût pu rendre de bons services, si elle n'eût été brutalement licenciée.

CHAPITRE VII

Les archives de la préfecture de police. — M. de Sartine et ses successeurs. — Papiers de la première révolution. — Le registre des septembrisades. — Le mot de Maillard. — La police de sûreté du dernier règne. — Liste de tous les agents secrets. — Police particulière des ministères. — Mille rapports signés Pierre. — Lucien Delahodde. — Un épisode du 25 février. — Curieuse lettre d'un mouchard. — Séance nocturne au Luxembourg. — Procès-verbal et condamnation. — Aveux signés. — Delahodde à la Conciergerie. — Le bossu. — M. Pinel et M. Chenu. — Vol et désertion. — Huit ans de galères. — M. Allard, chef de la police de sûreté. — « La commission d'enquête et le forçat. — La délation à l'ordre du jour. — Police monarchique et police républicaine.

La division la plus intéressante et la plus curieuse de la Préfecture, est la division refermant les archives. Elles sont tenues, avec un soin tout particulier, par M. Labat, occupé, depuis nombre d'années, à classer des documents qui serviraient à faire l'histoire, bien mieux que tous les matériaux dont l'exactitude peut être mise en doute.

Tous les procès-verbaux et actes de la première révolution s'y trouvent au complet. Les rapports secrets sur les principaux personnages, depuis M. Sartine, les registres d'écrou, toutes les ordonnances des divers préfets jusqu'à nos jours, y sont casés avec ordre. Il y aurait de quoi faire pendant longtemps le bonheur d'un amateur de scandale. Toutes les fois que j'ai plongé mes regards dans ce fouillis de turpitudes, je me suis détourné avec dégoût. L'espionnage et la délation y sont arrangés coquettement comme des bucoliques de Virgile.

J'y parcourus le fameux registre des septembrisades, sur lequel sont inscrits les noms des acteurs de ces journées sanglantes.

Chaque exécuteur de cette boucherie reçut 24 francs pour le salaire de sa journée ; c'était en parlant d'eux, que Maillard disait :

« Qu'on donne à boire à ces enfants, ils ont bien mérité de la patrie !... »

Quelques traitants, de nos jours, seraient peut-être peu flattés de retrouver les noms, prénoms, domicile et profession de leurs pères, sur ce manuscrit

tout taché de sang.

Si j'eusse voulu jeter la perturbation dans Paris, je n'aurais eu qu'à livrer à la publicité certains documents renfermés aux archives, comme le désiraient certaines gens, qui ne voient pas plus loin que leur nez.

Je donnai des ordres sévères pour que personne ne violât le secret des archives. Cependant les nombreuses dénonciations faites depuis 1830 avaient ému grand nombre de citoyens. Les accusations et le titre honteux de mouchard planaient sur quelques hommes ayant joué un rôle dans les affaires du parti républicain.

Il importait de savoir les noms des auteurs de ces délations, qui, tenant toujours le pouvoir au courant de nos projets, l'avaient mis à même de les déjouer.

Il fallait aussi démasquer les ex-agents provocateurs, et faire justice des traîtres, employés contre nous par le parti déchu.

Je fis relever les noms et prénoms de tous ceux qui avaient demandé à entrer dans la police secrète. J'y trouvai les noms et les numéros d'ordre de plus de deux cents agents, appartenant à tous les partis et à toutes les classes de la société, depuis la noblesse jusqu'à la roture la plus infime. Tous coloraient de l'amour du bien public leurs demandes, et se targuaient de leurs belles et nombreuses relations dans le monde, ou d'une profession qui attirait la confiance publique.

On me dressa un vocabulaire de tous ces noms. Il est en lieu de sûreté.

D'autres moyens-servirent également à me renseigner sur certains agents soldés par les ministères ; et, quelquefois, j'ai fait moi-même usage de ces hommes, pour savoir ce qui se passait dans les hautes régions de la diplomatie.

Au milieu de l'immensité des rapports adressés par différents mouchards de la police-républicaine, se trouvait un dossier très-volumineux., dont les dates remontaient à 1838. Plus de mille rapports, signés Pierre, commençant aux affaires de mai, donnaient la nomenclature de tous les faits de petite ou de grande importance, relatifs au parti républicain.

Les dénonciations étaient concises ; tout y était passé en revue : l'armée, la presse, les sociétés secrètes. Le caractère et les habitudes des hommes en évidence y étaient perfidement tracés. Le misérable n'avait pas épargné ses amis ; et ceux qui lui avaient rendu des services étaient les premiers dénoncés. Il avait su s'introduire au cœur des associations secrètes, et comme membre du comité, il était au courant de tout ce qui s'y faisait.

Rédacteur du Charivari et de la Réforme, il connaissait les intentions des journaux de l'opposition, et livrait leurs secrets à nos ennemis.

Lucien Delahodde, puisqu'il faut enfin l'appeler par son nom, ne m'avait jamais inspiré de sympathie ; mais j'avais été forcé de le voir assez fréquemment. Je passai même avec lui une partie des journées de Février. Le 23 février, nous avons dû nous entendre pour organiser un point central d'insurrection, au carré Saint-Martin, et rayonner de là sur les quartiers environnants, où nous avions des hommes. Je me souviens que, la veille, il avait proposé d'établir notre quartier général place des Chevaliers-du-Guet, où nous eussions été plus facilement cernés et massacrés ! Cependant, pour ne pas paraître suspect, il accéda à nos observations, et promit de se trouver au rendez-vous.

Le lendemain, dès midi, je m'y rendais moi-même, accompagné d'Albert, du commandant Vallier et de quelques autres républicains ; mais nous avons à peine quitté la rue Grenétat pour entrer dans la rue Saint-Martin, qu'un feu de peloton nous assaillit, et tua roide un individu à côté de moi. En me retournant, j'aperçus, à une centaine de pas, un autre peloton, qui fit également une décharge. Tout le quartier était cerné par la garde municipale.

Comprenant alors que nous étions trahis, nous voulûmes, Albert et moi, opérer notre retraite par la rue Grenétat, lorsque nous vîmes accourir sur nous un autre corps de municipaux. Nous n'eûmes que le temps de nous jeter dans l'allée du café Marchetti. Presqu'aussitôt nous entendîmes les balles frapper la porte de l'allée, et, un peu après, les soldats à notre poursuite vinrent encore ébranler la porte à coups de crosse de fusil.

Nous ne pensions guère alors que, le lendemain, nous ferions partie tous deux d'un nouveau gouvernement. Une demi-heure après, les municipaux s'étant retirés, nous pûmes rejoindre nos amis.

Delahodde n'avait pas paru au carré Saint-Martin. Lorsqu'il vint, le lendemain, m'offrir ses services à la Préfecture, il me dit avoir pris un autre chemin, et s'être trouvé, comme nous, empêché d'arriver au lieu du rendez-vous. Puis il s'installa sans façon à un bureau pour remplacer le secrétaire général Pinel, qui était en fuite.

J'avais donc accueilli un misérable, depuis dix ans à la solde de mes ennemis. Déplus, il occupait un poste de confiance qui, tôt ou tard, lui aurait permis de faire disparaître la trace de ses délations.

Trois ou quatre jours après la découverte du fameux dossier, je constatai l'identité de l'écriture de Pierre et de celle de Delahodde. Ma conviction était donc déjà formée, lorsqu'on retrouva la lettre suivante, avec une belle signature, une adresse, une date et tous les sacrements :

« A monsieur le préfet de police.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous adresser une demande d'admission dans l'administration que vous dirigez.

« Je suis né à Wimille, près Boulogne-sur-mer, département du Pas-de-Calais, et ma famille est très - honorablement connue dans le pays. Mon père et plusieurs de mes parents sont électeurs. Depuis la révolution, plusieurs d'entre eux s'étaient abstenus de prendre part aux travaux du scrutin ; mais des démarches auxquelles j'ai pris une bonne part, leur ont, depuis lors, fait mieux apprécier l'importance de leurs droits électoraux, et je ne doute pas que, dans l'occasion qui va se présenter, ils n'en fassent usage en faveur de l'honorable candidat qui sollicite leurs suffrages et qui en est digne à tant de titres.

« Mon intention, en arrivant à Paris, était de m'occuper de littérature, et je travaille même un peu dans le journal la Presse, Mais les profits que me procure ma plume étant très-minimes, et les ressources qui me viennent de la maison, trop bornées, je me vois forcé d'abandonner la carrière littéraire, ou du moins de n'en faire qu'une occupation secondaire.

« La partie que je préférerais dans votre administration, monsieur le préfet, serait celle de la police secrète. Cette partie conviendrait à mon caractère et à l'activité de mon esprit ; et les préjugés qui s'attachent à elle, n'ont aucune puissance sur moi ; car je crois que toute profession a sa moralité, et je ne pense pas que celle qui a pour objet d'assurer le repos du pays et des citoyens, puisse être mésestimée des hommes sages qui ne regardent que la cause à travers les moyens.

« J'ai été victime, comme bien des jeunes gens, de l'exaltation politique qui a signalé si tristement les premières années de la révolution de Juillet. En 1832, je fus initié à la Société des Droits de l'homme. Peu après, je pris volontairement du service dans l'armée. J'entrai dans le 38^e de ligne., et je m'y acquis une sorte de célébrité en faisant représenter sur le théâtre de

Soissons une pièce dans laquelle se trouvaient des allusions politiques que mes supérieurs ont punies très-sévèrement. J'ai ensuite subi un procès en cour d'assises, à Laon ; mais je dois dire que les griefs politiques qu'on m'imputait n'avaient aucun fondement : le verdict du jury l'a, du reste, prouvé ! L'espèce de réputation que me procurèrent ces deux événements me mit bientôt en rapport avec les principaux chefs du parti républicain. On me regardait comme tout-puissant dans le régiment, et M. Marrast, de la Tribune, m'engagea plusieurs fois à tenter une démonstration qui, disait-il, devait donner le branle à toute l'armée.

« Je quittai le service en 1855, et je passai un an à Paris à étudier le droit. A cette époque, je fus initié à la Société des Familles, sur laquelle je pourrai donner quelques renseignements, si on le désire. Je retournai ensuite chez moi ; et c'est alors que je commençai à reconnaître que je m'étais rendu trop longtemps l'instrument d'hommes dont la plupart n'étaient que des ambitieux déçus, et les autres des séides égarés, voulant entraîner le pays dans leur égarement ; et j'abjurai les principes de sang et de destruction que j'avais eu la folie d'embrasser. Le contact journalier du monde m'a, depuis, ôté bien d'autres illusions de jeunesse ; et c'est par cette décroissance rapide de foi dans les apparences, que j'en suis arrivé à dépouiller de toutes les préventions qui l'entourent l'emploi que je sollicite en ce moment.

Je dois vous avouer, monsieur le préfet, que je compte plus pour le succès de ma demande sur votre bonté et sur mon désir ardent de me rendre utile, que sur les titres réels que je puis offrir. M. Boutmy, dont je suis particulièrement connu, s'était chargé de vous présenter une note sur ma vie, ainsi que quelques mots en ma faveur. J'espère qu'il l'aura fait, et que les détails que je viens de prendre la liberté de vous soumettre vous sont déjà connus en partie. M. François Delessert, à qui j'ai eu l'honneur d'écrire, il y a quelque temps, au sujet de sa candidature dans mon pays, a pris sur mon compte, à ce sujet, des renseignements qui, je crois, ne m'ont pas été défavorables. Si vous le jugiez convenable, et que vous daigniez vous en donner la peine, vous pourriez vous en rassurer auprès de lui.

« Je finis, monsieur le préfet, en vous priant de m'excuser de vous avoir entretenu si longtemps de moi, et en réclamant de votre bonté qu'elle veuille bien prendre en considération l'objet de ma demande.

« J'ai l'honneur d'être, avec respect, monsieur le préfet, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Signé, L. DELAHODE,
rue Coquenard, 9.

« Paris, ce 25 mars 1838. »

J'avais mis au courant de cette affaire Monier, vieil ami de vingt ans, dont j'étais sûr, et que, plus tard, je nommai secrétaire général pour récompenser son intelligence et son activité. Il écrivit à quelques-uns des patriotes désignés dans les rapports, de se trouver le lendemain soir, à neuf heures, au Luxembourg. J'avais prévenu Albert, qui nous prêta sa chambre sans savoir de quoi il s'agissait.

Je ne voulais point que Delahodde fût juge à la Préfecture, où il eût été mis en pièces par les-Montagnards, si l'affaire eût transpiré ; et l'on n'eût pas manqué de dire que nous l'avions assassiné par crainte de ses révélations.

Il prenait ses repas à ma table, ainsi que quelques secrétaires et employés extraordinaires. Je l'avais en face de moi, et il fallait me contenir !... Ce supplice aurait pu durer longtemps ; je lui annonçai donc qu'après le dîner nous aurions à nous rendre chez Albert, avec quelques camarades, pour une chose sérieuse. Nous partîmes ensemble. Le long du chemin, il me parla de sa capacité pour faire un bon secrétaire général.

Nous arrivâmes enfin chez Albert, où j'avais eu le soin d'envoyer les pièces de conviction. Seize personnes, y compris Delahodde, étaient présentes. La séance prit de suite une certaine solennité. Grandmesnil fut nommé président, et j'expliquai le but de la réunion.

Delahodde, croyant qu'on n'avait pas de pièces irrécusables, commença par rappeler sa conduite de républicain depuis dix-sept ans. Sur l'exhibition de quelques rapports, il continua à nier avec effronterie, et demanda une vérification d'écriture.

L'exaspération des assistants était à son-comble devant une pareille audace.

On l'écrase de faits et de preuves nouvelles ; on lit la lettre originale que nous venons de citer. Alors, l'accusé se courbe honteusement, et déclare qu'en un moment de désespoir il s'est jeté dans les bras de la police, qu'il a fait des rapports, mais qu'il n'a jamais été agent provocateur, et qu'il n'a à se reprocher l'arrestation d'aucun républicain.

Quelques-uns de ses anciens amis, présents à cette scène dramatique, l'engagèrent à se brûler la cervelle. Il se contenta d'écrire l'aveu suivant :

« Je déclare que tous les rapports signés Pierre sont de moi.

« Paris, ce 14 mars 1848.

« DELAHODDE. »

Le procès-verbal de la réunion fut rédigé séance tenante, et signé : Grandmesnil, Tiphaine, Monier, Roquet, Pilhes, Lechallier, Bergeron, Louchet, Albert, Caillaud, Ch. Rouvenat, Mercier, Caussidiere et Chenu ; la signature de ce dernier presque illisible.

Delahodde fut immédiatement conduit au dépôt de la Préfecture, puis écroué à la Conciergerie et gardé au secret, comme ayant entretenu, après le 24 février, une correspondance avec des agents du pouvoir déchu.

Quelques jours après mon départ de la Préfecture, une ordonnance de non-lieu l'a rendu à la liberté, dont il a profité pour se rendre à Londres, où il attaque la République et les républicains dans un petit journal, intitulé le Bossu. Ce nouveau métier, bien digne du précédent, lui attirera sans doute, par la suite, la récompense de ses œuvres.

A quelques jours de là, plusieurs mouchards de M. Pinel me furent désignés, le sieur Chenu entre autres. Il s'était glissé parmi les Montagnards, dont je voulais l'épuration complète. Je le fis appeler, en présence du capitaine Morisset seulement. Je lui dis que j'étais certain qu'il avait joué un rôle infâme vis-à-vis de ses camarades, ce qu'il commença à nier.

« Je suis sûr de ce que j'avance, ajoutai-je, puisque vous refusez d'avouer, je vais vous livrer aux Montagnards, qui décideront de votre sort. »

Alors il confessa que M. Pinel avait profité de sa position de déserteur, pour peser sur lui et en faire un agent provocateur des républicains. Il omettait seulement qu'il avait été gracié de huit années de travaux-forcés, pour désertion après vol. Il promit, si on lui en donnait les moyens, de se rendre en Belgique, d'y travailler de son état de cordonnier et de redevenir honnête homme. Il pleura et répéta les mêmes simagrées que son collègue Delahodde, au jugement duquel il avait assisté ; Morisset voulut bien se

charger de le faire partir. Mais, au bout de quelques jours, ayant été prévenu de son retour et des menaces qu'il proférait contre moi, je fus forcé d'ordonner son arrestation. Écroué. au dépôt, il révéla à M. Allard, chef de la police de sûreté, les noms de quelques-uns de ses accolytes, s'excusa de son retour de Belgique sur l'absence de tout moyen d'existence, et supplia qu'on le laissât suivre l'expédition d'Allemagne, promettant, cette fois, qu'on ne le verrait plus.

— C'est un mauvais et dangereux garnement, me dit M. Allard ; défaites-vous-en.

— Qu'il aille au diable et que je n'en entende plus parler, » répondis-je !

Il fut, en effet, expédié en Allemagne d'où il est également revenu pour calomnier et dénoncer de rechef. Ainsi, le bouquet du rapport de la commission d'enquête est tout simplement la déposition d'un forçat, d'un agent provocateur, qui avait entraîné de pauvres diables dans les plus mauvais procès, entre autres, dans l'affaire des bombes, où ils furent condamnés à plusieurs années de détention. A l'instar de son collègue Delahodde, choisissant ses victimes parmi ceux dont il aurait eu à reconnaître les bienfaits, il se porta à une tentative de meurtre sur un de ses amis, nommé Javelot.

J'ai entre les mains un procès-verbal, signé par onze témoins, constatant que Chenu a dit avoir fait des dénonciations pour se venger de Grandmesnil et de moi, qui l'avions mis à jour et perdu dans l'opinion publique. Chenu est aujourd'hui en liberté, et se félicite, dans l'aisance, du résultat de ses délations.

Si j'insiste sur tous ces faits, c'est pour démontrer aux ouvriers combien ils doivent être circonspects, et combien il leur importe de connaître la moralité de ceux qui cherchent à les compromettre dans des affaires ténébreuses. Aujourd'hui, la délation est à l'ordre du jour. Une bonne police est nécessaire, sans doute ; mais la police de provocation porte avec elle un cachet qui déshonore ceux qui l'emploient. Qu'on cherche à savoir ce qui se passe, c'est indispensable ; mais qu'on n'organise pas des complots. Ce système a réussi quelquefois, il est vrai, sous la monarchie déchue, pour obtenir des lois de répression. Le gouvernement de la République usera-t-il à son tour de ces moyens infâmes, pour étouffer la Liberté ?

CHAPITRE VIII

Le droit de réunion. — Clubs de toutes couleurs. — La république populaire. — Le socialisme. — Tribunes des faubourgs. — Commission instituée pour la surveillance du gouvernement. — Club Sobrier, Comité révolutionnaire, Club des Clubs. — Club des Droits et des Devoirs. — Société républicaine centrale. — Club de la Révolution. — Société des Droits de l'homme. — Barbès, Raspail, Cabet, Sobrier, Blanqui. — Clubs Saint-Antoine. — Influence des clubs populaires. — Les clubs d'aristocrates. — Question insidieuse. — Voulez-vous de la monarchie ? — Mourir pour la République ! — Les ministres d'aujourd'hui... et d'autrefois. — La presse plébéienne. — Le Peuple constituant, de Lamennais. — Le Représentant du Peuple, de Proudhon. — La Vraie République, de Thoré. — L'Ami du Peuple, de Raspail. — La Commune de Paris, de Sobrier et de Cahaigne. — Le Populaire, de Cahet. — Le Père Duchêne. — Les journaux napoléonistes. — Les journaux royalistes, l'Assemblée nationale et la Liberté. — La Presse et M. Girardin. — Le Constitutionnel, le Siècle, la Patrie, le Journal des Débats. — Le National et la Réforme. — La contre-révolution.

Un des prétextes du mouvement de février avait été le droit de réunion. Aussi, les citoyens, heureux de communiquer les uns avec les autres, songèrent, pour ainsi dire, tous ensemble, à former des clubs politiques. Dès le commencement de mars, Paris était plein de clubs de toutes les couleurs. Les royalistes, cependant, attendirent encore quelques semaines pour se risquer en public.

Les premiers clubs, institués par les hommes des barricades, furent donc presque tous l'expression de la République populaire. La révolution et le socialisme s'y étalèrent en toute liberté.

Successivement, toutes les classes de citoyens, toutes les corporations, tous ceux qui se reconnaissaient des intérêts communs, essayèrent de se constituer en association : c'étaient les blessés de Février, les détenus politiques, les décorés de Juillet, les anciens militaires, les artistes, les gens de lettres ; c'étaient les citoyens originaires des provinces qui se classaient

par départements, les réfugiés étrangers qui se groupaient par nationalités ; c'étaient les diverses légions de la garde nationale, les anciens comités électoraux, les patriotes de chaque arrondissement de Paris, qui fixaient des centres de réunion et de propagande ; c'étaient les corps d'état, les ouvriers de toute profession, qui s'aggloméraient entre eux ; c'était enfin le Peuple, qui, dans les faubourgs surtout, élevait des tribunes révolutionnaires, où la liberté, l'égalité, la fraternité, furent glorifiées souvent avec une véritable éloquence.

Presque en même temps, la Commission instituée pour la surveillance du gouvernement et l'épuration des fonctionnaires, le Club des Droits et des Devoirs, la Société républicaine centrale, la Société des Droits de l'homme et quelques autres clubs manifestèrent le caractère de la révolution.

La Commission instituée pour la surveillance du gouvernement, dont l'affiche bleue fit grand effet sur les murs de Paris, est l'origine du Club Sobrier, du Club de la Révolution, du Comité révolutionnaire et du Club des Clubs.

Le Club des Droits et des Devoirs, ouvert le 2 mars à l'école de Médecine, par l'initiative de la Préfecture de police et présidé par Grandmesnil, se mêla plus tard dans la Société des Droits de l'homme et dans quelques clubs du quartier latin.

La Société républicaine centrale, fondée par Blanqui, aussitôt son retour à Paris, publiait, dès le 6 mars, une adresse au Gouvernement provisoire. Son bureau se composait alors de Blanqui, Xavier Durrieu, rédacteur du Courrier français, Sobrier, Raisan et plusieurs autres, qui s'en détachèrent bientôt.

Le Club de la Révolution avait nommé à son bureau Barbes, président ; Thoré, secrétaire. Pierre Leroux, Proudhon, Bac et autres représentants du Peuple, en ont fait partie.

De leur côté, Cabet et Raspail tenaient chacun un club très-fréquenté.

La Société des Droits de l'homme, nombreuse et bien organisée, ces clubs de Barbès, Sobrier, Raspail, Cabet et Blanqui, prirent, dès l'origine, une grande importance, et on les retrouve partout, dans les premiers mois révolutionnaires, ainsi qu'une douzaine d'autres clubs des quartiers Saint-Antoine et Popincourt et de la banlieue.

L'action des clubs populaires fut immense sur l'opinion publique, sur les élections de la garde nationale, sur les élections de l'assemblée constituante.

Outre ceux que nous venons de signaler, il y en avait par centaines dans tous les quartiers de Paris. Les monuments publics, prêtés par l'autorité, les salles de fête et de plaisir, des magasins inoccupés, des maisons particulières, servaient à ces réunions, où l'esprit du Peuple s'éclairait par des discussions vives et originales, où son enthousiasme s'échauffait pour la grande République si récemment conquise.

Le nombre des clubs s'éleva bientôt à plus de trois cents, et la nomenclature seule de leurs titres est fort curieuse. Tous les mots de la langue politique, tous les souvenirs de la première révolution furent employés comme enseignes, souvent trompeuses. Il y avait des clubs d'aristocrates qui s'appelaient clubs de l'Egalité ou de la Fraternité !

Les anciens gardes nationaux surtout, cherchèrent dans les différentes légions, à reformer des groupes pour combattre l'influence populaire, et, dans certains clubs de bourgeois, sous prétexte de souveraineté nationale, on allait quelquefois jusqu'à parler hypocritement de royalisme et de restauration.

C'est dans ces clubs réactionnaires que le mot d'ordre fut donné pour poser aux candidats à l'assemblée constituante et aux grades d'officiers de la garde nationale, cette insidieuse question, qui embarrassa beaucoup d'orateurs naïfs :

« Si l'assemblée constituante rétablissait la monarchie, que feriez-vous ? »

Et lorsqu'un républicain répondait qu'il mourrait pour la République, les bourgeois conservateurs ne manquaient pas d'invoquer l'autorité du suffrage universel qu'ils avaient combattu pendant dix-sept ans, et l'inviolabilité d'une assemblée souveraine ; car les royalistes songeaient dès lors à étouffer la révolution avec les instruments mêmes de la révolution. Ils comptaient, et le résultat ne les a point trompés, que la bourgeoisie encore toute - puissante dans la plupart des provinces, égarerait les populations des petites villes et des campagnes, et que tous ses chefs se retrouveraient en force à l'assemblée constituante.

Aujourd'hui que la France est livrée aux hommes de l'ancien régime, que les ministres de Louis-Philippe occupent les ministères, aujourd'hui que nous sommes « aux portes de la monarchie, » comme dit la proclamation des députés de l'extrême gauche, les vrais républicains, à leur tour, pourraient adresser au Peuple la même question :

« Voulez-vous de la monarchie et de l'ancien régime ? voulez-vous laisser effacer la République ? »

Nous n'avons plus de clubs, nous n'avons plus, hélas ! de liberté, pour répondre comme il conviendrait à MM. Cavaignac, Lamoricière, Dufaure et Vivien, qui accomplissent une nouvelle restauration.

A côté des clubs, une presse plébéienne surgit aussi tout à coup, le lendemain des barricades. Lamennais publia le Peuple Constituant ; Proudhon le Représentant du Peuple ; Thoré la Vraie République, à laquelle s'adjoignirent Barbès, Pierre Leroux et George Sand ; Raspail, l'Ami du Peuple ; Sobrier et Cahaigne, la Commune de Paris ; Cabet continuait le Populaire. Le Père Duchesne vint ensuite.

Ce furent là les seuls journaux républicains qui eurent de l'éclat et de la popularité, et qui ont laissé quelques traces dans le mouvement de la révolution.

Mais il y en avait cependant une foule d'autres, de toutes nuances et de tout format. Presque tous tombaient au bout de quelques numéros, faute d'argent, faute de talent surtout. Les uns n'étaient que des entreprises industrielles, excitées par l'espoir du gain ; les autres des tentatives impuissantes, pour favoriser des ambitions ridicules ou des projets intéressés. Tous étaient censés républicains. Un peu plus tard, on vit aussi une nuée de feuilles napoléonistes, qui tombèrent également dans l'indifférence et l'oubli.

Les royalistes profitèrent, comme les autres partis, de ce moment de liberté, où la presse, affranchie de timbre, de cautionnement et de menaces judiciaires, ne relevait, en réalité, que de l'opinion publique.

Peu après Février, la bourgeoisie avait déjà si bien travaillé contre la révolution, que l'Assemblée nationale et la Liberté se vendirent à plus de quarante mille. Parmi les journaux populaires, il n'y eut que la Vraie République et le Père Duchêne, qui atteignirent à ce chiffre.

Mais le journal qui, grâce à l'habileté d'une administration active et à la rudesse de sa polémique, se répandit le plus dans les rues de Paris, fut la Presse, de M. Girardin. On se rappelle la guerre violente qu'il fit à la révolution, avec une logique et une clairvoyance si perfides, attaquant la République dans les faux républicains, et la rendant responsable des vices d'un gouvernement incapable ou traître. La Presse distribua, par jour, jusqu'à soixante-quinze mille exemplaires.

En même temps, le Constitutionnel, le Siècle, la Patrie, le Journal des Débats, qui, frappés de surprise et de terreur, s'étaient d'abord condamnés eux-mêmes à un prudent silence, reprirent bientôt courage, en voyant la révolution compromise par le Gouvernement provisoire et ses agents.

Le National et la Réforme, dont les rédacteurs tenaient le pouvoir, étaient devenus ministériels, celle-ci conservant toutefois son indépendance et le vif sentiment de la République, l'autre s'abaissant alors, comme depuis, à une platitude et à une servilité que n'avait jamais égalées le Journal des Débats, ni sous la Restauration, ni sous Louis-Philippe.

Dans la presse et dans les clubs, le parti révolutionnaire et le parti conservateur s'agitaient donc avec une égale énergie. Mais, en ces premiers temps d'enthousiasme et de grandeur civique, le Peuple, cependant, était encore maître de la patrie, et ses ennemis eux-mêmes n'avaient pas l'audace d'espérer une contre-révolution, si prochaine et si douloureuse.

CHAPITRE IX

Le 16 mars. — Protestation des bonnets à poil. — Six mille grenadiers et voltigeurs. — MM. Marrast et Arago. — Les endormeurs du lion. — La journée des manchons. — Le peuple et le soleil. — Le Luxembourg et les clubs. — Le 17 mars. — Les Champs-Élysées. — Procession populaire. — Du Louvre à l'Hôtel de ville. — Adresse au Gouvernement provisoire. — — Éloignement des troupes. — Ajournement des élections. — Intrigues des royalistes. — Erreur du Peuple et faute du Pouvoir. — Les condamnés de février. — Pour faire une république, il faut des républicains. — Attitude du peuple. — Louis Blanc et Ledru-Rollin. — Cabet et Sobrier. — Pas à tous ! Magnifique langage de Lamartine. — Promesses et aveux. — Plus de troupes à Paris. — Le dix-huit brumaire du Peuple. — Le ministère de l'intérieur. — Majesté du souverain. — Le général Courtais. — Deux cent mille frères. — La colonne de la République. — Guerre sociale. — Le dix-huit brumaire du despotisme. — Les coups de sabre et les coups d'État. — La commission d'enquête. — La dictature et l'état de siège.

Le 16 mars, pour la première fois depuis la révolution, se trouvèrent en présence les deux éléments qui divisent Paris.

Une circonstance assez futile ayant donné lieu à une protestation contre-révolutionnaire, étouffée par le Peuple, il en résulta, le lendemain, une levée pacifique de deux cent mille hommes, venant de nouveau à l'Hôtel de ville, proclamer la République démocratique et sociale.

Le Gouvernement provisoire avait décrété, le 14 mars, l'abolition des signes distinctifs des compagnies d'élite. A partir de ce jour, les grenadiers et les voltigeurs devaient déposer le bonnet à poil, et toutes les compagnies prendre un même uniforme, sans distinction de rang ni de prérogatives. Ce décret fit murmurer hautement les anciens privilégiés. La première et la deuxième légion, surtout, et quelques compagnies de la banlieue, montrèrent une grande irritation. Cinq à six mille gardes nationaux en uniforme se réunirent donc, le 16 mars, et se dirigèrent vers l'Hôtel de ville,

pour réclamer du Gouvernement provisoire le retrait de l'ordonnance rendue en faveur de l'égalité.

En plusieurs endroits, cette petite colonne, hostile à la révolution, fut arrêtée par le Peuple ; et, lorsqu'elle arriva devant l'Hôtel de ville, elle trouva la place occupée par une foule profonde d'ouvriers et de jeunes gens. Des injures et même des coups furent échangés. Les bonnets à poil ne purent pas pénétrer jusqu'au Gouvernement, et c'est à grand' peine que quelques-uns de leurs députés seulement obtinrent le passage.

Ils furent reçus par MM. Marrast et Arago, auxquels ils présentèrent leurs plaintes avec force récriminations contre M. Ledru-Rollin. M. Marrast leur répondit que le Gouvernement avait eu en vue l'union fraternelle de tous les citoyens et le principe de l'égalité républicaine. M. Arago ajouta que la démarche des conservateurs du privilège aurait « le résultat fâcheux » de provoquer une manifestation de la classe ouvrière, donnant à entendre ainsi qu'il craignait le Peuple, et qu'il ne fallait point réveiller le lion que certains hommes de l'Hôtel de ville cherchaient à endormir.

Le lendemain, le langage du Gouvernement provisoire fut bien différent. Ce résultat fâcheux, si redouté la veille par M. Arago, était devenu une manifestation imposante et magnifique ; car elle avait consolidé le pouvoir de ceux qu'on regardait alors comme les représentants de la révolution.

J'avais eu connaissance de la démarche projetée par les meneurs des compagnies d'élite, j'en avais prévenu le ministre de l'intérieur, qu'on semblait rendre plus responsable que ses collègues, du décret contre le privilège. Je me bornai à envoyer quelques Montagnards sans armes, autour de l'Hôtel de ville. Le reste de ma troupe se tint sur pied à la Préfecture. Je ne craignais pas une agression contre le Gouvernement, mais un conflit entre la garde nationale et le Peuple.

Tout se passa donc assez tranquillement ; et, sauf quelques bourrades, l'ordre fut maintenu.

Le 16 mars fut baptisé la journée des manchons.

Mais, dans la soirée, une grande émotion soulevait le Peuple, qui voulait répondre immédiatement par une démonstration générale. De toutes parts, on venait me demander conseil et concours.

« C'est à la face du soleil, leur dis-je, qu'un Peuple libre doit donner son adhésion aux actes de son gouvernement. Soyez cent mille, demain avant midi, sur la place de la Concorde, et venez en ordre protester de votre

attachement aux institutions républicaines. Cette grande démarche toute pacifique fera rentrer au néant les ennemis de l'égalité. »

J'ajoutai qu'autant je serais opposé à une démonstration nocturne, autant l'on me trouvait prêt à favoriser celle que je conseillais pour le lendemain.

Il fut donc convenu qu'on emploierait tous les moyens pour calmer la population pendant la soirée, et qu'on se réunirait le lendemain matin, à onze heures, sur la place de la Concorde. Immédiatement, j'envoyai des exprès dans les divers quartiers de Paris et dans la banlieue, annonçant que, le 17 mars, le Peuple devait se rendre à l'Hôtel de ville, pour féliciter le Gouvernement provisoire du décret qu'il avait rendu, et lui promettre appui, lorsque ses efforts tendraient à doter la nation d'institutions démocratiques.

Le Luxembourg, de son côté, et les clubs populaires, prévinrent les corporations d'ouvriers et tous les groupes de citoyens amis de la révolution.

Aussi, dès neuf heures du matin, le 17 mars, la grande avenue des Champs-Élysées se remplissait de foule, et bientôt une colonne se forma dans un ordre admirable, depuis l'Arc-de-Triomphe jusqu'aux Chevaux de Marly. Chaque corporation, chaque club, avaient en tête leur étendard avec des inscriptions significatives.

Avant midi, l'immense procession traversa la place de la Concorde et défila sur les quais vers l'Hôtel de ville.

Lorsque les premiers rangs y arrivèrent, les derniers touchaient encore au Louvre, et de nouvelles corporations, paraissant de tous côtés, formaient de nouvelles phalanges, et renforçaient encore cette patriotique armée, rangée en silence autour de la place.

Durant la marche triomphale du Peuple, je recevais, de minute en minute, des rapports attestant le calme le plus complet. J'avais prié mes amis et un certain nombre de Montagnards de tenir la tête du cortège, afin d'entourer, au besoin, le Gouvernement, d'une garde sûre et dévouée. J'étais bien convaincu que nul insensé n'oserait apporter le trouble dans une réunion inspirée d'un enthousiasme si unanime. Néanmoins, je voulais être parfaitement tranquille sur les résultats de cette journée.

Une députation d'une quarantaine de délégués des corporations et des clubs fut admise auprès du Gouvernement provisoire, et un citoyen lut une adresse dans laquelle, après avoir protesté contre la manifestation menaçante des grenadiers du 16 mars, on demandait l'éloignement des

troupes déjà rappelées dans Paris et l'ajournement au 31 mai des élections pour l'Assemblée nationale.

Car, tout en témoignant de son ardeur révolutionnaire et de sa sympathie pour le gouvernement de février, le Peuple s'inquiétait déjà des luttes qu'on devinait entre les membres de la Commission, en même temps que des intrigues des anciens royalistes dans toute la France. Il supposait qu'en reculant le jour des élections, le sentiment républicain s'étant implanté davantage sur notre sol, la composition de l'Assemblée nationale y gagnerait en énergie et répondrait mieux aux nécessités de la situation. Ce fut une erreur du Peuple qui, à la vérité, ne s'attendait pas à voir la révolution si perfidement combattue et pervertie par la majorité de ceux même qu'on avait nommés pour la défendre. Ce fut aussi une faute du Gouvernement que cette prorogation du vote électoral. Les conservateurs en profitèrent mieux que le parti populaire, et les hommes condamnés par Février reparurent presque tous pour constituer une république à laquelle ils s'étaient toujours opposés. Le résultat a bien prouvé que pour faire une république, il faut des républicains.

Le Gouvernement fut assez embarrassé devant cette attitude du Peuple, exigeant qu'on délibérât, séance tenante, sur ses volontés. Les vrais représentants de la révolution osèrent seuls prendre la parole. Louis Blanc montra surtout, en cette circonstance, une grande dignité et une éloquence véritable. Il déclara que le plus ferme désir du Gouvernement provisoire était de marcher avec le Peuple, de vivre pour lui, et, s'il le fallait, de mourir pour lui ! Les applaudissements l'interrompirent ; mais, sur l'insistance de quelques membres des clubs, Ledru-Rollin ajouta qu'il avait consulté les commissaires des départements et qu'il attendait la réponse de la France ; qu'il s'agissait de l'établissement sérieux et définitif de la République proclamée sur les barricades. Ses chaleureuses paroles excitèrent de nouveau l'approbation du Peuple.

Alors Cabet et Sobrier conjurèrent le Gouvernement de veiller au salut public ; et, comme celui-ci attestait la confiance du Peuple aux dictateurs provisoires :

« Pas à tous ! s'écria une voix de la foule. »

Ce mot caractérise à merveille le mouvement du 17 mars, qui était franchement révolutionnaire et républicain.

Un autre délégué alla même jusqu'à interpeller M. Lamartine.

M. Lamartine répondit assez obscurément, dans son magnifique langage. Sur le renvoi des troupes spécialement, il assura qu'il n'y avait pas de troupes à Paris, et qu'on n'avait même pas songé à les rapprocher de la capitale.

« Il faudrait, dit-il, que le Pouvoir fût insensé, après ce qui s'est passé, après que la royauté déchue a vu se fondre quatre-vingt mille hommes de troupes contre le Peuple désarmé de Paris, pour songer à lui imposer, avec quelques corps d'armée épars et animés du même républicanisme, des volontés contraires à vos volontés et à votre indépendance. Nous n'y avons pas songé, nous n'y songeons pas, nous n'y songerons jamais. La République, à l'intérieur, ne veut d'autres défenseurs que le Peuple armé. Voilà la vérité, rapportez-la au Peuple. »

C'est pourtant M. Lamartine qui, un mois plus tard, comme il l'a raconté à la commission d'enquête, fit tous ses efforts pour rappeler les soldats dans Paris et les opposer au Peuple républicain.

Et, partageant la répulsion de M. Arago pour les manifestations populaires, M. Lamartine finissait ainsi :

« Prenez garde à des réunions de ce genre, quelque belles qu'elles soient. Les 18 brumaire du Peuple pourraient amener, contre son gré, les 18 brumaire du despotisme. »

La députation se retira. Les ouvriers qui couvraient la place demandèrent que le Gouvernement parût sur les marches de l'Hôtel de ville. Son arrivée fut accueillie avec acclamation, et Louis Blanc prononça un nouveau discours. Car, en ces premiers temps révolutionnaires, il y avait deux hommes, bien attaqués depuis par leurs collègues, qu'on mettait toujours en avant, quand il s'agissait de calmer le Peuple et de sauvegarder le Gouvernement provisoire.

Les colonnes de travailleurs défilèrent ensuite pendant plus de deux heures et se dirigèrent vers la Bastille.

Un groupe d'environ 10,000 hommes se rendit au ministère de l'intérieur, où M. Ledru-Rollin chercha à les réconcilier avec l'armée, qui dès-lors, en effet, rentrait petit à petit dans l'intérieur de la ville, pour la défense et la satisfaction des conservateurs.

Le lendemain, le Gouvernement provisoire prorogea les élections de la garde nationale, ce qui impliquait également la prorogation des élections de l'assemblée constituante. Il éluda la question de l'armée. On remarquait, dans la proclamation, le passage suivant :

« Le Gouvernement provisoire croit de son devoir de vous remercier de la manifestation si imposante dont vous avez donné hier le magnifique spectacle.

« Proclamé pour ainsi dire, sous le feu du combat et dans le premier moment de la victoire, le Gouvernement provisoire a vu hier ses pouvoirs confirmés par ces deux cent mille citoyens, organisés comme une armée, marchant avec le calme de la puissance, et qui, par leurs acclamations, ont apporté à notre autorité transitoire la force morale et la majesté du souverain.

« Peuple de Paris, vous avez été aussi grand dans cette manifestation, si régulière et si bien ordonnée, que vous aviez été courageux sur vos barricades ! »

De son côté, le commandant supérieur de Paris félicitait le Peuple dans un ordre du jour :

« Citoyens,

« Vous vous êtes levés pour fêter le triomphe de la République. Cette manifestation spontanée, cet élan d'enthousiasme, inspiré par l'amour de la patrie, vous honorent et honoreront la France.

« Dans quel autre pays du monde pourrait-on voir deux cent mille hommes, unis comme deux cent mille frères, marcher avec plus de dignité dans leur indépendance ? Voilà bien la majesté du Peuple !

« Au milieu de vos chants patriotiques, vous demandez des armes : à quelles mains plus dignes de les porter pourrait-on les confier ? Vous en aurez tous ! La garde nationale ainsi agrandie sera la plus solide colonne de notre République naissante. »

Hélas ! qui donc a divisé si promptement la population parisienne, jusqu'à pousser les citoyens à la guerre sociale ?

Quel est le Samson qui a ébranlé cette colonne du temple démocratique ?

En moins de trois mois, ce Peuple majestueux qui honorait la France, a été refoulé dans sa misère et livré aux soldats. Le despotisme a fait son dix-huit brumaire, suivant l'expression de M. Lamartine. Mais les coups de sabre et les coups d'État qui blessèrent la justice, n'ont cependant jamais tué l'avenir.

La commission d'enquête m'a accusé d'avoir pris une part active à la journée du 17 mars. Loin de nier mon concours à cette démonstration populaire, je me félicite au contraire d'y avoir coopéré, d'abord à cause de ses résultats, ensuite parce que le Peuple aggloméré en masse est toujours grand et généreux.

La seule vengeance du Peuple au 17 mars, fut de montrer, une seconde fois, son unité fraternelle et sa puissance dont on commençait à douter.

Si l'on eût cherché à comprimer ce mouvement, il aurait éclaté en collisions, diverses et peut-être meurtrières. En France, on ne saurait jamais étouffer impunément une idée de droit. La vérité et la justice surgissant tôt ou tard par une réaction violente sous la main des oppresseurs. Que pensez-vous aujourd'hui de la dictature, des commissions militaires et de l'état de siège ?

CHAPITRE X

Union et fraternité. — Le droit de la blouse. — La Marseillaise et mademoiselle Rachel. — Les représentations gratuites. — Le chant des Girondins. — Les arbres de la liberté, à la Préfecture de police, à l'Opéra. — L'orchestre et le clergé. — Discours de Ledru-Rollin et de Caussidière. — Après la Gironde, la Montagne ! — Plus de violence. — Un meurtre en trois mois. — Statistique des vols. — Les brigades de sûreté. — M. Allard et M. Éloin. — Voleurs et receleurs. — Arrestation d'un forçat. — Un bijoutier volé... par lui-même. — Les maisons de jeu clandestines. — Les dispensaires et les filles publiques. — La prostitution à Paris. — Souteneurs et matrones. — Les hôtels garnis. — Les étrangers à Paris. — Le commerce et les alarmistes. — Promenades aux flambeaux. — Des lampions. — La semaine sainte et les Montagnards. — Sollicitude de la Préfecture.

Malgré tant de secousses récentes, malgré les incertitudes et les divisions du gouvernement de l'Hôtel de ville, on pouvait encore espérer qu'un esprit d'union et de fraternité dominerait l'agitation populaire.

La bourgeoisie paraissait faire concession au droit de la blouse. Les mauvaises passions fourmillaient. Paris avait un certain air de fête. Quelques théâtres donnaient des pièces patriotiques. Le chant de la Marseillaise, reproduit chaque soir au théâtre National, par l'énergique talent de mademoiselle Rachel, excitait un saint enthousiasme. Le Peuple ouvrier fut convié à entendre les chefs-d'œuvre de Corneille et de Voltaire. On peut dire que jamais les artistes du Théâtre National n'eurent d'auditeurs plus attentifs et plus recueillis. C'était bien le moins qu'on suspendît ses douleurs par quelques heures de récréation honnête.

Le chant des Girondins et le chant des Montagnards, mêlés ensemble dans les fêtes, étaient comme le présage d'une fusion de tous les intérêts et de toutes les nuances, qui allait détruire pour longtemps les haines et les divisions. Paris respirait librement.

Dans tous les quartiers, on plantait des arbres de la liberté. La bourgeoisie, la garde nationale et l'ouvrier y figuraient tour à tour. Le clergé fut convié partout à y apporter des paroles de paix et de conciliation. Des musiques militaires, des chœurs d'artistes donnèrent aussi leur concours à la splendeur de ces cérémonies populaires. L'arbre de la liberté semblait ne devoir plus être arrosé de sang. Tristes illusions trop tôt détruites !

La Préfecture de police inaugura un des premiers arbres de la liberté. Mon discours à la foule exaltée qui se pressait autour de moi, s'il ne fut pas dit dans les règles, partait bien réellement du cœur. Moi aussi, semblable au prêtre du Christ, je prêchai la fraternité dans l'ordre, en rappelant que la Préfecture, autrefois lieu de terreur pour le Peuple, n'était plus désormais que le sanctuaire d'une justice permanente, et ne pourrait plus inspirer de craintes qu'à ceux qui enfreindraient les lois du pays.

Une ardente sympathie, la plus vive émotion et des promesses de fraternité accueillirent mes paroles. Ces hommes des barricades, jurant, les larmes aux yeux, de contribuer à la police de conciliation que je cherchais à fonder, m'encouragèrent encore à remplir ces devoirs que m'imposaient ma conscience et les besoins publics.

Quelques jours plus tard, je fus invité, avec un détachement de Montagnards, à la plantation d'un arbre de la liberté dans la cour de l'Opéra. On y avait réuni l'orchestre et les chœurs de ce théâtre, qui exécutèrent plusieurs airs patriotiques, pendant la cérémonie. Le clergé avait été appelé pour bénir l'arbre. Une nombreuse et brillante société, groupée autour des fenêtres, encadrait la cour : des pelotons de garde nationale et mes Montagnards un peu déguenillés remplissaient une partie de l'enceinte.

Ledru-Rollin, alors ministre de l'intérieur, prononça, sur les arts et sur la nécessité de leur coopération à l'œuvre de la République, un discours vivement applaudi, qui fut suivi du chant des Girondins.

A mon tour, prenant la parole, je débutai ainsi :

— Après la Gironde, la Montagne !

Je peignis les nouvelles allures qui convenaient à la nation républicaine ; je montrai que le concours loyal de toutes les classes était indispensable. Je rappelai aux riches du jour qu'ils devaient tendre une main fraternelle et non dédaigneuse aux déshérités de la société, pour se faire pardonner ainsi les faveurs de la fortune.

— De même, ajoutai-je, le Peuple ne doit point exiger par la violence le concours du riche, — l'aristocratie de la force, étant la pire de toutes !

Cet exposé des sentiments républicains, en présence de gens qui n'en avaient qu'une idée imparfaite, produisit un bon effet.

Cependant la ville avait retrouvé son calme ordinaire. Les rues étaient sûres, la nuit. En trois mois, on n'eut à constater qu'un meurtre, commis à la porte d'une maison de prostitution.

Les vols avaient presque cessé. Il résulte de documents statistiques, publiés alors, que le nombre des vols était considérablement réduit, en comparaison des époques précédentes. Ce n'est point à dire que les voleurs se promenaient les mains dans les poches, parce que la République était proclamée.

D'après mes ordres, M. Allard avait doublé ses brigades de sûreté, et tenait constamment sur les traces des malfaiteurs ses hommes intelligents et actifs. J'avais aussi fait augmenter la paye des brigades de M. Éloin, chef de la police municipale.

Les agents de sûreté rendent de grands services, lorsqu'ils sont bien conduits. Ils connaissent les repaires des voleurs, qui, invariablement et fatalement, reviennent toujours aux mêmes lieux d'habitude. C'est à anéantir les associations formées par les voleurs entre eux, que la police doit s'attacher surtout, comme elle doit également surveiller une autre classe très-dangereuse, celle des receleurs, qui, sous une apparence de profession, achètent les objets volés, et servent ainsi de complices aux voleurs.

Sur dix arrestations de malfaiteurs, on peut en compter huit opérées par les brigades de sûreté. Dans la première quinzaine de mars, on fit une razzia de forçats évadés et de vagabonds dangereux, qui avaient des projets sur quelques propriétés, et qui s'apprêtaient à recommencer leurs déprédations. Un nommé Michelot, jouant au démocrate forcené dans les clubs de Paris, fut reconnu et arrêté par un agent.

C'était un galérien échappé qu'on recherchait depuis longtemps, et qui fut réinstallé au bagne. Ce Michelot arrivait d'Angleterre, où il avait résidé quelque temps et pris une certaine importance. Il avait même fait partie, à Londres, de sociétés politiques, et attaché son nom, avec d'honorables citoyens, à des adresses au Gouvernement provisoire de France.

Les chefs et agents de la sûreté publique, voyant ma persistance, redoublèrent de zèle, et, de leur côté, les Montagnards, y mettant aussi de

l'amour-propre, allaient fureter partout et prévenaient de nombreux désordres.

Quelquefois, des journaux hostiles ou mal renseignés attaquaient bien injustement la surveillance de la police ; par exemple, à l'occasion du fait suivant :

Un bijoutier dénonça au commissaire de police du quartier Saint-Honoré un vol considérable, d'orfèvrerie, commis à son préjudice. Il évaluait sa perte à environ 30,000 fr. Il racontait que les voleurs avaient dû s'introduire dans son magasin pendant la nuit, et il montrait comme preuve une barre de fer, très-proprement sciée. M. Allard et moi, après avoir examiné la pièce de conviction, nous restâmes convaincus que le propriétaire du magasin avait seul pu faire, à son aise, ce beau travail.

Effectivement, il finit par avouer que, pour dissimuler le mauvais état de ses affaires, il s'était volé lui-même ; qu'il avait caché son orfèvrerie dans un grenier, où le commissaire de police la retrouva.

Les journaux furent forcés de reconnaître qu'en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, la police avait déployé une certaine perspicacité.

Dans ma constante préoccupation de préserver la moralité de la République, je poursuivais impitoyablement le vice et le désordre sous toutes leurs formes.

Les maisons de jeu clandestines avaient espéré profiter du trouble pour continuer leur exploitation. J'en fis saisir et fermer un grand nombre.

J'eus aussi de fréquentes conférences avec M. Farou, qui avait dans sa division le dispensaire et la surveillance des filles publiques. Leur licence était devenue sans bornes après les journées de Février. Il fallut remettre en vigueur les règlements qui les concernent et sévir rigoureusement. Les maladies, suite inévitable d'un relâchement de la surveillance, avaient été bien plus nombreuses en février et en mars, qu'en avril et en mai. Ainsi, le médecin en chef du dispensaire, M. Denis, ne m'accusa dans ces deux derniers mois qu'un cas vénérien, par deux cent quatre-vingts filles environ, soumises à son inspection. Ce chiffre est minime, si on le compare à celui des mois de juillet ! et d'août ; ce qui prouve qu'après mon départ, la police fut bien moins préoccupée de la santé publique.

Les filles dont la fréquentation offre le plus de dangers, sont les filles seules en chambre, ou qui ne pouvant se suffire par le travail, y joignent la

prostitution ; n'étant astreintes à aucune inspection, elles ignorent quelquefois leur état, ou bien négligent de remédier au mal.

La classe des femmes en chambre a aussi ce mauvais côté, qu'elles sont presque toujours étayées d'un souteneur qui vit du partage de la prostitution. Ces hommes dégradés sont, sans contredit, plus méprisables que les femmes qu'ils exploitent ; ils font du chantage lorsqu'ils en trouvent l'occasion, et fournissent un large contingent à la police correctionnelle et aux cours d'assises.

Je ne m'appesantirai pas plus longtemps sur un sujet qu'il faudrait effacer de notre civilisation ; j'ajouterai seulement que pour diminuer autant que possible les funestes résultats du désordre actuel, la police devrait empêcher la prostitution des filles en chambre, avec ou sans souteneurs ; augmenter au besoin le nombre des maisons à gros numéros, éclairées la nuit sous la responsabilité d'une matrone, passible d'un règlement sévère ; instituer des médecins chargés de visites intermédiaires de celles du dispensaire ; avoir des inspecteurs spéciaux et sûrs, et enfin interdire la circulation trop libre dans certains quartiers.

Tandis que la peur chassait de Paris quelques familles, la population flottante des hôtels garnis augmentait dans une proportion immense. C'étaient des étrangers, les uns attirés par la création des ateliers nationaux, les autres par l'espoir de pêcher en eau trouble. Je recommandai donc aux agents des hôtels garnis, l'examen régulier des passe-ports et la plus stricte exactitude dans leur service.

Comme on parlait aussi d'une émigration belge, menaçant la capitale, je fis publier dans toutes les villes frontières du Nord et dans les principales villes de France, une ordonnance qui enjoignait aux autorités d'empêcher l'entrée de ces colonnes sur notre territoire.

Le travail commençait à devenir rare ; et dans maint atelier on ne tolérait déjà plus la présence des ouvriers étrangers, qui, pour la plupart, n'ayant pas de famille, acceptaient le travail à vil prix.

Le commerce aussi était en souffrance, quoique la saison de printemps dût ramener un peu de mouvement dans les affaires ; mais les alarmistes et les gens de mauvais vouloir se servaient du moindre prétexte pour répandre des bruits absurdes et détruire la sécurité.

Quelques promenades aux flambeaux inquiétaient surtout la population marchande ; j'invitai toutes les corporations d'ouvriers à cesser ces promenades, et je publiai l'avis suivant :

« Les grandes démonstrations patriotiques qui sont l'expression de la souveraine volonté du Peuple, doivent être respectées par tous ; nul n'a le droit d'étouffer cette voix puissante qui éclate assez haut pour renverser un trône en quelques heures. Mais s'il faut que chacun salue du cœur ces imposantes manifestations faites en plein jour, au soleil, par-toute une population, il est aussi du devoir, de tout bon citoyen de protester énergiquement contre ces démonstrations partielles, faites la nuit, qui n'ont d'autre résultat que d'inquiéter la cité , et de faire concevoir des espérances coupables aux ennemis de la République. Quand le citoyen s'alarme, quand l'ennemi se réjouit et espère, l'ouvrier voit s'éteindre la confiance et tarir les sources du travail. L'ouvrier qui se laisse entraîner dans ces promenades nocturnes, perd une partie de sa journée, et compromet gravement celle du lendemain.

« Secondons par une attitude calme les efforts du Gouvernement, dont la sollicitude est constante pour les travailleurs, mais qui a besoin de leur concours pour consolider son œuvre. Loin de nous la pensée d'incriminer l'intention des citoyens qui ont pris part à ces manifestations partielles et nocturnes ; mais, plus cette intention est pure et droite, mieux ils doivent comprendre un langage sincère et patriotique. Nous leur dirons donc : Mettons-nous en garde contre ce prétendu zèle qui ne sait pas attendre qu'il fasse grand jour pour se manifester. Craignons surtout que ceux qui trament dans l'ombre des projets criminels contre notre grande révolution, ne profitent de cet exemple pour troubler à dessein l'ordre et la tranquillité de la République.

« Réservons-nous pour l'heure où (ce qu'à Dieu ne plaise) la République serait en danger. Ce sera alors le moment d'agir à la lueur des torches comme à la clarté du soleil : mais, jusque-là, soyons unis et calmes dans notre force.

« Le préfet de police,

« CAUSSIDIÈRE.

« Paris, le 31 mars 1848. »

En même temps, de fréquentes patrouilles circulaient dans tous les quartiers de la ville, pour empêcher les pétards et les cris : « Des lampions ! des lampions ! » que s’amusaient à hurler, tous les soirs, des enfants et des hommes non moins enfants qu’eux. Après tous les moyens de conciliation épuisés, on devait recourir aux arrestations, si c’était nécessaire.

Enfin, les offices du soir, les conférences de la semaine sainte, les cérémonies religieuses dans différentes églises, furent protégés par des pelotons de Montagnards, dont on vanta partout le zèle et la bonne tenue.

On voit, par cette énumération, que la sollicitude de la Préfecture de police s’étendait sur toutes choses.

CHAPITRE XI

La révolution en Europe. — Adresses des peuples à la République française. — Les patriotes étrangers à Paris. — Départ des colonnes polonaises, italiennes, allemandes. — Crise industrielle. — Rivalité des ouvriers étrangers et des ouvriers français. — Projet révolutionnaire des Belges. — Instances de Blervacq auprès de l'administration. — Neutralité du ministère de l'intérieur. — Le citoyen Fosse à l'Hôtel de ville. — M. Buchez lui remet de l'argent. — Rôle des divers membres du Gouvernement provisoire dans cette affaire. — M. Lamartine, M. Marrast, M. Bastide. — Permis de départ. — La troupe belge au chemin de fer. — Le combat de Risquons-Tout. — Morts et blessés. — Piège et trahison. — Révélations sur ces événements.

La révolution de Février, en France, avait été comme une promesse sacrée de l'émancipation de tous les peuples d'Europe ; et l'Europe, en effet, se sentit émue par un contre-coup sympathique. Tandis que chaque nationalité se redressait contre ses oppresseurs, tandis que des adresses enthousiastes arrivaient à l'Hôtel de ville de tous les points du globe, de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Amérique et même de l'Angleterre et de l'Irlande, les étrangers résidant à Paris se réunissaient par groupes et formaient des projets de régénération de leur patrie. L'Italie y voyait son affranchissement, la Pologne sa résurrection, l'Allemagne son unité. Chaque peuple espérait en la solidarité généreuse d'une révolution dont le caractère paraissait universel.

Aussi, chaque jour, le Gouvernement provisoire recevait-il des députations qui venaient lui demander un concours efficace, des armes et des moyens d'action en faveur de la liberté. C'étaient les Polonais exilés, les Italiens proscrits, les Belges et les Allemands. Les hommes de l'Hôtel de ville répondaient toujours par de belles phrases évasives, et ne surent point profiter de cet élan républicain ; mais cependant des processions de Polonais partirent pour leur terre promise ; les Italiens allaient chercher de l'autre côté des Alpes, les combats patriotiques ; les Allemands rentraient chez eux pour coopérer à la commune délivrance.

Une autre cause contribua à la migration des étrangers hors de Paris. La plupart des Allemands et des Belges étaient des ouvriers auxquels la France n'offrait plus guère de travail et de ressources, par suite de la crise industrielle et commerciale. Le manque d'ouvrage dans les ateliers faisait naître souvent des discussions dangereuses entre les ouvriers français et les ouvriers étrangers. Il convenait donc de faciliter, à tout prix, l'écoulement de ces masses d'hommes qui pouvaient être tôt ou tard le sujet de rixes et de violences. C'était affaire d'administration et de prévoyance sociale et économique, autant qu'affaire de politique et de révolution.

Les Belges surtout étaient nombreux à Paris, et ils résolurent bientôt de rentrer dans leur pays, en formant des colonnes de propagande républicaine. La Belgique ne paraissait point éloignée d'imiter la France et de se constituer en démocratie.

Le citoyen Blervacq avait donc réuni environ deux mille de ses compatriotes, qui sollicitaient sans cesse les moyens de partir.

Je prévins le ministre de l'intérieur, M. Ledru-Rollin, des obsessions dont j'étais assailli par les plus impatients. Il me répondit qu'il consulterait ses collègues, mais qu'il ne pouvait agir sans leur assentiment.

Quelques jours s'écoulèrent. Les Belges insistaient plus que jamais auprès de moi pour obtenir une solution. Enfin, le ministre déclara que le Gouvernement français ne s'engagerait dans aucune démarche de nature à inquiéter la Belgique, avec laquelle on était en bonne relation ; qu'on accorderait seulement le transport gratuit à ceux qui voudraient rentrer dans leur pays, mais sans intervenir autrement dans leurs affaires.

J'avais également proposé à M. Ledru-Rollin, dans le cas où le Conseil aurait approuvé et soutenu une initiative révolutionnaire, d'adjoindre aux Belges un renfort d'environ deux mille gardes municipaux, excellents soldats, tout prêts à marcher.

En effet, les ex-gardes municipaux, réduits, en partie, aux rations que je leur faisais distribuer, exécrés du peuple de Paris, eussent été heureux d'obtenir l'oubli du passé par des actions d'éclat. Ils étaient inoccupés, et deux ou trois de leurs lieutenants que j'avais entretenus de ce projet, m'avaient assuré de leurs bonnes intentions.

J'instruisis les envoyés belges de la résolution du Gouvernement et de mon impuissance à les aider. Je dois avouer franchement que mes sentiments personnels me portaient plutôt à protéger avec vigueur cette entreprise, qu'à lui refuser mon concours.

Les délégués se retirèrent assez mécontents, et je restai plusieurs jours sans en entendre parler ; je regardais donc cette affaire comme manquée et n’y songeais plus, lorsque je reçus la visite du citoyen Pétiot, ingénieur en chef du chemin de fer du Nord, qui venait m’avertir que le nommé Fosse exigeait pour le soir même un train spécial qui devrait le conduire à Mouscron. Il allait, disait-il, avec un détachement de Belges, proclamer la République en Belgique.

J’enjoignis alors à M. Pétiot de n’obtempérer à aucun ordre de ce genre, sans une autorisation spéciale de la Préfecture de police ; je chargeai en même temps le citoyen Mercier de se mettre de suite à la recherche de Fosse et de me le ramener.

Mercier trouva Fosse à l’hôtel de ville, en conférence avec M. Buchez, adjoint au maire, dans une grande salle où plusieurs personnes étaient occupées à écrire.

Le citoyen Mercier dit alors à Fosse :

— Je suis envoyé par le préfet de police pour vous avertir que si vous ne venez pas immédiatement lui rendre compte du but de votre voyage, il s’opposera à votre départ. »

A ces mots, le citoyen Buchez dit à Mercier :

— Chut ! plus bas, je vous en prie !

Il est à remarquer que, lorsque Mercier arriva, M. Buchez remit à Fosse, de la part de M. Lamartine, deux billets de banque et une lettre de crédit sur un banquier de Bruxelles.

Ce qui est bien certain, c’est que Fosse, en se rendant à la Préfecture, dit au citoyen Mercier que MM. Lamartine et Marrast lui prêtaient leur concours pour opérer ce mouvement. Peut-être la nouvelle de l’insurrection de Berlin, où l’on disait que la République venait d’être proclamée, avait-elle émouvé l’Hôtel de ville.

Il semble, au reste, que tous les gens de l’Hôtel de ville connaissent ce projet de départ. Au moment de sortir, Mercier et Fosse rencontrèrent, dans un corridor, le colonel Rey, gouverneur de l’hôtel, et Fosse lui demanda s’il ne pourrait pas lui remettre des fusils. Le citoyen Rey ne parut nullement étonné de cette demande, et se contenta de répondre qu’il avait distribué tout ce qui lui restait d’armes, qu’il lui était donc impossible d’en délivrer quant à présent.

Devant moi, le sieur Fosse tint les mêmes propos, ajoutant qu’il avait vu aussi M. Bastide dont il avait l’assentiment. Il me montra la lettre de crédit,

remise par M. Buchez. Il réclamait donc avec de nouvelles instances un convoi spécial. Il avait donné rendez-vous aux Belges, dans la soirée, à la gare du chemin de fer, et il voulait absolument partir le même jour.

Je le renvoyai à deux heures de là, et le fis tenir en surveillance.

J'avais besoin d'informations auprès du ministre de l'intérieur ; mais il était au Conseil, et je ne pus rien savoir.

A l'heure indiquée, Fosse revint chercher son permis de départ. Je ne savais trop quel parti prendre, et j'emmenai Fosse avec moi au ministère de l'intérieur. Après une heure d'attente, le secrétaire de M. Ledru-Rollin vint me dire que les membres du Gouvernement devaient assister à une représentation populaire au théâtre National. Il était donc probable que le ministre de l'intérieur s'y trouvait aussi.

Je dus alors, dans la crainte de contrecarrer des démarches qu'il ne m'appartenait point de juger, accorder le permis en question. L'heure du départ était sonnée. Mercier, que j'avais désigné pour surveiller la gare du chemin de fer, vint me prévenir que les Belges remplissaient déjà l'embarcadère.

On disposa un convoi pour les deux détachements ; je dis les deux, car parmi les quinze cents Belges qui partirent, il y avait division : les uns, commandés par Blervacq, accusant Fosse et les siens d'être vendus au prince d'Orange ; ceux-ci disant que Blervacq et ses camarades soutenaient la mauvaise cause. Une dispute violente s'engagea ; ils manquèrent d'en venir aux mains ; et, menaçant de mettre le feu à la gare, ils demandèrent deux trains séparés.

Le citoyen Mercier, en présence des principaux administrateurs du chemin de fer, leur adressa quelques paroles énergiques ; et, soit crainte, soit raison, ces hommes si exigeants tout à l'heure, se résignèrent à partir tous ensemble.

Un second détachement partit encore le lendemain.

On sait les détails de cette tentative aventureuse. Les Belges s'armèrent sur la route et au moment du départ de Lille. Leurs fusils provenaient en grande partie de la prise d'une caisse d'armes destinées aux gardes nationales de la frontière. Une colonne d'environ onze cents hommes se dirigea, le 28 mars au soir, sur la route de Menin, pour entrer en Belgique par Bourbecque. Mais, soit difficultés imprévues, soit trahison, soit fatalité, ils se rabattirent sur Mouscron, passage très-bien défendu par les troupes royales.

Il était jour, lorsqu'ils fouillèrent le poste de la douane, qui se trouva désert. Alors ils eurent l'imprudence de s'avancer sur le territoire belge, où tout à coup parurent un régiment d'infanterie, des chasseurs à cheval et de l'artillerie.

Un feu assez vif se prolongea de part et d'autre pendant plus d'une heure, quoique les braves ouvriers se fussent éparpillés en tirailleurs sous les décharges de mitraille.

Ils rentrèrent sur le territoire français après avoir tué une douzaine de soldats et perdu à peu près le même nombre d'hommes. Il y eut environ vingt-cinq à trente blessés de chaque côté.

. Ce fut donc véritablement un piège tendu à la crédulité des Belges. Fosse accuse Blervacq, O'spilton et Delestrée d'avoir servi d'agents provocateurs ; mais ils sont en prison et sous le poids d'une condamnation capitale. Il n'est pas d'ailleurs dans l'usage des gouvernements qui ont à craindre des révélations de salarier ainsi des serviteurs compromettants. Nous ne disons pas non plus que Fosse se soit rendu coupable de ce crime. Ce qui est plus probable, c'est que quelque agent, dont le nom est inconnu, aura mis en garde le gouvernement belge, qui, par suite, avait pris ses mesures.

Quoi qu'il en soit, quelques débris de cette triste expédition rentrèrent à Paris encore plus misérables qu'auparavant. On les recueillit pendant quelques jours à la caserne des Grès, où des rations de vivres leur furent distribuées. Ainsi se termina cette échauffourée, qui pèse encore sur d'autres hommes que sur ses véritables auteurs.

Si j'avais été appelé à donner un concours direct à cette affaire, je l'aurais voulue largement traitée, avec des forces militaires, et la certitude d'un appui dans les populations du Borinage, dont les habitants ont plus de propension aux idées démocratiques que ceux des villes de Bruxelles et de Gand. On voulut se hâter, afin d'avoir les honneurs du succès ; on n'a fait que de la couardise et de la trahison !

CHAPITRE XII

La contre-révolution. — La question financière. — MM. Goudchaux et Garnier-Pagès. — Effroi des capitalistes. — Menaces de banqueroutes. — M. de Rotschild. — La Chaussée-d'Antin. — Conversation entre M. Rotschild et le préfet. — Le haut commerce. — Le faubourg Saint-Germain. — Ses intentions et ses actes. — Un drapeau blanc brûlé par le Peuple. — Distribution d'argent aux gardes municipaux. — La dame de charité en moustaches. — Monnaie à l'effigie de Henri V. — Les fonds secrets. — Le ministère de l'intérieur et la mairie de Paris. — Les gardes républicains et les mouchards. — Quatre polices pour une. — Anecdote de deux agents secrets. — Le parti légitimiste dans la Vendée. — Conseil de M. de Metternich. — Paris sous la Seine. — Henri V et le comte de Paris. — Avis au Gouvernement.

Le Gouvernement avait perdu en luttes intestines, en mesures incomplètes, en hésitations dangereuses, un temps précieux et irréparable.

Les contre-révolutionnaires, atterrés d'abord, s'étaient bientôt rassurés. Dans les premiers jours, on eût pu dire comme cette caricature de 1850 : « Faites-moi le plaisir de me montrer un royaliste ; » mais peu à peu, sans reparaître encore, ils avaient repris confiance et recommençaient leurs intrigues secrètes.

La question financière, si faiblement attaquée par MM. Coudchaux et Garnier-Pagès, leur servit surtout de prétexte. En agissant sourdement sur les financiers, la réaction effrayait les capitaux et entretenait des inquiétudes désastreuses.

Plusieurs maisons de banque de premier ordre devaient, disait-on, suspendre leurs paiements. M. Rotschild, ajoutait la chronique, faisait passer des lingots d'or à l'étranger, dans des charriots de fumier, pour déclarer ensuite sa banqueroute.

Tous ces bruits, propagés par ceux mêmes qui auraient eu intérêt à les étouffer, me causaient une perplexité permanente. Je craignais l'effet qu'ils pourraient produire sur le Peuple, qui tolère avec résignation des

millionnaires, lorsque tant de travailleurs meurent à la peine exténués de privations, mais qui fait parfois justice des accapareurs.

On surveillait donc plus particulièrement le quartier habité par les banquiers et par M. Rotschild, en dirigeant sur la Chaussée-d'Antin les patrouilles et les agents de sûreté.

Sur ces entrefaites, M. Rotschild, que je tenais en filature ¹, par suite des bruits qui couraient sur son compte, vint à la Préfecture de police. Il était entré dans le bureau de M. Chayet, chef de division. Un huissier l'engagea, de ma part, à se rendre auprès de moi. J'avertis alors M. Rotschild des soupçons qu'il inspirait et des mesures de protection que j'avais dû prendre, tout en exerçant sur lui une espèce de surveillance motivée par les projets qu'on lui supposait.

M. Rotschild me répondit :

— On me croit couvert d'or, et je n'ai que du papier. Ma fortune et mon numéraire sont convertis en actions, qui n'ont en ce moment aucune valeur. Je suis loin de vouloir faire banqueroute, et si je dois mourir, j'y suis résolu ; mais je regarderais la fuite comme une lâcheté. J'ai même écrit à ma famille, afin qu'elle m'envoie des fonds pour faire face à mes engagements ; et si vous le trouvez bon, ajouta-t-il, demain, je vous présenterai mon neveu.

— Je serais heureux, répondis-je, de pouvoir vous aider à rassurer votre famille ; et vous n'avez rien à craindre du peuple de Paris. Quoique pauvre, il est honnête ; et si des malfaiteurs endossent parfois la blouse de l'ouvrier, nous y mettons bon ordre. »

Tout en causant, je l'engageai à ouvrir un crédit à la maison Lacrampe et C^{ie}, imprimeurs, qui occupent cent cinquante ouvriers. Il regretta de ne pouvoir acquiescer à ma demande. Mais le lendemain, il revint avec son neveu et me remit deux mille francs pour être distribués comme je l'entendrais. Je les répartis immédiatement entre les familles des combattants de Février, chargés jusqu'alors du service de la Préfecture, sans aucune solde régulière.

MM. de Rotschild me quittèrent, plus tranquilles, et convaincus que les républicains valaient mieux que la réputation que leur avaient faite leurs ennemis.

J'eus également occasion de voir quelques négociants de premier ordre, et de les rassurer sur les intentions protectrices de la République. Il est évident que la France doit une partie de sa prospérité à son industrie

manufacturière, qui double la richesse des produits du sol. Notre pays, par sa position géographique, semble destiné à devenir une république tout à la fois agricole, industrielle et commerçante.

Le faubourg Saint-Germain avait aussi sa part dans les bruits qui venaient alarmer Paris.

On disait que les familles nobles réduisaient leurs dépenses, vendaient leurs chevaux et renvoyaient leurs domestiques, en leur conseillant de se faire nourrir par les républicains. On les accusait aussi de distribuer de l'argent aux ex-gardes municipaux, afin de les engager plus tard dans un mouvement en faveur de Henri V, « dont l'avènement au trône, désiré par tous les bons citoyens, ne pouvait plus tarder. »

Un drapeau blanc, orné de fleurs de lis dorées, fut trouvé, on ne sait comment, dans un chantier. d'environ cent cinquante ouvriers ; ils vinrent en masse m'apporter ce drapeau, en protestant de leur amour pour la République, et se rendirent sur la place de l'Hôtel de ville, où ils le brûlèrent aux cris de vive la République !

Un M. de Caumont fut accusé d'avoir distribué 10 francs par homme à un certain nombre de gardes municipaux. Il convint du fait, mais en alléguant que cet argent, destiné aux familles nécessiteuses des gardes municipaux mariés, était le produit d'une souscription recueillie par les dames du noble faubourg. Je l'engageai, pour sa sûreté personnelle, à s'abstenir, lui, major en moustaches, du rôle de dame de charité.

Ces découvertes, et bien d'autres, l'émission de pièces de 1 franc à l'effigie de Henri Y, les fanfaronnades des partis vaincus, entretenaient dans les esprits une surexcitation dangereuse. Cela motiva la création de nouvelles brigades d'agents sérieux et intelligents, correspondant avec moi seul, afin que je pusse contrôler, les uns par les autres, les rapports de ma police, et ne pas laisser voler les fonds secrets. Il arrive souvent, en effet, que des agents espionnent sans scrupule pour deux partis, et reçoivent des deux mains.

Ainsi, j'ai eu plusieurs fois des rapports déjà communiqués à d'autres administrations, et payés par elles. Ainsi, Dormes, Considère et autres racontaient à la fois à M. Carlier, du ministère de l'intérieur, et à M. Marrast, maire de Paris, ce qu'ils croyaient découvrir à la Préfecture. L'un d'eux fit même plusieurs versions à Marrast sur la journée du 15 mai. Il fut deviné, et chassé de la Préfecture par les gardes républicains, qui avaient en horreur les mouchards.

Avant les événements de Juin, il y avait quatre polices assez mal faites : celles du ministère des affaires étrangères, du ministère de l'intérieur, de l'Hôtel de ville et de la Préfecture. Après juin, le nombre des agents secrets était évalué à quinze cents. En général, ils étaient mal payés, et travaillaient pour leur argent. Cela me rappelle une petite anecdote arrivée à cette époque.

Un agent secret fut chargé d'exécuter un mandat contre un individu qu'on disait fort habile et difficile à prendre. L'arrestation fut cependant opérée, et le recommandé mis dans un fiacre.

Comme l'agent cherchait vainement dans sa poche une pièce de monnaie pour payer d'avance le cocher, le prisonnier offrit sa bourse, disant qu'il porterait cette course sur sa note de frais.

— Comment l'entendez-vous ? demanda l'agent étonné.

— C'est bien simple, reprit l'autre : comme vous, je suis agent, et toutes les fins de mois on me paye mes déboursés. »

Après explication devant qui de droit, le mandat fut annulé. Les deux mouchards, émerveillés de s'être empoignés mutuellement, s'en furent déjeuner ensemble, aux frais de l'État.

Tout m'avait donc convaincu que le parti légitimiste était peu redoutable. Durant les mois de mars et d'avril, ses complots se bornèrent à d'absurdes projets : remonter des capitaineries dans la Vendée ; s'entendre avec la Russie, la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre ; en cas de succès de la guerre civile, fédéraliser la France ; et, pour en finir avec Paris et ses aimables faubourgs, suivant le conseil de Metternich, qu'on disait de connivence, détourner la Seine, et inonder la capitale, regardée comme le foyer de l'anarchie et de l'insurrection.

Il m'est cependant revenu plus tard, par des personnes qu'on peut croire bien informées, qu'un pacte d'alliance avait été ratifié en Allemagne, entre la branche aînée des Bourbons et la branche cadette. Une fois la République anéantie, Henri V remonterait sur le trône de ses pères, et, comme il n'a et n'aura point de progéniture, le comte de Paris, ayant eu le temps de mûrir, succéderait tout naturellement à son cousin du droit divin.

C'est au pouvoir actuel à examiner ce qu'il peut y avoir de vraisemblable dans ces révélations, et à en prendre bonne note, s'il lui reste encore quelque volonté de République. Mais ce ne sont pas les anciens ministres de Louis-Philippe qui pourraient contrarier des projets de restauration !

CHAPITRE XIII

Paris sans armée. — Organisation de la garde nationale. — Élection générale des officiers. — Proclamation au Peuple. — La garde mobile. — La garde marine. — La garde de l'Hôtel de ville. — Le colonel Rey. — Grande cuisine. — L'ordinaire de la Préfecture. — La garde républicaine. — Ses chefs. — Police de conciliation. — Les deux escadrons à cheval. — Corps de Lyonnais. — Le colonel Mercier. — Les hommes de Blanqui. — Uniforme de la garde républicaine. — Du rouge au blanc. — Les sapeurs pompiers. — Mauvais vouloir du Gouvernement. — Promesses de Juillet. — Les dépenses de l'Hôtel de ville. — 7,000 francs par jour. — MM. Garnier-Pagès et Marrast. — Le jeu de raquette. — Fraternité républicaine.

A la suite de la révolution, toutes les troupes avaient été éloignées de Paris, et, bien qu'une partie du Gouvernement provisoire eût le désir de rappeler l'armée sous sa main, pour les éventualités d'une politique tortueuse, on osa, tout au plus, dans les premiers temps, hasarder quelques soldats au service des barrières.

La garde nationale allait être organisée sur le plan du nouveau décret qui admettait tous les citoyens au droit du fusil. L'effectif des gardes nationaux pouvait être porté ainsi à environ trois cent mille, c'est-à-dire que le nombre des hommes en état de faire le service était plus que quintuplé. L'élection des officiers avait été fixée au 18 mars, et les citoyens invités à s'inscrire dans leurs mairies pour participer à cette élection générale. Mais il fallait exciter le Peuple à user de ce droit précieux et le prémunir contre une insouciance dangereuse. Je publiai donc la proclamation suivante :

« Dans les circonstances actuelles, alors que le Peuple est appelé à décider, par les élections, des plus grandes questions qui se soient encore agitées, ce serait faire preuve d'une indifférence coupable que de ne pas user des droits que nous venons de reconquérir. Il faut que tous les citoyens, les travailleurs surtout, qui, jusqu'ici, étaient privés de ces droits, comprennent bien la mission qu'ils vont être appelés à remplir. Il ne suffit

pas d'avoir vaincu, il faut savoir user de la victoire ; rien n'est fait quand il reste quelque chose à faire. Ce ne serait pas comprendre l'immense révolution qui s'accomplit en ce moment que d'en rester le spectateur oisif, alors qu'il s'agit de la consacrer par l'acte le plus solennel, par l'élection.

« Que tous les citoyens se préparent donc à prendre part à cette grande manifestation de la volonté du Peuple souverain. Ce n'est pas seulement un droit, c'est un devoir, devoir aussi absolu que celui de combattre pour la liberté ou pour la patrie.

« Nous invitons en conséquence les patriotes, particulièrement ceux qu'un despotisme ombrageux avait tenté de dépouiller du titre de citoyen, et qui n'avaient pas même le droit de défendre leurs foyers, à se faire inscrire, sans le moindre retard, dans les rangs de la garde nationale fixe, afin de pouvoir aussi prendre part aux élections générales qui auront lieu le 18 courant.

« Pour faciliter les inscriptions, les mairies seront ouvertes jusqu'à minuit.

« Le préfet de police,

« CAUSSIDIÈRE.

« Paris, le 13 mars 1848. »

Le Peuple négligea néanmoins presque généralement de se rendre aux élections ; aussi, bien des noms réactionnaires sortirent de l'urne du scrutin, qui n'eussent point été élus sans l'apathie des ouvriers.

La garde nationale fit d'abord presque tous les services, répartis ensuite peu à peu, autant que possible entre les autres corps institués pour la sécurité de la capitale, et dont voici la nomenclature vers le commencement d'avril :

La garde mobile qui, dans le principe, devait être composée de vingt-quatre bataillons de mille hommes chaque, était toujours en formation sous les ordres du général Duvivier ². On disposa aussi les cadres de quelques escadrons de cavalerie qui n'ont jamais été montés. Une partie a été licenciée.

Plus tard, les intrigues de l'Hôtel de ville amenèrent, malgré mon opposition, l'établissement d'une garde marine pour la navigation intérieure de Paris. Ce corps excentrique coûta un million qu'on aurait, certes, pu

employer plus utilement. Les ouvriers des ports s'étaient, d'ailleurs, offerts à moi pour être enrégimentés comme gardes nationaux et faire ce service. Mais, proposée par un démocrate, cette mesure toute simple devait être repoussée.

Une garde, forte d'environ huit cents hommes, commandée par le colonel Rey, était destinée spécialement à tenir les postes de l'Hôtel de ville ; elle y séjournait constamment ; elle était nourrie et, touchait une solde de un franc cinquante centimes. On y faisait grande cuisine. La journée des chefs cuisiniers était de douze francs. Aussi ceux que j'employais à l'ordinaire de la Préfecture me réclamèrent bientôt dix francs par jour. J'acquittai leur note, en leur disant d'aller à l'Hôtel de ville où ils seraient mieux rétribués. L'office fut fermé le même soir. Cette exigence m'avait paru en dehors des allures démocratiques, dans un moment surtout, où tant de pauvres diables trottaient, l'arme au bras, nuit et jour, et recevaient à peine de quoi se nourrir.

Cependant, comme je l'ai dit, tout en faisant de l'ordre avec le désordre, je sentais à chaque instant la faiblesse de mes moyens d'action. La quantité de postes à remplir, les nombreuses corvées et patrouilles qui se renouvelaient chaque nuit, rendaient le nombre des Montagnards insuffisant.

Je présentai donc au ministre de l'intérieur un projet de garde républicaine, forte de douze cents hommes à pied et de trois cents à cheval, sauf à l'augmenter ensuite. Pour éviter les dangers d'une garde prétorienne, il fallait n'admettre au commandement de cette troupe que des chefs énergiques, profondément imbus des principes démocratiques. Ces hommes, sortis des rangs du Peuple, devaient le protéger et éclairer sa marche, plutôt que songer à être un jour ses bourreaux.

L'application de ce système moral n'est point aussi difficile qu'on le pense ; et j'ai eu la satisfaction de le voir mettre en pratique presque toujours, par les Montagnards d'abord et par la garde républicaine ensuite. Je voulais établir une police de conciliation qui se serait appuyée sur le respect et l'affection qu'elle eût inspirée à tous. Mais cette garde du Peuple ne voulait avoir force et autorité qu'autant qu'elle serait elle-même astreinte à une régularité et à une discipline sévères.

Le Gouvernement autorisa verbalement l'organisation d'un corps de douze cents hommes à pied et de deux escadrons de cavalerie. Les cadres en furent ouverts aux patriotes et aux anciens militaires, munis de bons

certificats. Deux cent cinquante chevaux de garde municipale, rattrapés dans les différents faubourgs de Paris, servirent à monter les deux escadrons qu'on vit bientôt avec admiration circuler dans les rues et sur les boulevards. Ces braves, avec leur simple bourgeron et leur képi rouge pour tout uniforme, avaient une allure régulière et martiale, dénotant qu'ils n'en étaient point à leur début dans les armes.

Il fut convenu que cette garde figurerait sur les cadres de l'armée. Chaque enrôlé devait contracter un engagement de trois ans, et subir, en cas de délit, les peines infligées par le règlement. Toute élection, jusqu'au grade de capitaine, était attribuée aux compagnies, sauf réserve d'incapacité.

L'ordonnance qui devait constituer ce corps légalement, n'a jamais paru. On peut attribuer à ce mauvais vouloir de l'autorité une partie des événements du 15 mai. Nous n'en dirons pas davantage pour le moment, cette affaire devant être expliquée plus tard.

Quelque temps après, le ministère de l'intérieur m'envoya un corps de Lyonnais, composé d'environ six cents hommes, pour l'incorporer dans la garde républicaine. Des masses de citoyens sollicitaient aussi leur enrôlement. Une commission fut nommée pour examiner les droits et les dossiers de chacun.

Cette commission était présidée par le citoyen Mercier, que dix années de service comme officier, un patriotisme zélé et intelligent m'avaient fait proposer au grade de colonel ; si j'enfreignis en cela la hiérarchie militaire, ce fut d'abord contre la volonté de Mercier qui ne voulait point accepter ; mais je commençais à voir le germe de l'indiscipline, et l'effet de manœuvres sourdes pour semer la division parmi les républicains de la Préfecture. Blanqui avait trouvé une fissure pour y introduire des siens.

La garde républicaine adopta alors l'uniforme bleu, à bandes et revers rouges, le chapeau analogue à ceux de la garde consulaire, et l'aigrette rouge flottante. Ceux qui ont pu voir des pelotons en tenue, conviendront que l'aspect en était beau et imposant.

Le costume a été changé par mes successeurs : le rouge a été remplacé par le bleu. Nous le verrons peut-être se transformer en blanc ; alors on en reviendra forcément au rouge.

Pour alléger le service de la garde nationale, et de concert avec l'état-major, je la fis remplacer dans divers postes par la garde républicaine qui fonctionna avec zèle jusqu'au 15 mai.

La vigilance des sapeurs-pompiers n'avait point fait défaut non plus depuis le 24 février, et le nombre de leurs postes de surveillance avait été fort augmenté depuis cette époque. Appelé par le haut rang que j'occupais dans la magistrature à être leur chef immédiat, je devais toute ma sollicitude à leurs intérêts.

Cette corporation militaire, courageuse et intelligente, avait salué l'avènement de la République avec un enthousiasme qui me la rendait d'autant plus chère ; je trouvais en eux des citoyens honnêtes et capables de grandes choses. Je présentai donc au ministre de l'intérieur un projet de formation d'une nouvelle compagnie, afin d'alléger les fatigues d'un service pénible et continu, imposé à six cents hommes seulement. Ma demande, quoique bien raisonnable, fut repoussée sous le prétexte qu'il était impossible d'ajouter un supplément au budget déjà voté. On promettait d'aviser pour l'année suivante.

Je réclamai aussi, mais en vain, le rétablissement de l'ancienne paye, c'est-à-dire dix centimes de plus par jour, soit vingt-quatre mille francs pour les mois restant à courir jusqu'à la fin de l'année.

On m'avait solennellement promis cette augmentation, et j'avais reporté la promesse officielle à ce corps estimable qui a pu croire que je l'avais flatté d'une fausse espérance, quand je n'étais que l'organe d'un gouvernement déjà rentré dans les errements de Juillet : beaucoup de promesses ; point d'exécution.

Ainsi, pendant qu'on refusait dix centimes par jour à des citoyens utiles, on laissait gaspiller sans contrôle des sommes énormes à l'Hôtel de ville : les dépenses journalières montaient jusqu'au chiffre de sept mille francs. On refusait aussi de mandater les sommes nécessaires à mon administration pour payer les employés ; j'en portai plainte au conseil, dans lequel M. Garnier-Pagès, alors ministre des finances, et M. Marrast, maire de Paris, se renvoyaient mutuellement la charge d'acquitter ces mandats ; c'était un vrai jeu de raquette. Je fus donc obligé, quelques jours après, de solliciter du citoyen Bûchez, une aumône républicaine de cinq ou six mille francs, pour les Montagnards, qui ne pouvaient comprendre le vide de ma caisse.

Tel était l'état de la force publique dans Paris, qui se trouva jusqu'au 15 mai presque sans troupe véritablement organisée.

Et cependant l'ordre fut maintenu par la seule puissance de la fraternité, républicaine ; et pas une goutte de sang versé n'entacha cette époque si agitée, où la société faisait effort pour se renouveler.

CHAPITRE XIV.

Attaques des journaux réactionnaires. — La banque de France. — Ses billets et ses actions. — De l'escompte et de la circulation du papier. — Moyen proposé par la Réforme. — Caisse de garantie en Hollande. — Avantages de cette caisse. — Mobilisation d'un milliard. — Les agioteurs et le lansquenet. — Crise financière et crise commerciale. — Fabriques et boutiques. — Achats et ventes, — Les commandes pour l'exportation. — Les riches et les pauvres. — Napoléon et les marchandises anglaises. — Prôtet et faillite. — Un million pour cent mille francs. — Les drapeaux de la misère, — Du pain ou du plomb ! — Le travail et non l'aumône. — Délicatesse des ouvriers. — Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas. — Le journal la Presse. — Groupes menaçants autour de ses bureaux. — Propos de M. Girardin. — A bas la Presse ! — La liberté du journalisme. — Eloquence populaire des Montagnards. — Les élections, le clergé, l'armée. — Puissance du Gouvernement provisoire. — Le droit au travail. Colonies agricoles. — De la propriété, — Le sol est la véritable richesse d'un pays.

Déjà les journaux réactionnaires, la Presse, entre autres, accusaient d'incurie le gouvernement et déclamaient à l'envi sur la crise financière, résultant du manque de confiance, qui rendait les affaires stériles en ce moment-là.

Une fâcheuse mesure du Gouvernement provisoire, relative à la Banque de France, pour des intérêts qu'elle devait rembourser, frappa de discrédit les billets, tout en augmentant la valeur des actions.

Aussi, pendant quelques jours, chacun courant à la Banque changer ses billets contre des valeurs monnayées, le comité directeur dut en venir à n'autoriser cet échange que pour les administrations et encore dans une certaine limite.

Les capitalistes refusaient d'escompter le papier de commerce, craignant eux-mêmes la difficile circulation de ces valeurs et le non-paiement à l'échéance.

Ces raisons plausibles n'admettaient aucune contradiction.

Parmi les divers moyens pratiques qui furent imaginés pour ramener la confiance chez les escompteurs, le journal la Réforme en proposa un, qui avait eu précédemment le mérite de la réussite en Hollande, dans une situation financière analogue à celle de la France, après la révolution de Février.

La Hollande avait créé et doté une caisse de garantie, qui n'escomptait pas le papier, mais qui le cautionnait et en assurait le remboursement en cas de non paiement des signataires primitifs.

Pour cela il avait été formé dans toutes les villes où fonctionnait la caisse de garantie, une commission de vérification, composée des hommes de la localité, les plus capables de connaître et de juger la sincérité et la solidité du papier à garantir. Cette commission décidait de l'admission ou du rejet du papier présenté, et un timbre ou endos de garantie était apposé sur les valeurs admises, moyennant prélèvement d'un droit déterminé.

Alors, le papier ayant un aval parfaitement solvable et la signature nationale elle-même, allait se répandre dans le pays, circulait sans difficulté, et les capitaux, bien loin de le repousser, vinrent au-devant de lui.

Les résultats furent tels, que la crise disparut en quelques mois. Non-seulement les capitaux dont on avait doté la caisse de garantie ne furent pas perdus, mais encore les souscripteurs et intéressés reçurent un fort dividende.

Cette banque nationale, presque semblable au projet de comptoirs d'escompte dans chaque arrondissement de Paris, avec un comité de surveillance choisi parmi les actionnaires eux-mêmes, devait se réaliser au moyen d'un capital de cent millions, car cette somme pouvait garantir un milliard de valeurs commerciales.

La mobilisation d'un milliard de valeurs aurait ramené la circulation.

Les cent millions de dotation de la caisse de garantie se composaient ainsi : 1 d'une retenue sur les traitements payés par l'État aux fonctionnaires de tout ordre et de toute nature, dans les proportions suivantes et pendant un an :

Traitement de 1,000 francs et au-dessous, point de retenue ;

Traitement de 1,000 à 4,000 francs, retenue d'un dixième ;

Traitement de 4,000 à 8,000 francs, retenue d'un cinquième ;

Traitement au-dessus de 8,000 francs, retenue d'un quart.

On évaluait que ces retenues pouvaient former un fond de cinquante millions ;

2° De l'application de l'impôt de 45 centimes par franc sur les patentes, qui serait porté à 50 centimes, ce qui donnerait un fonds de vingt-cinq millions ;

3° Vingt-cinq millions auraient été prélevés sur les quarante, destinés à établir des caisses d'escomptes dans les départements, rendues inutiles par la mesure proposée ;

4° Ce capital se serait augmenté des primes perçues en échange de la garantie.

J'ai cité ce projet, parce que je le crois applicable. Lorsque la Hollande en fit l'essai, il réussit complètement.

Si le mauvais vouloir, et l'emploi des petits moyens n'eussent pas contribué à la stagnation des affaires, la confiance serait revenue plus tôt ; car, pour l'esprit actif des spéculateurs de capitaux, l'état d'inertie semble la plus grande des calamités.

Les agioteurs se font une seconde nature du mouvement du négoce : c'est une espèce de jeu qui leur procure les émotions du lansquenet, et dont ils ne peuvent plus s'abstenir au bout d'un certain temps.

Cette crise financière venait influencer fatalement sur le commerce qui, pour d'autres causes, était en souffrance et en danger.

Ainsi, le malaise qui existait avant février se continuait. La saison du printemps, qui d'ordinaire apporte des commandes dans les fabriques et, par suite, des achats et ventes dans les magasins et boutiques, ne produisit point ses résultats accoutumés.

Nous en déduirons les causes tout à l'heure. Pour les fabriques, c'était le manque de commissions restreintes, cette fois, par les acheteurs étrangers.

Toutes marchandises en tissus de tous genres les confections et articles de modes, se commandent l'hiver, avant la fête de la Toussaint, afin de les avoir aux fêtes de Pâques, époque où apparaissent toutes les nouveautés et à laquelle se font aussi les achats les plus importants. Il en est de même pour tous les articles fabriqués à Paris, tels que les bronzes, les objets en ivoire, les châles, les bimbeloteries, en un mot pour les mille autres articles de Paris ou de la province.

Les envois de ces diverses productions précèdent plus ou moins les deux époques que je viens d'indiquer pour l'exportation ; ainsi, pour l'Amérique, on expédie de six semaines à deux mois plus tôt.

Les commandes faites en novembre et décembre 1847 avaient été généralement inférieures à celles des saisons précédentes. C'est pourquoi il

existait un trop plein de marchandises dans les maisons qui font fabriquer par avance, sur la supposition des besoins de la saison.

De là vint forcément le renvoi des travailleurs de divers ateliers, et l'impossibilité pour eux de renouveler leurs effets de vêtement.

Les grandes maisons de commerce restreignirent temporairement leurs affaires plutôt que d'engager leurs capitaux. Du petit au grand, chacun partant de ce principe, la circulation commerciale se trouvait arrêtée.

Les riches, par système, les pauvres, par misère, privaient le marchand de leur apport journalier.

Pour les fabricants et pour les marchands qui débitent ensuite au public, il en résulta donc une gêne prolongée et beaucoup de faillites.

Du reste, le commerce subit tous les cinq ou six ans une année de morte saison. Les affaires reprennent ensuite avec plus d'énergie.

Le Gouvernement ne crut pas, sans doute, que ce malaise durerait ; autrement, il aurait pu faire exporter, pour le compte de l'État, les marchandises encombrant les fabriques et magasins.

Ces marchandises auraient été vendues, à un prix facultatif, à l'extérieur de la France ; c'est-à-dire qu'elles auraient pu subir une baissé de 5, 10 ou 15 pour 100, selon le plus ou moins de facilité des ventes, et les besoins plus ou moins sérieux de tels ou tels articles.

Ce solde national, outre le crédit qu'il eût ramené, aurait porté un coup terrible aux concurrences étrangères, qui ne luttent contre nous que par l'infériorité de leurs prix.

Napoléon sut faire brûler à propos pour trente-cinq millions de marchandises anglaises, saisies par la douane française,

Le système dont nous parlons n'eut pas coûté énormément : les sommes dépensées en ateliers nationaux auraient presque suffi pour combler la différence.

On eût payé en bons garantis, à douze et vingt-cinq mois de date, et portant intérêt de 3 pour 100, les maisons les moins nécessiteuses ; des avances eussent été offertes aux fabriques en souffrance, sous bénéfice d'escompte.

Par l'emploi de ces moyens, on aurait intéressé e commerce à l'existence et à la prospérité du Gouvernement républicain.

Objectera-t-on que la vente de ces marchandises à 15 pour 100 de rabais eût fait tomber les prix à venir ? Mais tout le monde sait aujourd'hui la quantité de commissionnaires étrangers qui viennent écumer nos fabriques,

et acheter des soldes à 30 et 40 pour 100 de perte ; et non-seulement des soldes, mais des marchandises de premier ordre.

Un fabricant aura une forte échéance. Il se trouve plus encombré de marchandises que de capitaux. Il faut qu'il paye. Il doit donc se procurer de bonnes valeurs qu'il puisse négocier, ou du numéraire. Il n'y a pas à hésiter. S'il ne fait pas un sacrifice, l'inflexible protêt viendra frapper à sa porte, causera la ruine de son crédit, et le conduira à la faillite.

Le commissionnaire est connaisseur en pareille matière : il voit venir son homme, et feint de n'avoir aucun besoin, pour pouvoir le pressurer plus à l'aise. De là, ces ventes à vil prix, qui amènent le désordre dans les affaires, et ruinent le travailleur, pendant que l'exploiteur s'enrichit !...

Ces faits désastreux ne sont malheureusement point exagérés. Ce que je viens de dire n'est que la faible esquisse de ce qui se passe tous les jours en fabrique.

Il n'y a point à arguer de la mise de fonds et du crédit nécessaires ni des embarras que causeraient à l'Etat ces opérations d'achat et de vente. L'État a-t-il donc moins de ressources qu'un simple particulier, qui, avec 100,000 francs, va faire pour un million d'affaires dans l'année ?

Ce même individu connaît-il le prix de revient des marchandises qu'il achète et revend ?

Au besoin, n'a-t-il pas des employés spéciaux pour examiner la valeur intrinsèque des articles dont il veut se rendre acquéreur ?

En facilitant ainsi les transactions industrielles, on rappelait le travail dans les ateliers ; et l'ouvrier, qui est bon et honnête, quoi qu'en disent ses détracteurs, n'eût point été poussé par la misère dans les barricades, avec un tronçon de pain au bout d'un bâton en guise de drapeau ; il n'eût point pris pour mot de ralliement ce cri fatal du désespoir : Du pain ou du plomb !

Je me rappelle qu'un ouvrier vint, un jour, me demander un emploi à la Préfecture. Il me dit qu'il avait combattu en Février, me montra la cicatrice encore fraîche, d'une blessure au bras droit, et me produisit une attestation du fait. Il ajouta qu'il était père de famille, et que sa femme était en couches de son troisième enfant.

Je voulus lui remettre vingt francs, en l'assurant qu'on allait s'occuper de lui. Il repoussa mon argent, et me dit, les larmes aux yeux :

« Me prenez-vous pour un mendiant, que vous m'offrez de l'argent ? C'est du travail que je veux, et non une aumône !...

— Je n'ai point prétendu vous faire une aumône, lui dis-je ; en vous humiliant, je me serais abaissé moi-même. Acceptez le prêt ; vous en disposerez plus tard en faveur d'un malheureux, lorsque le travail vous mettra à même de rendre service à quelqu'un. »

J'eus beaucoup de peine à lui faire garder les vingt francs. Peu de jours après, il fut placé dans un marché.

J'aurais à raconter bien des traits de délicatesse et de désintéressement des ouvriers. Dieu merci, ces faits leur sont assez habituels pour qu'il ne soit pas besoin d'en faire la nomenclature.

Ainsi donc, revenant au sujet principal de ce chapitre, on aurait pu prendre des mesures plus décisives pour rappeler le mouvement dans les finances, et le travail dans les fabriques. Peut-être eut-on peur de l'application, ou bien ces mesures échappèrent-elles à la clairvoyance du Gouvernement provisoire, qui, ayant tout à refaire, adopta les moyens qu'il avait sous la main.

Du reste, il est facile de s'apercevoir des fautes lorsqu'elles sont commises, et d'y remédier après coup. Autre chose est de les prévoir. Comme dit l'axiome vulgaire : Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas.

Malheureusement, les journaux réactionnaires ne voulaient rien entendre ; et, s'ils exagéraient les fautes commises, ils n'indiquaient point cependant les moyens de mieux faire.

Le journal la Presse poussa si loin sa polémique, qu'il souleva contre lui l'indignation d'une grande partie du Peuple. Il usait de la liberté de la presse avec une telle hostilité, que des groupes menaçants se formèrent pendant quelques soirs autour de ses bureaux.

J'étais déjà instruit de ces rumeurs, lorsque trois personnes vinrent me dénoncer un propos assez singulier, tenu par un compositeur de ce journal chez un marchand de vins de la rue Montmartre.

D'après le dire de cet ouvrier, M. de Girardin, sachant qu'on devait se porter sur ses presses pour les briser, aurait répondu :

— Eh bien, tant mieux ! qu'ils viennent briser et saccager les presses... C'est ce que je désire ; nous les brûlerons ensuite ; nous...

Je pris des mesures pour qu'on ne donnât point à M. de Girardin le plaisir de voir briser ses presses, et un prétexte pour récriminer ensuite tout à son aise contre la violence des républicains.

Dans la soirée, de nouveaux groupes, plus nombreux et plus agressifs, se reformèrent, en criant : A bas la Presse ! Un peloton de garde nationale, en voulant disperser la foule, la rejeta du côté des bureaux.

J'avais envoyé sur les lieux une quarantaine de citoyens solides, avec ordre de dissiper par la persuasion tous les rassemblements ; et, au besoin, s'ils n'y réussissaient pas, de se replier dans la cour du journal, et de se faire passer sur le corps plutôt que d'abandonner la porte d'entrée.

Une certaine quantité de Montagnards se promenaient, d'une manière inostensible, sur la place de la Bourse, et devaient accourir à l'aide de leurs camarades au premier appel.

Il fallait, avant tout, protéger le domicile du citoyen, et ne laisser établir aucun précédent de violences. La République devait sauvegarder la liberté du journalisme, quelle que fût sa couleur, afin qu'on n'accusât point les magistrats de tolérer des égarements dangereux.

Telle fut la substance des raisons que je fis valoir aux citoyens chargés de cette mission, laissant à leur intelligence le soin d'interpréter ces principes d'ordre devant la foule, si elle voulait se porter à quelques excès.

Un agent de surveillance vint bientôt m'annoncer que les Montagnards avaient agi avec tant d'activité, en déployant toute leur éloquence populaire, qu'ils étaient parvenus à dissiper l'attroupement, sans avoir recours à la force.

Lorsque, ensuite, leurs chefs me rendirent compte du résultat de leurs démarches, ils paraissaient aussi heureux que s'ils eussent remporté une victoire sur les barricades.

M. de Girardin modifia pendant quelque temps l'acrimonie de sa rédaction, et les attroupements cessèrent.

Ainsi, à cette époque, par suite de tant de causes, la crise financière et la crise commerciale étaient dans tout leur développement. La presse réactionnaire relevait la tête et attaquait un gouvernement de six semaines avec plus d'acrimonie que les républicains eux-mêmes n'avaient attaqué le gouvernement des dix-sept années.

Les élections venaient d'être ajournées au 23 avril. La position semblait se compliquer de plus en plus. Il était grand temps d'adopter des mesures fermes et décisives. Le Peuple seul promettait son concours dévoué au Gouvernement sorti des barricades, à condition qu'on suivrait la ligne tracée par le 24 Février.

Une partie du bas clergé paraissait se rallier à la République ; mais la majorité des ecclésiastiques lui était hostile, payant ainsi d'ingratitude la liberté que lui avait laissée le Gouvernement, et la sage protection accordée au libre exercice des cultes.

L'armée pouvait être acquise par des mutations dans les grades ; les sympathies les plus vives en faveur de la République existaient dans les rangs des officiers inférieurs et des soldats. Ils ne demandaient qu'à marcher en faveur de leurs frères de la Pologne et de l'Italie.

Le pouvoir disposait donc d'immenses forces. Il devait, d'une part, en rassurant le crédit, ramener la confiance et rouvrir les grandes artères des capitaux ; d'un autre côté, redonner le mouvement au commerce, en y apportant son concours ; faire la part du Peuple par l'organisation du droit au travail ; et, enfin, comme dernier moyen, organiser des colonisations civiles pour les familles les plus nécessiteuses. La propriété du sol serait restée à ceux qui l'auraient défriché, moyennant une redevance proportionnée, qui aurait fait rentrer l'État dans ses premières dépenses d'instruments aratoires et de construction.

Ces colonies, bien conduites, ne peuvent que réussir. Elles auraient pour but de rappeler une partie de la population aux travaux agricoles, depuis longtemps mal dirigés et en souffrance.

Nul citoyen ne peut tomber dans une pauvreté absolue avec cinq ou six arpents de terre dont il tire production.

Le sol, industriellement cultivé, est la véritable richesse d'un pays.

CHAPITRE XV

La commission du Luxembourg. — Louis Blanc et Albert. — Maîtres et salariés. — Menaces d'émeutes. — Les tailleurs et les confectionneurs. — Les cochers de fiacre. — Cinq mille boulangers. — Paris affamé. — Les forts de la halle. — Les tailleurs de pierres. — Modération des ouvriers. — Les bureaux de placement. — Le terme d'avril. — Propriétaires et locataires. Les drapeaux noirs. — Avis du préfet de police. — Le quartier des Quinze-Vingts. — Arrangements amiables. — Brûlé vif ou pendu. — Probité du pauvre. — L'état de siège. — Le général Cavaignac et les huissiers. — L'ordre, la famille et la propriété.

Pendant que la commission du Luxembourg cherchait à régler les heures de travail et les conditions de salaire, les ouvriers traduisaient souvent leur impatience par des réunions qui prenaient quelquefois un caractère menaçant. Louis Blanc et Albert leur inspiraient une véritable confiance, et prévinrent ou calmèrent bien des agitations dangereuses. C'est en partie à leur influence qu'on dut le calme magnanime des travailleurs durant les premiers temps de la révolution.

Mais l'hostilité secrète des autres membres du Gouvernement contre le Luxembourg entourait à plaisir, d'obstacles toujours nouveaux, les deux jeunes réformateurs. Ayant à lutter dans le Conseil contre leurs collègues, au dehors contre la bourgeoisie effarouchée, partout contre les difficultés d'une situation transitoire, privés de ressources financières, suffisantes dans une pareille crise, Louis Blanc et Albert étaient impuissants à guérir les misères du peuple ouvrier.

Les divers corps d'état se retournaient donc souvent vers la Préfecture et réclamaient mon intervention. D'ordinaire, j'étais assez heureux pour concilier les intérêts des maîtres et des salariés.

Parfois, l'irritation allait presque jusqu'à l'émeute, que ma police populaire et républicaine parvenait toujours à dominer.

Ainsi une rivalité, bien antérieure à la révolution, existait entre les tailleurs à façon et les confectionneurs, ceux-ci faisant aux autres une concurrence ruineuse par la réduction du prix des vêtements. Vers le

commencement de mars, j'appris que plusieurs milliers d'ouvriers tailleurs se proposaient de saccager les magasins de confection. Bientôt, en effet, des rassemblements se formèrent dans les rues Montesquieu et Croix-des-Petits-Champs ; les boutiques furent fermées, et l'on ne réussit à conjurer l'orage qu'au moyen de patrouilles intelligentes et de remontrances pacifiques. Il avait même fallu envoyer, comme médiateurs, de braves patriotes, ouvriers de la même profession, qui furent écoutés, et l'on n'eut à regretter ni effraction, ni violence.

Dans la grève des cochers de fiacre, après de nombreux pourparlers, tant au Luxembourg qu'à la Préfecture, entre les maîtres et les délégués, ils tombèrent enfin d'accord ; et, dans un règlement publié le 13 août, on trouve le paragraphe suivant :

« Nous vous annonçons que, dans l'audience que nous avons obtenue du préfet de police, ce magistrat nous a chargés de vous recommander d'être polis, honnêtes et complaisants envers le public, et de vivre fraternellement avec les cochers étrangers, surtout avec ceux qui sont en instance pour se faire naturaliser Français. Nous le lui avons promis.

« Vos délégués,
« Signé RONDINEAU, BOISGONTIER, DUTRON. »

Les ouvriers boulangers, travaillant seize à dix-sept heures par vingt-quatre, avaient réclamé en vain une juste réduction sur les heures de travail. Le 26 mars, au nombre de quatre à cinq mille, ils s'étaient mis en grève complète. Après avoir été renvoyés de l'Hôtel de ville au Luxembourg, sans obtenir de solution, ils entrèrent en fureur et vinrent s'abattre à la Préfecture, suivis des syndics qui représentaient les patrons.

Une vingtaine de garçons boulangers et les syndics furent admis dans mon cabinet, où l'on arrêta les bases d'un règlement qui devait être affiché le lendemain.

Lorsque la foule des ouvriers, qui avait attendu dans la cour et les rues adjacentes, eut connaissance des premiers articles, elle se porta à quelques voies de fait contre ses délégués, en criant : A bas les traîtres ! Les Montagnards empêchèrent, pour un instant, l'échange des coups. Mais la situation était grave, car ils menaçaient de ne plus faire de pain, et s'encourageaient mutuellement à aller maltraiter les maîtres boulangers.

Je descendis alors sur le perron de la cour ; j'ordonnai qu'on introduisît tous ceux qui se tenaient en dehors de la Préfecture ; la colère éclatait sur

tous les visages.

« Vous parlez, leur dis-je, de cesser de travailler et d'affamer la capitale ; vous voulez violenter les maîtres ; vous déchirez la copie du règlement que vous avez demandé, en accusant de trahison ceux qui viennent d'en rédiger les articles tout à votre avantage !

« Ces faits ne sont point ceux de bons citoyens !

« Sachez bien que, si vous vous amutez, et si vous refusez votre concours, on fera du pain sans vous.

« Seulement, demain, toute la ville apprendra que vous vous êtes rendus indignes d'être républicains. La colère et le mépris de douze cent mille âmes pèseront sur vous, et cette émeute de l'indignation générale écrasera la vôtre, qui est toute personnelle !

« Vous allez ravager et vous venger des maîtres !.. Êtes-vous donc des pillards et des assassins ? Vous me frapperez aussi, car je dois les défendre.

« Et pourtant j'ai la conviction qu'il n'y a point d'assassins ici ; je me précipiterais au milieu de vous sans crainte !

« Vous accusez vos délégués de vous trahir, et moi aussi je suis traître envers vous ! car aussi bien qu'eux j'ai concouru au règlement qui réduira les heures d'un travail pénible, et vous produira un salaire plus large.

« Ce règlement est tout prêt ; mais pour votre dignité, pour la dignité de la République, il ne paraîtra que le mois prochain : vous ne voudriez pas que nos ennemis pussent dire que la force a remplacé la justice ; votre cause est belle, tâchez de vous mettre à la hauteur de citoyens sages et laborieux, et la République apportera tous ses soins à alléger vos maux. »

Ce discours, dont je ne donne ici que la substance, fut suivi d'un tonnerre d'applaudissements, du cri mille fois répété de : Vive la République ! et enfin de la promesse solennelle de reprendre le travail avec calme.

En effet, il n'y eut plus de discordes dans la corporation des boulangers, et Paris ne manqua jamais de pain.

Les forts et les porteurs à la halle, quoiqu'ils eussent, dès le principe, accepté ma juridiction, furent aussi très-difficiles à satisfaire. Pendant un mois, ils mirent ma patience à l'épreuve. Les forts, proprement dits, au nombre d'environ une centaine, ont divers privilèges. Les porteurs, moins rétribués qu'eux, sont plus de quinze cents. Ils réclamaient donc, pour cent des leurs, l'accès dans la corporation privilégiée. De part et d'autre on ne pouvait s'entendre. Comme c'étaient de braves gens, je voulais les

contenter autant que possible, et je leur fis accepter, de guerre lasse, un règlement qui servait au moins les intérêts de la majorité.

L'affluence des ouvriers mécontents était presque permanente à la Préfecture. C'étaient les ouvriers des chemins de fer, en lutte avec les ouvriers étrangers ; c'étaient les tailleurs de pierres et les carriers de Montrouge, de la Villette, de Montmartre. C'était Paris et la banlieue qui exigeaient l'organisation du travail, l'intervention de la République dans l'industrie, et le soulagement du prolétariat.

Il fallait prier, menacer, pour empêcher l'émeute. Mais enfin tout s'apaisait, grâce à quelques concessions des maîtres et à la modération des travailleurs.

Une cause de discussions très-fréquentes, avait toujours été les bureaux de placement, qui prélevaient une prime onéreuse sur les corps d'état, tels que cuisiniers, restaurateurs, boulangers, ce donniers et coiffeurs. Je supprimai, par ordonnance, toutes ces exploitations de l'ouvrier.

Mais la crise qui menaçait le plus la tranquillité de certains quartiers et la bonne harmonie entre les citoyens, fut celle des loyers, au commencement d'avril. Le terme approchait. Comment payer, quand on n'avait rien reçu, quand le travail avait cessé dans presque tous les chantiers, quand la population qui vit au jour le jour, avait eu à peine de quoi se nourrir ?

L'émoi était grand dans les faubourgs et dans les rues habitées par les classes laborieuses. Des gens malintentionnés excitaient encore à ne point s'acquitter envers les propriétaires. Des rassemblements nombreux s'agitaient en tumulte ; et, sur certaines maisons, on avait placé des drapeaux noirs.

Je n'étais pas sans inquiétude. Je dus prendre des mesures promptes et efficaces, et je commençai par cet avis public, qui fut généralement approuvé :

AVIS CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES.

« Paris, le 27 mars 1848.

« Le préfet de police,

« Informé des menaces proférées par plusieurs personnes contre les propriétaires qui refuseraient de faire remise à leurs locataires dans le

besoin, du montant de leurs loyers devant échoir en avril prochain, croit devoir inviter ses concitoyens à respecter tous les droits.

« Les propriétaires, comme tous les citoyens, ont à supporter les charges qui pèsent sur chacun. Comment pourraient-ils le faire, si les loyers, sur lesquels ils ont dû compter ne leur étaient point payés ?

« Le contrat qui lie actuellement les propriétaires et les locataires doit être respecté, et il faut que la population entière soit bien pénétrée que l'autorité veillera à la sécurité de tous et réprimerait, au besoin, les désordres que quelques malintentionnés cherchent à susciter.

« Sans aucun doute, le bon sens public rendra inutile le recours à cette extrémité.

« Le préfet de police,

« CAUSSIDIÈRE. »

En même temps, je déléguai, dans les faubourgs Saint-Martin, du Temple, Saint-Antoine, Saint-Marceau, dans le Marais et ailleurs, plusieurs officiers, chargés de concilier pacifiquement les propriétaires et les locataires. De part et d'autre, ces démarches furent bien accueillies, et nos républicains rapprochèrent heureusement les riches et les pauvres.

Dans le quartier des Quinze-Vingts, le commandant Caillaud rencontra plus de difficultés. Le marché Noir était couvert d'une foule immense. Des drapeaux sinistres flottaient aux portes des propriétaires. Les ouvriers étaient si exaltés, que le commandant dut laisser sa troupe à l'écart et se mêler seul au milieu des groupes.

Il exigea d'abord que les drapeaux fussent enlevés et lacérés ; et, après trois heures d'efforts, il décida enfin des arrangements amiables, et, dans les deux partis, on se serra la main, en criant : Vive la République !

Mais la bourgeoisie avait été vivement impressionnée, et la terreur régna, durant quelques jours, dans les maisons des propriétaires menacés.

Le commandant Caillaud cite, dans son rapport, une malheureuse femme de soixante-cinq ans, qui voulait se brûler vive, pour échapper, disait-elle, à la pendaison. Son mari, et quelques parents avaient été obligés de la garder depuis le matin.

La probité naturelle du pauvre aida à terminer cette affaire, que j'ai toujours considérée comme une des plus délicates et des plus importantes

pour l'ordre public.

Aujourd'hui, sous le bienheureux état de siège, les huissiers saisissent et vendent le chétif mobilier du pauvre. Ils jettent sur le pavé des familles dépouillées et misérables. C'est ce que le général Cavaignac appelle défendre l'ordre, la famille et la propriété !

Je laisse à juger de la sympathie que ce système fraternel excite dans le cœur des malheureux.

CHAPITRE XVI

Convocation des commissaires de police. — Discours sur l'union des citoyens. — Les factieux incorrigibles. — Peuple et bourgeoisie. — Rappel à la fraternité. — La commission d'enquête. — Retour vers le passé. — M. Odilon Barrot et les banquets. — M. Bauchard et la commission d'enquête. — Adresse des commissaires au préfet. — Les royalistes et le républicain. — Mutations. — Personnel du cabinet. — M. Allard. — Les agents de sûreté. — Travestissements. — Les mouchards politiques. — Charles Marchal et M. Crémieux. — Le numéro 580. — Un million pour assassiner le duc de Bordeaux. — Indignation de M. Delessert. — Brochure contre Louis-Philippe. — Les gardiens de Paris. — Les policemen de Londres. — La baguette magique. — Le caractère français. — Le vrai Cavaignac. — Émancipation de l'homme. — Le faux Cavaignac et le socialisme. — Les ex-sergents de ville. — M. Marrast. — Tentative d'escamotage. — Bonne foi du maire de Paris. — M. Ledru-Rollin. — Le Constitutionnel.

Dès le mois d'avril, la Préfecture, malgré les embarras de la nouvelle position que lui avait créée la révolution de Février, fonctionnait régulièrement, comme mécanisme administratif et comme influence morale. Les affaires étaient expédiées avec exactitude et célérité ; ainsi, en trois semaines, on délivra plus de huit mille demandes en naturalisation, exigées par le décret relatif aux élections générales. Ainsi, les moyens de conciliation, d'autant plus efficaces qu'on a en main la force pour sévir, étaient toujours employés avec succès par mes agents. Chaque division apportait la même intelligence et la même activité dans les attributions de son ressort.

Seuls, les commissaires de police, dont la magistrature importante et difficile devait surtout activer cette impulsion nouvelle, montraient quelque hésitation. Il fallait les rassurer et faire appel à un bon vouloir dont la plupart ne manquaient pas.

Je les convoquai vers la fin d'avril ; il en vint quarante-cinq sur quarante-huit.

L'allocution que je leur adressai fut peut-être la plus sage et la plus concluante qu'ait pu m'inspirer le génie de la République. Je leur fis entrevoir la nécessité d'une surveillance incessante, pour mettre le Peuple en garde contre les excitations de ses ennemis. Je leur dis que tous ces projets de destruction et d'incendie, qui entretenaient l'inquiétude, n'étaient point dans le cœur de l'ouvrier, mais seulement dans la tête de quelques incorrigibles factieux ; qu'on en aurait raison, par de pacifiques remontrances, et que nous devions être les tuteurs et non les oppresseurs du Peuple.

Je leur recommandai aussi d'inviter la bourgeoisie à la prudence et à la modération dans ses actes et ses propos vis-à-vis des travailleurs.

Ainsi donc, ce discours prescrivait tout à la fois la fermeté et l'exactitude dans les devoirs, l'emploi de moyens conciliants pour calmer des hommes aigris par le malheur, et le rappel des classes privilégiées à la fraternité envers les classes souffrantes.

Sur la déposition du sieur Troessard, qui, après avoir été révoqué, était venu me proposer des rapports secrets que je n'acceptai pas plus que ses services de commissaire de police, la commission d'enquête a voulu incriminer cette péroraison en lui donnant une fausse couleur. Puisqu'on faisait un retour vers le passé, il eût été plus rationnel d'incriminer les discours de M. Odilon Barrot dans les banquets. Il est vrai que le patron de M. Bauchard faisait partie de la commission d'iniquité. Si la passion politique n'eût point remplacé tout esprit de justice, on aurait pu se convaincre, par la lecture de la pièce suivante, de la pureté de mes intentions :

« Citoyen préfet,

« Votre accueil à la manifestation que nous avons été si heureux de vous faire nous a pénétrés de reconnaissance.

« Nous vous dirons la vérité toujours, parce que nous savons que nous nous adressons à un homme de cœur. Nous concourrons avec vous à faire aimer la République.

« Il y a du dévouement, du courage et du cœur dans vos subordonnés ; ils s'efforceront de chercher tout ce qui tend à la fraternité véritable : ce sont vos intentions, nous les remplirons.

« Vous nous trouverez dévoués au pays, le jour où le gouvernement de la République sera menacé ; soyez sûr que nous parlons avec conviction.

« Nous sommes fiers de servir sous les ordres d'un homme capable d'entendre la vérité, quelle qu'elle soit, et qui apprécie fort peu les qualités de courtisan.

« Nous vous aimerons !

« Paris, ce 29 avril 1848.

« Les commissaires de police délégués de leurs collègues.

« A. GABET, GILLE, YVER et DUSSAUX, BRUNCAMP,
BIURLET, DESVIGNES, PANNIERS, CHOYEUX et
LALMAND ; BRAVIEUX, RUONNIE. »

Une autre lettre, datée du 23 août dernier, signée par MM. Nusse et Jennesson, contenait ceci :

« L'impression que nous avons reçue de vos paroles était de conseiller à la population, par l'entremise des commissaires de police, de se faire des concessions mutuelles, et surtout de s'abstenir de tout ce qui pourrait amener de l'irritation de part et d'autre. »

Plusieurs commissaires de police m'offrirent aussi de déposer en faveur de mes loyales intentions.

A quoi bon ? Les royalistes Odilon Barrot, Baucliard et autres, voulaient à tout prix frapper le républicain ; seront-ils en droit, plus tard, d'en appeler à la clémence du Peuple ?

Tous les services, réorganisés dès le 25 février, avaient subi peu de mutations. Un petit nombre d'employés prend une part active à la politique. Le personnel du cabinet fut seul renouvelé entièrement.

Si j'étais resté à la Préfecture, je n'aurais fait que des changements motivés par incapacité ou malversation. Je me proposais de témoigner ma gratitude à M. Allard, en lui attribuant la délégation d'un commissariat ; car, dans ces moments difficiles, il avait retrouvé toute l'ardeur de ses beaux jours. L'utilité de ses brigades de sûreté est incontestable. Avant Février, ces

hommes, chargés le plus souvent d'opérations périlleuses, n'étaient pas plus de quarante à quarante-cinq ; à mon départ, on en comptait le double. Avec une centaine d'agents actifs et les autres moyens de police indiqués par l'expérience, on peut arriver à la sécurité complète de la ville.

Ces agents de sûreté doivent être forts, perspicaces, rusés, habiles à tous les travestissements. J'en ai vu se déguiser avec tant d'adresse qu'il devenait impossible à leurs proches de les reconnaître. Ils acquièrent par l'exercice de leurs fonctions la persistance et le flair du limier ; ils prennent goût à une arrestation, comme d'autres à une partie de plaisir. Toute entreprise dangereuse est pour eux une bonne affaire. Aux yeux des hommes de sens, ils sont couverts par l'utilité de leurs actes, tandis que le mouchard politique est méprisé et exécré de tous.

Que de rapports figurent aux archives, dont les auteurs sont constamment à vous serrer la main, et mériteraient qu'on brisât la leur, comme dans un étau !

Les agents politiques fréquentent beaucoup la salle des pas perdus de l'Assemblée nationale. Quelques-uns sont décorés. Ils cherchent à se lier avec les représentants républicains et recueillent perfidement les milliers de propos qui s'y tiennent pour ou contre le Pouvoir. Ils m'obsédaient sans cesse, et je dus souvent leur faire comprendre qu'ils étaient à jour, et même indiquer à quelques-uns leur numéro d'ordre.

Un des plus effrontés, Charles Marchai, arrêté après les événements du 15 mai, se fit conduire chez M. Crémieux et fut relâché lorsqu'il eut décliné sa qualité de mouchard. Il se promenait toujours dans la salle des pas-perdus, s'introduisant familièrement dans toutes les conversations.

Un jour il m'accosta pour causer.

— Vous êtes Charles Marchal, lui dis-je ?

— Oui, répondit-il.

— Vous êtes le n° 580 ; débarrassez-moi de votre présence.

Je prévins M. la Rochejaquelein, quelques jours après, des fonctions de cet estimable citoyen qui cherchait à le moutonner.

Sous Louis-Philippe, Charles Marchai avait offert ses services à M. Delessert, alors préfet de police ; il demandait un million pour assassiner le duc de Bordeaux.

« J'ai de l'éducation, écrivait-il, et du liant ; je me présenterai à lui avec un grand train, avec un luxe aristocratique, et je finirai par pénétrer dans son intimité. Le hasard et mon courage feront le reste. »

Je lus, en marge de cette lettre, l'apostille suivante, de la main de M. Delessert :

« Si ce misérable reproduit sa demande, mettez-le en arrestation... »

Si je fais cette révélation, c'est que Charles Marchal avait eu l'impudence de solliciter l'emploi de secrétaire à la Préfecture, et de demander à l'Assemblée nationale une pension, comme ancien détenu politique ayant rendu des services à la cause républicaine. Effectivement, il a été condamné à la prison pour une brochure contre Louis-Philippe, et son procès révéla qu'il était à la solde de la cour. Cette attaque inqualifiable contre son royal protecteur avait été déterminée par le refus d'une somme d'argent.

Pour compléter la police de sûreté, il fut question, vers ce temps-là, d'instituer des gardiens de Paris, à l'instar des policemen de Londres. Le projet en avait été soumis par le ministre de l'intérieur au Gouvernement, qui l'avait adopté.

M. Ledru-Rollin me confia donc le soin de cette organisation qui entrerait dans mes vues de police conciliatrice. J'en chargeai M. Elouin, chef de la police municipale, qui alors montrait beaucoup de zèle et me faisait mille protestations de dévouement. Depuis ma sortie de la Préfecture, son dévouement pour moi s'est traduit en une surveillance insidieuse et acharnée.

Le nombre des gardiens de Paris fut arrêté à deux mille. Ils devaient être payés 1,200 francs par an ; les brigadiers, 1,500 francs. Un costume simple fut adopté : seulement, on substitua un demi-briquet à la baguette magique du policeman ; car ce symbole de la loi aurait pu être tourné en ridicule par l'esprit sarcastique du Peuple ; et d'ailleurs nos allures sont moins pacifiques que celles de nos voisins d'outre-mer.

De ce côté-là, notre civilisation est très en retard. Le caractère français ne se plie pas volontiers sous l'autorité de la loi, représentée jusqu'ici par la monarchie. Mais un temps viendra sans doute où les vrais représentants de l'ordre social n'auront plus besoin de l'emploi de la force pour faire exécuter leurs mandats. Alors, comme le disait le vrai Cavaignac, notre ami Godefroy, au lieu de perdre son temps à garder des murailles avec un fusil au bras, chacun, à tour de rôle, sera appelé à surveiller des machines qui affranchiront le bras de l'homme. Les applications politiques du Cavaignac existant ne nous prédisposent guère aux théories socialistes de son frère.

Au bout de quelques jours, plus de quatre mille hommes demandaient à garder Paris. Une commission nommée pour examiner leurs titres devait

admettre de préférence les patriotes ayant souffert précédemment pour leurs convictions politiques. Les dossiers judiciaires des solliciteurs devaient être purs de toute condamnation. Aucun ex-sergent de ville ne pouvait faire partie de cet honorable corps.

Nous avions déjà quelques centaines de gardiens de Paris, admis par la commission ; leurs costumes étaient commandés, et un certain nombre d'entre eux fonctionnaient auprès des commissaires de police, lorsque j'appris que M. Marrast avait fait ouvrir des bureaux à l'Hôtel de ville, dans lesquels on formait également cette organisation en double. M. Marrast savait pourtant qu'elle était du ressort de la police municipale, et qu'on y travaillait sans relâche.

Je dus mettre ordre à cette tentative d'escamotage, en publiant que je ferais arrêter et punir, conformément au code civil, quiconque paraîtrait sur la voie publique en usurpation de fonctions.

Bien déterminé à sévir rigoureusement, je transmis cet ordre aux commissaires de police.

En même temps, j'annonçai ma résolution au ministre de l'intérieur, qui dut s'expliquer sur cette affaire avec M. le maire de Paris. M. Marrast argua de son ignorance ; il avait cru que les gardiens de Paris devaient dépendre de son administration. Il ne paraissait point disposé à céder sur son prétendu droit. La discussion fut vive. La prétention erronée de M. Marrast y fut traitée de mauvaise foi, et le ministre vint m'annoncer que le corps des gardiens de Paris resterait, comme de juste, dans les attributions de la Préfecture de police.

L'idée mère de cette organisation émanait de Ledru-Rollin ; car il comprenait aussi qu'il était temps d'en finir avec les allures brutales des sergents de ville, et qu'il était nécessaire d'établir un réseau de sûreté pour envelopper la ville dans toutes ses parties. Une police de gardiens, bien faite, tout en rendant les vols et méfaits presque impossibles, serait également très-puissante à prévenir les émeutes. L'agitation populaire, lorsqu'elle n'est pas à l'état réel d'insurrection, est facile à calmer par des moyens pacifiques. Pour mon compte, je n'en ai pas employé d'autres pendant près de trois mois, et j'ai toujours réussi.

La Préfecture de police, en effet, avait obtenu de tels résultats pour la sécurité publique, que tout le monde fut forcé de me rendre justice, et le Constitutionnel lui-même, dont les rédacteurs, à coup sûr, ne sont pas de mes amis, publia, le 9 avril, la note suivante :

« Chaque jour, les rues de Paris deviennent plus tranquilles. On n'y voit plus de promenades, drapeau et tambour en tête ; plus de pétards, plus de chants inattendus au milieu des rassemblements. Des étalagistes n'encombrent plus les rues fréquentées et n'entravent plus la circulation. Nous félicitons sincèrement le citoyen Caussidiere de ces progrès très-marqués vers l'ordre public. Qu'il persévère, et il contribuera, plus qu'on ne pense, à ranimer la confiance et le crédit. »

CHAPITRE XVII.

Revue de la révolution depuis février. — Ne nous laissons pas voler comme en 1830 ! — Désunion du Gouvernement provisoire. — Roi et régence. — Faut-il la République ? — Abolition du timbre et des Lois de Septembre. — La presse, les clubs et les ouvriers. — Le droit au travail. — Décret du 25 février. — Scène orageuse. — Le ministère du progrès. — MM. Garnier - Pagès et Lamartine. — M. Arago et ses cheveux blancs. — Invention de M. Marrast. — Il offre un palais aux ouvriers. — La Commission du Luxembourg. — Franchise de M. Lamartine. — Le décret des travailleurs. — C'est bien fort ! — Louis Blanc et Albert. — La place des pairs de France. — Réduction des heures de travail. — Les ateliers nationaux. — M. Marie imite Pénélope. — Mesures financières. — La Banque, les forêts de l'État, les droits d'octroi. — L'impôt des 45 centimes. — Protestation de Dupont (de l'Eure). — Réponse de M. Garnier-Pagès. — Le Gouvernement et l'armée. — M. Cavaignac et sa campagne de juin. — Politique extérieure. — Le manifeste de M. de Lamartine. — Les massacres de Milan et de Vienne. — La loi électorale de M. Cormenin. — Le suffrage universel. — La vieille Constitution. — De faute en faute. — Quatre mois après février.

La révolution de Février, faite par le Peuple et pour le Peuple, n'avait pas gardé longtemps le caractère de son origine. Quoique le Peuple vainqueur eût répété sans cesse sur ses barricades et autour des dictateurs improvisés : « Ne nous laissons pas voler comme en 1830 ! » il avait été facile de prévoir, dès les premiers jours de la République, que les intrigues perfides des faux républicains et de la bourgeoisie, la pervertiraient peu à peu.

En effet, la composition du gouvernement provisoire était si hétérogène, que la lutte commença dès le 24 février, entre les deux partis bien distincts, réunis à l'Hôtel de ville par l'élection du Peuple et par l'élection de la Chambre des députés. Ceux qui venaient de la Chambre, excepté Ledru-Rollin, ne songeaient point à la République, et ils furent très-surpris d'entendre, sur la place de Grève, le cri unanime des combattants ; car la plupart espéraient clore la révolution par une régence, et peu s'en était fallu,

comme on sait, qu'ils n'eussent proclamé roi le comte de Paris, au palais Bourbon.

La discussion fut donc extrêmement violente sur ce premier point, déjà décidé au dehors par le pouvoir véritable. MM. Arago et Dupont (de l'Eure) surtout s'opposèrent avec énergie à la proclamation de la République. Les autres hésitaient et se retranchaient derrière MM. Dupont (de l'Eure) et Arago, pour résister à MM. Louis Blanc, Ledru-Rollin, Flocon et Albert ; si bien que la première parole du Gouvernement révolutionnaire fut une réticence et presque une trahison. Le manifeste, affiché partout et publié dans le premier numéro du Moniteur républicain, se contentait de déclarer que le Gouvernement provisoire voulait la forme républicaine, sauf à renvoyer à une assemblée la décision suprême.

Mais la majorité du conseil fut contrainte de céder, dès le lendemain, à l'unanimité populaire, et la République fut proclamée officiellement par un nouveau décret.

Il en fut ainsi durant toute l'existence du Gouvernement provisoire, qui commença toujours par contrarier le sentiment plébéien et finit quelquefois par se laisser entraîner.

Ainsi, durant plusieurs jours, le ministre des finances, Garnier-Pagès, sous prétexte de nécessité pécuniaire, refusa l'abolition du timbre, l'abolition des cautionnements, tout en promettant la liberté de la presse. Il fallut attendre jusqu'au 5 mars que l'opinion publique imposât au Gouvernement l'abolition du timbre, et jusqu'au 7 mars, l'abolition des Lois de Septembre !

C'était la presse, en effet, que la contre-révolution redoutait le plus, — avec les clubs — et avec les exigences du Peuple pour l'organisation du travail. La réforme sociale fut, quoi qu'on en ait dit depuis, le caractère saillant de la révolution de Février, et, dans les vingt-quatre heures de la victoire, le Gouvernement fut obligé de proclamer solennellement le droit au travail :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Paris, 25 février 1848.

« Le Gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail ;

« Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens ;

« Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail.

« Le Gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir à la liste civile. »

C'est à cette occasion du problème du travail, dressé tout à coup sur les barricades, qu'eut lieu dans l'intérieur du Conseil une des scènes les plus orageuses, où se dessinèrent avec netteté tous les membres du Gouvernement.

Le Peuple ne se contentait pas de la déclaration sommaire du droit au travail, et il en réclamait immédiatement l'application.

Les divers corps d'état, avec leurs bannières portant pour devise : égalité, abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, se présentèrent à l'Hôtel de ville. Leurs délégués, introduits dans une salle, formulèrent ainsi leur demande : « Un ministère du travail, c'est-à-dire un ministère du progrès. »

Le Peuple attendait en bas, avec des fusils, dans une attitude calme, mais déterminée.

Le Conseil se mit donc à délibérer. MM. Garnier-Pagès et Lamartine se prononcèrent avec une extrême violence contre la prétention des ouvriers, et se retranchèrent derrière une réserve générale sur laquelle s'engagea d'abord la discussion. Ils soutenaient que le Gouvernement provisoire devait bien se garder de résoudre une question quelconque ; qu'il n'avait ni le droit, ni le devoir, ni le pouvoir de faire quoi que ce fût ; qu'il fallait laisser tout aux décrets d'une assemblée nationale, et que leur dictature devait se borner au rôle d'un simple commissaire de police.

Louis Blanc, au contraire, affirmait qu'ils avaient pour mission de transformer le plus possible l'ancien régime, et d'instituer dès lors la révolution politique et sociale ; que l'assemblée future ferait son œuvre à son tour ; mais que la dictature dont le Peuple les avait investis leur avait conféré le pouvoir constituant ; que la révolution avait été faite par et pour les travailleurs et qu'on devait immédiatement proclamer l'abolition du prolétariat, et fonder le ministère le plus important de la République, le ministère du travail.

Il offrait, d'ailleurs, sa démission, si le Gouvernement repoussait le vœu du Peuple.

Alors, M. Arago, s'adressant à son jeune collègue :

— Moi qui vous ai servi de père, dit-il, je vous en conjure, au nom de mes cheveux blancs, renoncez à cette idée de l'organisation du travail et ne vous séparez pas du Gouvernement provisoire... Vous voulez donc nous faire égorger !

Le Peuple était toujours en bas, attendant la réponse de ses dictateurs.

Durant ce temps-là, MM. Garnier-Pagès et Marrast avaient causé ensemble dans un petit coin et inventé une sorte de concession banale, qui leur parut sans doute de peu de conséquence.

— Au lieu d'un ministère, dit l'un d'eux, créons une commission d'étude qui approfondira la chose et fera patienter le Peuple. Un ministère implique l'action. Une commission spéciale préparera seulement des matériaux pour l'avenir.

On proposa à Louis Blanc la présidence de ce comité sans pouvoir, sans budget, sans initiative.

Il refusa avec fermeté, insistant pour qu'on donnât satisfaction au Peuple.

M. Arago renouvela ses prières et s'offrit comme vice-président.

M. Marrast offrit un palais.

Louis Blanc refusait toujours, et le Peuple s'impatientait en bas avec ses fusils.

Quelques autres membres intervinrent encore, et il fut enfin convenu qu'on créerait la Commission des travailleurs, siégeant dans le palais du Luxembourg, avec Louis Blanc pour président, et pour vice-président Albert, l'ouvrier.

Alors on introduisit de nouveau les délégués du Peuple, et, après les avoir entendus, M. Lamartine, déclarant que, pour sa part, il n'avait jamais rien compris au socialisme, leur annonça cependant la résolution du Gouvernement provisoire et la fameuse Commission des travailleurs au lieu d'un ministère du progrès.

Le lendemain, le décret de cette institution sociale fut rédigé par Louis Blanc. C'est la plus belle page de la révolution de Février :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Liberté, Égalité, Fraternité,

« Considérant que la révolution faite par le Peuple doit être faite pour lui ;

« Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs ;

« Que la question du travail est d'une importance suprême ;

« Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain ;

« Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe ;

« Qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au Peuple les fruits légitimes de son travail ;

« Le Gouvernement provisoire de la République arrête :

« Une commission permanente, qui s'appellera Commission de gouvernement pour les travailleurs, va être nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort.

« Pour montrer quelle importance le Gouvernement provisoire de la République attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la Commission de gouvernement pour les travailleurs, un de ses membres, M. Louis Blanc, et pour vice-président un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.

« Des ouvriers seront appelés à faire partie de la Commission.

« Le siège de la Commission sera au palais du Luxembourg.

ARMAND MARRAST, GARNIER-PAGÈS, ARAGO,
ALBERT, MARIE, CRÉMIEUX, DUPONT (de l'Eure),
Louis BLANC, LEDRU-ROLLIN, FLOCON,
LAMARTINE.

Lorsque M. Marrast prit la plume pour signer ce décret révolutionnaire :
— C'est bien fort, c'est bien fort ! dit-il.

Ce fut M. Marrast qui rédigea l'autre décret spécial, attribuant le palais du Luxembourg à la Commission des travailleurs.

Les ouvriers appelés pour constituer ce comité si nouveau, ne manifestèrent aucun étonnement, en prenant les places des anciens pairs de France. M. Arago assistait à cette installation solennelle.

La première demande des ouvriers fut pour la réduction des heures de travail et pour l'abolition du marchandage. Leurs motifs étaient pris surtout dans cette considération de fraternité, que plus la journée est longue, moins on emploie d'ouvriers, et que les ouvriers occupés enlèvent ainsi un salaire qui pourrait se partager entre un plus grand nombre de travailleurs. Ils critiquaient encore le travail excessif comme étant un obstacle à leur éducation et au développement intellectuel du Peuple.

On connaît l'histoire du Luxembourg, où les ouvriers, montrèrent tant de raison et de calme, Louis Blanc et Albert tant de dévouement. Outre les services qu'elle a rendus dans cette période révolutionnaire, la Commission du Luxembourg a eu l'honneur d'inaugurer la question sociale et de préciser fermement le caractère de la nouvelle République.

Presque en même temps, le Gouvernement provisoire décrétrait les ateliers nationaux, peut-être comme un contre-poids au Luxembourg.

C'est M. Marie, en sa qualité de ministre des travaux publics, qui organisa les ateliers nationaux. C'est lui aussi qui, comme membre de la Commission exécutive, en a provoqué la dispersion. Car la plupart de ces hommes se sont empressés de défaire eux-mêmes le peu qu'ils avaient fait sous le commandement populaire.

Les mesures de finances, si incomplètes et si timides, parfois si contraires au sentiment démocratique ou aux destinées de la révolution, provoquaient surtout les discussions les plus vives.

C'était la Banque dont M. Garnier-Pagès défendait l'existence et qu'il favorisa par plusieurs décrets. C'étaient les forêts de l'Etat que le ministre des finances voulait vendre ou raser, sans souci du déboisement de la France. C'était l'impôt sur la consommation des pauvres, les droits d'octroi sur le vin ou sur la viande, dont la majorité du Gouvernement exigeait le maintien. C'était enfin le funeste impôt des 45 centimes, qui devait aliéner à la République la population des campagnes.

Louis Blanc, Albert, et Dupont (de l'Eure) protestèrent seuls contre cette charge exorbitante, imposée aux pauvres comme aux riches, aux petits comme aux grands. Ils demandaient, au moins, la fixation d'une limite, au-dessous de laquelle l'impôt ne fût pas appliqué. M. Garnier-Pagès répondait, qu'en pratique, on ne ferait pas payer les pauvres, mais qu'il ne fallait pas épouvanter les riches.

Une des préoccupations principales du Gouvernement était encore la force militaire. Il regrettait que l'armée ne fût plus sous sa main, mais il

flattait les chefs ; et dès le 28 février, il élevait comme par pressentiment, au grade de général de division, M. Cavaignac, appelé, bientôt après, au ministère de la guerre. Dès le 25 février, il avait créé la garde mobile, pour enrégimenter et discipliner les gamins des barricades.

L'armée cependant était toujours éloignée de Paris. On avait bien dit dans une proclamation aux soldats :

« La liberté ne vous demandera plus d'autres services que ceux dont vous aurez à vous réjouir devant elle, et à vous glorifier devant ses ennemis. »

Mais la majorité contre-révolutionnaire de l'Hôtel de ville n'aurait pas été fâchée d'avoir la protection de quelques régiments, et, petit à petit, elle rapprochait des troupes de la capitale, malgré l'opposition de la presse et des clubs.

On a vu, en juin et depuis, les glorieux services que la Commission exécutive et l'État de siège ont demandés à l'armée, et combien les soldats français employés par M. Cavaignac ont à se réjouir devant la liberté !

La question extérieure fut aussi perfidement conduite que les autres par le Gouvernement provisoire. Les esprits clairvoyants comprirent vite, après l'éloquent manifeste de M. Lamartine, que l'inaction de la République française perdrait la révolution en Europe. Hélas ! les successeurs de M. Lamartine, exagérant encore cette politique sans courage, ont abandonné les peuples insurgés contre la tyrannie. Hélas ! qui sera responsable, devant l'histoire, des malheurs de l'Italie, de l'Allemagne, de la Prusse et de l'Autriche, des massacres de Milan et de Vienne ? Ce n'est pas vraiment la France révolutionnaire, mais l'indigne pouvoir, qui, comme la monarchie, a trahi la cause de l'humanité !

La plus grande faute du Gouvernement provisoire à l'intérieur, fut l'adoption du vicieux système électoral qu'il reçut des mains de M. le vicomte de Cormenin.

Si la seule conquête qu'on n'ait pas osé nous enlever est le suffrage universel, l'organisation de ce suffrage fut si faussement combinée, que ses résultats se sont trouvés au rebours du sentiment national. Le principe de la souveraineté du Peuple est adopté ; mais son application est bien loin de répondre à une expression sincère et irrécusable.

Aussi, l'Assemblée constituante a-t-elle aboli, une à une, toutes les mesures populaires, imposées à l'Hôtel de ville par la première effervescence de Février.

Si le parti démocratique et social demande déjà la révision d'une constitution vieille de huit jours, il aura surtout à réviser, ou plutôt à créer une loi électorale qui assure la véritable manifestation de la souveraineté collective.

Ainsi, de faute en faute, le Gouvernement provisoire compromettait chaque jour la révolution qui lui avait confié le soin de sa destinée ; indifférence ou lâcheté à l'extérieur, incertitude ou trahison au dedans, incapacité partout, il abandonnait de plus en plus une cause glorieuse pour laquelle la France avait déjà tant combattu et tant souffert !

Un mois et demi après la chute de la royauté, les royalistes, les conservateurs de l'ancien régime, les aristocrates de toute sorte, menaçaient déjà la République.

Nous arrivons au 16 avril, où pour la première fois, depuis février, la réaction reprit le dessus et contesta le caractère de la révolution démocratique et sociale. Combien lui faudra-t-il de temps encore pour ressaisir la prépondérance ?

Quatre mois après Février, jour pour jour, Paris était en état de siège et la liberté abolie !

La France était courbée sous la force brutale, et les anciens ministres de Louis-Philippe allaient s'emparer des ministères républicains !

FIN DU PREMIER VOLUME.

1 Tenir en filature, c'est faire suivre quelqu'un par un agent secret.

2 Cette troupe, dont la tenue laisse beaucoup à désirer, comme ordre et propreté, reçoit un franc cinquante centimes de solde par jour.

*Mémoires de Caussidière, ex-préfet de police
et représentant du peuple*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64716489>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les

caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

que cuisiniers, restaurateurs, boulangers, co

[Retour](#)